



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 043

Le mardi 2 juin 2026

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le mardi 2 juin 2026

• (1535)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Bonjour. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 43^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Avant de poursuivre, j'ai quelques rappels à l'intention des participants. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Tous les témoins d'aujourd'hui comparaissent à distance. Les personnes qui participent sur Zoom peuvent choisir, au bas de l'écran, le canal d'interprétation voulu, soit le parquet, l'anglais ou le français. Les personnes qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 83.1 du Règlement, le Comité reprend ses consultations prébudgétaires en vue du budget de 2026.

J'aimerais maintenant accueillir nos témoins.

[Français]

Nous recevons Frédéric Laurin, professeur d'économie à l'École de gestion de l'Université du Québec à Trois-Rivières et chercheur à l'Institut de recherche sur les PME.

Nous recevons aussi Luc Godbout, professeur en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Du Conseil du patronat du Québec, nous recevons Michelle LLambias Meunier, présidente et cheffe de la direction, ainsi que Norma Kozhaya, vice-présidente à la recherche et économiste en chef.

De la Fédération des chambres de commerce du Québec, nous avons Mathieu Lavigne, vice-président des Affaires publiques et économiques, ainsi que Hubert Rioux, directeur économique.

Monsieur Laurin, nous commençons par vous et vous avez cinq minutes pour faire vos remarques d'ouverture.

Frédéric Laurin (professeur d'économie et chercheur, École de gestion, Université du Québec à Trois-Rivières, Institut de recherche sur les PME, à titre personnel): Je remercie le Comité permanent des finances de cette invitation à témoigner devant lui aujourd'hui.

Je suis professeur en économie à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Je suis spécialisé en développement économique régional.

Mon allocution va porter sur le financement public du développement régional. Voici la problématique: tant le Canada que le Québec accusent un retard de productivité sur les États-Unis. Le Québec est aussi en retard sur l'Ontario. La vitesse de transformation des entreprises est plus longue que ce qu'on souhaite, que ce soit, par exemple, en matière de transition numérique, d'automatisation, ou d'utilisation de l'intelligence artificielle, entre autres.

Nos entreprises ne sont pas assez innovantes pour développer des innovations de procédés et des innovations de produits. C'est la même chose pour la diversification des marchés: nos entreprises ne travaillent pas assez sur des exportations ailleurs qu'aux États-Unis. Pourtant, il existe une très large gamme de programmes gouvernementaux pour soutenir la productivité, l'innovation et la diversification des marchés, tant au fédéral qu'au provincial, mais aussi à la Banque de développement du Canada, chez Développement économique Canada, chez Investissement Québec ou dans d'autres organismes. On parle de crédits d'impôt, de soutien direct, de subventions, de prêts avantageux, et j'en passe.

Pourtant, beaucoup d'entreprises ne réagissent pas à ces incitatifs financiers. Pourquoi? Dans la très grande majorité des petites et moyennes entreprises, le problème n'est pas le financement des projets. Alors, où est le problème? Toute entreprise et tout projet d'entreprise comporte un certain degré de risque et d'incertitude. Comment bien l'évaluer? Plus l'entreprise obtient de l'information, plus elle est capable de bien évaluer et gérer le risque, plus l'incertitude diminue.

Toutefois, les chefs d'entreprise ne sont pas des êtres omniscients. À cause d'un manque d'information, ils tendent souvent à surestimer le risque et le niveau de difficulté. Donc, le projet de l'entreprise reste à l'état d'idée ou est reporté. À l'Institut de recherche sur les PME, c'est l'une des principales barrières au développement des petites et moyennes entreprises.

Je demande souvent aux entreprises qui exportent aux États-Unis pourquoi elles ne vont pas en Europe. Elles me répondent que c'est beaucoup plus compliqué. Pourquoi n'adoptent-elles pas de nouvelles technologies? Elles me répondent qu'elles ne savent même pas par où commencer, à qui téléphoner en premier et quelle technologie adopter, parce que ça change tellement vite. Alors, on peut imaginer qu'un fonctionnaire qui attend dans son bureau que ces entreprises viennent solliciter ses programmes ne les verra jamais, car le projet reste à l'état d'idée.

C'est pourquoi je propose une approche d'intervention qui est beaucoup plus proactive sur le terrain, et qui consiste à visiter les entreprises et à analyser leur capacité de réaliser divers projets de développement. On veut donc susciter des projets, qui ne se feraient pas autrement, en fonction de la capacité des entreprises et avec l'assurance que l'entreprise pourra ensuite compter sur une gamme de soutien. C'est ce que j'appelle des interventions en extrême amont. Elles ont lieu tout au début de l'idéation du projet, quand le projet traîne vaguement dans la tête du dirigeant d'entreprise. L'objectif est de créer un déclic, de déclencher un processus d'activation.

Les entreprises pourraient aussi être invitées à se joindre à des communautés de pratique, des cohortes de co-développement ou des tables sectorielles régionales pour favoriser la transmission d'informations et de bonnes pratiques, l'auto-encouragement ou le soutien mutuel, notamment. Par exemple, elles pourraient se mettre ensemble pour développer un marché en Europe ou pour intégrer un progiciel de gestion intégrée dans une entreprise. Ainsi, on mutualise les coûts et on s'entraide.

Ma question est la suivante: qui est chargé d'organiser ces activités dans les régions? Cette forme d'intervention proactive sur le terrain s'inscrit dans l'organisation du développement économique sur le territoire, communément appelé « *orgware* » en anglais. Ce concept est un peu difficile à expliquer dans le temps qui m'est imparti, mais je peux résumer ça en trois composantes: des stratégies coordonnées et cohérentes; des facteurs socioéconomiques mobilisés, incluant des entreprises; et des entreprises qui travaillent ensemble. Le tout est assuré par des animateurs et des chefs d'orchestre de l'écosystème régional, mais qui est responsable de ça dans les régions?

D'ailleurs, il est très difficile de financer des projets de ce type. Il y a beaucoup de programmes qui vont soutenir individuellement une entreprise ou une communauté, notamment sur le plan des infrastructures. Quand ce sont des projets collectifs portés par plusieurs entreprises et parties prenantes de façon autonome, c'est plus difficile. On se fait dire que ça ne rentre pas dans les critères du programme, dans les fameuses cases. Alors, il faut plus de flexibilité dans la définition et la mise en œuvre des programmes. Il faut aussi susciter ce type de projets structurants et collectifs.

• (1540)

Sur ce, je vous remercie de votre attention.

La présidente: Merci, professeur Laurin.

Professeur Godbout, vous avez la parole pour cinq minutes.

Luc Godbout (professeur, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, à titre personnel): Merci beaucoup.

Bonjour à tous et à toutes. Je vous remercie de l'invitation.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, je vais vous lancer en rafale une liste d'une douzaine de recommandations.

Premièrement, il convient de circonscrire le nouveau cadre budgétaire qui a été présenté par le gouvernement. À l'instar du directeur parlementaire du budget, je suggère d'améliorer la transparence sur les mesures dites d'investissement en capital, qui peuvent réellement être associées à la création d'actifs. Le Fonds monétaire international, tout en soulignant l'utilité du nouveau cadre de budgétisation, précise également qu'il reste du travail à faire.

Deuxièmement, il serait important de se doter d'un ancrage relatif à l'endettement, donc d'un ratio de la dette au produit intérieur brut, par exemple, comme le Fonds monétaire international, encore une fois, le suggère.

Troisièmement, il convient d'évaluer et de présenter de façon plus transparente l'impact des dépenses consacrées à la défense sur le cadre budgétaire. La dernière mise à jour économique, celle du printemps, réitère que « le Canada est sur la bonne voie d'investir 5 % de son PIB dans le secteur de la défense d'ici 2035 », donc d'ici moins de 10 ans, mais elle ne précise pas si cette intention est intégrée dans le cadre budgétaire.

Quatrièmement, avant de mettre en place l'initiative de 6 milliards de dollars pour la formation dans les métiers spécialisés qui apparaissait elle aussi dans la mise à jour économique du printemps, le fédéral doit discuter avec les provinces, notamment pour la simple et bonne raison que la formation relève des provinces et qu'il s'agit d'un empiètement sur leurs champs de compétence. Aussi, le fédéral devrait tirer des leçons de certaines expériences passées et s'assurer de ne pas répéter des erreurs qui ont été faites vis-à-vis de l'une ou l'autre des provinces. Donc il devrait mettre une sorte de garde-fou pour maximiser les résultats de cette nouvelle initiative.

Cinquièmement, à nos yeux, l'exonération de la taxe d'accise fédérale sur le carburant apparaît malavisée sur le plan des finances publiques. Il convient de ne pas prolonger ce congé fiscal et de maximiser les chances de rétablir la taxe telle qu'elle était et, éventuellement, de l'indexer. Je vous rappelle qu'un congé fiscal de cette nature profite davantage aux ménages à revenus plus élevés qu'aux ménages moins nantis. Donc, pour favoriser la remise en place de la taxe, il faudrait probablement songer à envisager de verser cette taxe dans un fonds de développement pour les collectivités ou encore dans un autre fonds consacré à ce domaine.

Sixièmement, dans le contexte actuel en matière de logement, il apparaît davantage porteur de contribuer à augmenter l'offre de logements locatifs abordables plutôt que d'ajouter une autre mesure ou de bonifier les nombreuses mesures existantes pour l'accession à la propriété. Ainsi, le fédéral doit réfléchir à certaines avenues, notamment celle de la conversion d'immeubles résidentiels en logements hors marché, qui coûterait beaucoup moins cher que lesdites subventions. Une première option est de reporter le report de gain en capital aux propriétaires privés d'immeubles s'ils vendent à une organisation sans but lucratif pour réinvestir le fruit de cette vente dans la construction de nouveaux logements. D'ailleurs, c'était une promesse électorale. Une autre option serait d'évaluer la possibilité d'exonérer les gains en capital lorsque quelqu'un donne un immeuble locatif à une organisation sans but lucratif, qui en fera des logements abordables hors marché. Donc, ce sont des idées pas très dispendieuses qu'il peut être intéressant d'analyser.

Septièmement, pour ce qui est de l'enveloppe fédérale de 1,7 milliard de dollars destinée aux provinces pour qu'elles prennent des mesures pour améliorer l'offre de logement, le fédéral doit veiller à ce que chaque province reçoive sa juste part. Des différences provinciales pourraient rendre ça plus difficile d'un côté ou de l'autre.

Huitièmement, il ne faut pas abdiquer sur le plan de la fiscalité internationale. Il faut réévaluer le système fiscal canadien à la lumière des systèmes juxtaposés, notamment celui de l'impôt minimum mondial.

Neuvièmement, même si on a abandonné la taxe sur les services numériques, il faut reprendre la réflexion à l'égard de ce type de taxation. D'un côté, la France, l'Italie et le Royaume-Uni ont conservé ce mode de taxation. De l'autre côté, l'abolition ne semble pas avoir permis au Canada de faire des gains dans le règlement du différend commercial avec son voisin américain. Cette taxe sur l'économie numérique pourrait même nous permettre de mieux appréhender les profits qui vont être tirés de l'intelligence artificielle et qui pourraient réduire certaines autres bases d'imposition plus traditionnelles.

Dixièmement, sans entrer dans les détails, je vous suggère également d'encadrer l'imposition des cryptoactifs.

• (1545)

Je sais que le temps file, alors je vais terminer en disant que beaucoup d'annonces budgétaires sont faites en dehors des périodes budgétaires, que ce soit la période du budget traditionnel ou des mises à jour économiques. Donc, onzièmement, sauf urgence nationale, il y aurait sans doute lieu de faire les annonces dans des cadres budgétaires plus précis.

La présidente: Merci, professeur Godbout.

Votre temps de parole est terminé.

Luc Godbout: Parfait.

La présidente: Je vous remercie de votre allocution d'ouverture.

Madame LLambías Meunier, représentante du Conseil du patronat du Québec, vous avez la parole pour cinq minutes.

Michelle LLambías Meunier (présidente et cheffe de la direction, Conseil du patronat du Québec): Merci.

Je remercie les membres du Comité de leur invitation.

Au Conseil du patronat du Québec, ou CPQ, nous représentons 70 000 employeurs dans l'ensemble de la province.

Dans le contexte actuel de guerre commerciale, de transformation profonde de nos relations avec notre principal partenaire économique et, évidemment, de tensions géopolitiques qui exercent une pression croissante sur le prix de l'énergie, le CPQ estime qu'il est plus que jamais nécessaire de concentrer nos efforts sur ce que nous pouvons réellement maîtriser ici, au Québec et au Canada.

Nous devons pouvoir renforcer notre environnement d'affaires, stimuler l'investissement, accroître notre productivité et notre compétitivité, diversifier nos marchés, bien sûr, et soutenir notre capacité d'innovation. C'est à ces conditions que nous pourrions assurer la résilience de notre économie et préserver notre niveau de vie.

Les recommandations que nous présentons aujourd'hui s'inscrivent dans cette perspective de renforcer notre tissu économique et industriel pour mieux composer avec l'incertitude qui nous habite au quotidien et les défis qui se profilent aussi à l'horizon.

D'abord, sur le plan de la réglementation, les processus d'approbation des projets au Canada demeurent trop longs, trop complexes et insuffisamment coordonnés. C'est ce que nous entendons au quotidien de la part de nos nombreux membres. La multiplication des intervenants et le manque d'arrimage entre les différentes instances retardent la réalisation des projets, tant publics que privés, et freinent les investissements. Nous reconnaissons la volonté du gouvernement d'apporter des améliorations à ce sujet, mais il a encore beaucoup de travail à faire dans la réalisation de ses volontés. Le

CPQ appuie ces efforts qui visent à simplifier et à accélérer les processus d'autorisation, mais il faut en faire davantage.

Plus largement, notre cadre réglementaire doit évoluer pour favoriser l'innovation, l'investissement et la compétitivité, tout en continuant de répondre aux objectifs de santé, de sécurité et de protection du public, bien sûr. Il importe également d'éviter l'ajout de nouvelles contraintes contre-productives, particulièrement dans certains secteurs stratégiques déterminés, où la rapidité d'action et la capacité d'investissement sont déterminantes.

Une fiscalité compétitive, stable et prévisible demeure un levier essentiel pour attirer les investissements et soutenir la croissance des entreprises. Le CPQ recommande, entre autres, de réduire l'impôt sur les bénéfices réinvestis afin de stimuler l'investissement productif, de maintenir un avantage concurrentiel face aux États-Unis et de préserver des mesures efficaces comme la superdéduction à la productivité. Nous pensons aussi au renforcement des crédits d'impôt à la recherche-développement en élargissant l'admissibilité aux dépenses liées à la précommercialisation et à la commercialisation, qui sont des phases qu'on peut décrire comme étant une vallée de la mort, étant donné qu'elles sont particulièrement difficiles pour plusieurs entreprises. Nous estimons également qu'il faut éviter toute hausse de taxes, qu'elles soient générales ou sectorielles, car ça viendrait affaiblir davantage la compétitivité des entreprises. Dans ce contexte de guerre commerciale, des mesures ciblées demeurent nécessaires pour soutenir les secteurs directement touchés par les droits de douane, notamment les secteurs de l'acier, de l'aluminium, de l'automobile, du bois et du cuivre.

Au-delà du soutien ponctuel, il est surtout question de permettre aux entreprises de s'adapter, de diversifier leurs marchés et de mieux s'intégrer aux chaînes de valeur nationales et internationales. Ça passe, entre autres, par un accompagnement accru à l'exportation ainsi que par des initiatives qui favorisent les échanges au sein même du marché canadien. Encore une fois, nous voyons les efforts qui ont été réalisés pour favoriser le commerce interprovincial, mais les résultats sont encore à démontrer.

Le CPQ invite aussi le gouvernement à porter une attention particulière à des secteurs stratégiques comme les télécommunications et les sciences de la vie, notamment, en modernisant certains volets réglementaires. Par ailleurs, nous devons accélérer l'intégration de nouvelles technologies, en particulier celles de l'intelligence artificielle, au sein des entreprises canadiennes pour accroître leur productivité et leur compétitivité.

Sur le plan de l'énergie, nous estimons qu'il faut miser sur une diversité de sources d'approvisionnement ainsi que sur les principes d'efficacité énergétique et de sobriété, et sur le fait d'avoir la bonne énergie pour le bon usage au bon coût, tout en renforçant notre autonomie énergétique.

Sur le plan des marchés publics, nous croyons que le gouvernement doit utiliser son pouvoir d'achat de manière plus stratégique. Quand c'est pertinent, il faut privilégier les fournisseurs locaux et tenir compte des retombées économiques des contrats publics, particulièrement dans des secteurs touchés par les droits de douane, tout en respectant les principes de concurrence et de saine gestion des fonds publics. Une telle approche favoriserait non seulement l'innovation, mais également une participation accrue des petites et moyennes entreprises québécoises et canadiennes. Nous croyons que la Stratégie industrielle de défense du Canada doit contribuer au renforcement du tissu industriel canadien par...

• (1550)

La présidente: Madame LLambías Meunier, il vous reste à peu près 10 secondes.

Michelle LLambías Meunier: Parfait.

Alors, je vais terminer en disant que nous recommandons, entre autres, de réinvestir dans le Fonds national des corridors commerciaux, notamment dans le corridor du Saint-Laurent, d'assurer les investissements requis dans les infrastructures municipales et de garantir le financement du transport collectif, comme nous venons d'en parler il y a quelques minutes.

La présidente: Merci, madame LLambías. Ça conclut votre temps de parole.

Michelle LLambías Meunier: Merci.

La présidente: Nous allons maintenant continuer par vous, monsieur Lavigne, qui représentez la Fédération des chambres de commerce du Québec. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Mathieu Lavigne (vice-président, Affaires publiques et économiques, Fédération des chambres de commerce du Québec): Madame la présidente, membres du Comité, bonjour.

Je vous remercie de l'invitation et de l'occasion qui nous est donnée de vous présenter nos principales attentes vis-à-vis du budget de 2026-2027.

À la Fédération des chambres de commerce du Québec, ou FCCQ, nous représentons plus de 40 000 entreprises partout au Québec, dans tous les secteurs et toutes les régions.

Dans un contexte effectivement marqué par les tensions commerciales, un ralentissement économique prononcé, une déstabilisation persistante des chaînes d'approvisionnement et des inquiétudes grandissantes concernant l'inflation, nos recommandations ont un objectif central: renforcer la compétitivité, la résilience et la capacité de croissance des entreprises québécoises et canadiennes.

Nous insistons sur quatre grandes priorités.

La première grande priorité est de renforcer la compétitivité des entreprises. Nous recommandons donc des mesures fiscales et financières pour soutenir l'investissement. Le Canada affiche un retard sur le plan de la compétitivité fiscale, notamment en raison d'un taux d'imposition des sociétés supérieur à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Dans un contexte où les États-Unis ont pérennisé la baisse de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés et consolidé plusieurs incitatifs permanents à l'investissement, il devient urgent d'agir.

La première recommandation du mémoire que nous vous avons soumis est donc de réduire le taux général d'imposition des sociétés et de bonifier la déduction pour les petites entreprises. Notre deuxième recommandation est de rendre permanents les incitatifs de superdéduction pour la productivité. Ce sont deux mesures essentielles pour contrer la pression sur les liquidités des entreprises et relancer l'investissement, qui est actuellement en stagnation.

Par ailleurs, la guerre tarifaire exerce une pression directe précipitément sur nos manufacturiers. Elle est devenue insoutenable depuis le 6 avril et l'entrée en vigueur des droits de douane sur la valeur imposés en vertu de l'article 232.

Nous recommandons donc deux autres choses: élargir les programmes de soutien financier aux entreprises touchées en bonifiant leur volet non remboursable; et rétablir les remises horizontales ou

automatiques des droits de douane de rétorsion canadiens sur l'acier américain, et ce, pour tous les secteurs manufacturiers, y compris au-delà du secteur automobile et du secteur aérospatial.

La deuxième grande priorité est de maximiser l'accès de nos entreprises aux marchés. Notre dépendance commerciale aux États-Unis demeure élevée malgré cette guerre tarifaire. La baisse des exportations vers ce marché n'est que partiellement compensée par d'autres destinations.

Pour soutenir la diversification, notre cinquième recommandation est de mettre en place un crédit d'impôt remboursable pour la prospection de nouveaux marchés. Il permettrait d'amortir les risques et d'amortir les coûts importants liés à la diversification, en particulier pour nos petites et moyennes entreprises. Notre sixième recommandation est de faire une refonte du programme CanExport PME afin de favoriser davantage l'implantation durable à l'international que les activités ponctuelles, comme les foires commerciales ou le développement d'affaires.

Notre septième recommandation est de mieux soutenir les secteurs stratégiques, notamment par l'accès au capital pour les technologies avancées à double usage et la défense.

Notre huitième recommandation est de donner des incitatifs favorisant l'adoption de solutions numériques souveraines par nos entreprises privées.

La troisième grande priorité est une priorité permanente des entreprises dans toutes les régions du Québec, encore plus pour les petites et moyennes entreprises: pallier la rareté de main-d'œuvre. La rareté de la main-d'œuvre demeure un défi quotidien pour les entreprises. Au Québec, plus de 112 000 postes sont vacants, et 70 % d'entre eux sont à l'extérieur de Montréal. Les restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires, ou PTET, ont des répercussions économiques majeures sur les entreprises, et elles compromettent leur croissance, voire dans certains cas leur survie. De plus, le marché du travail est en transformation rapide, notamment sous l'effet de l'automatisation, qui touche ou touchera bientôt une partie importante des emplois.

Nous recommandons donc de rétablir immédiatement les paramètres du PTET comme ils étaient jusqu'en septembre 2024, mais également de modifier les prestations d'assurance-emploi en les liant plus directement aux programmes de requalification professionnelle québécois.

La quatrième grande priorité est de soutenir le dynamisme de nos régions, dont les secteurs économiques traditionnels souffrent de l'instabilité économique.

À ce titre, nous recommandons de soutenir davantage le secteur forestier en maximisant l'utilisation du bois dans les infrastructures et la construction, d'encourager et d'accélérer l'exploitation des minéraux critiques et stratégiques en leur accordant les mêmes incitatifs qu'aux technologies vertes qui en dépendent, et d'investir massivement dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires pour fluidifier et accroître les capacités de nos corridors logistiques. Le corridor du Saint-Laurent en particulier constitue un levier stratégique pour accroître la compétitivité logistique du Canada.

En somme, nos recommandations s'articulent autour d'un même thème et d'une même priorité: donner aux entreprises les moyens d'investir, d'innover et de conquérir de nouveaux marchés dans un environnement économique plus concurrentiel. Dans un contexte d'incertitudes et de transformations, le prochain budget fédéral sera crucial.

Nous vous remercions de votre attention. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

• (1555)

La présidente: Merci, monsieur Lavigne.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour six minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence.

Monsieur Lavigne, en ce qui concerne les négociations avec les États-Unis, on voit que le Canada met présentement beaucoup d'énergie à conclure des accords autres que celui entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Que pensez-vous du fait qu'on met de l'énergie sur ces autres accords? Trouvez-vous plus important qu'on mette de l'énergie sur l'accord avec les États-Unis?

Mathieu Lavigne: Dans mon allocution d'ouverture, j'ai oublié de faire mention de la présence de mon collègue, et je m'en tape les doigts. Je vais maintenant laisser mon collègue Hubert Rioux, directeur économique de la Fédération des chambres de commerce du Québec, répondre à la question.

Eric Lefebvre: D'accord.

Hubert Rioux (directeur économique, Fédération des chambres de commerce du Québec): Merci, monsieur Lefebvre.

Pour nous, il s'agit effectivement d'une priorité absolue. On l'a dit: depuis le 6 avril, les droits de douane *ad valorem* sont insoutenables pour beaucoup d'entreprises manufacturières, en particulier celles qui fabriquent des produits à haute valeur ajoutée. Ce sont elles qui accusent le choc le plus important. Il n'y a aucun doute que, dans le cadre des négociations sur le renouvellement de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, la question des droits de douane doit être traitée en priorité.

En attendant qu'une entente soit conclue, il y a des choses que nous pouvons faire de notre côté. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que les programmes d'aide financière aux entreprises touchées par les tarifs soient bonifiés et, surtout, que les remises horizontales sur les contre-tarifs canadiens, qui touchent notamment les importateurs d'acier américain, soient remises en place. Si elles étaient pertinentes jusqu'en janvier dernier, elles le sont encore plus aujourd'hui.

• (1600)

Eric Lefebvre: Si le premier ministre du Canada était ici et que vous deviez lui faire deux recommandations au sujet des négociations avec les États-Unis et des efforts à mettre en place pour régler ce dossier le plus rapidement possible, quelles seraient-elles?

Mathieu Lavigne: Ce que vient de mentionner mon collègue est certainement extrêmement important. Il y a en ce moment des entreprises dont la survie est menacée. On le voit dans les nouvelles: depuis quelques semaines ou quelques mois, il y a des entreprises

qui ferment leurs portes. Ces mesures ciblées sont donc assurément extrêmement importantes.

La priorité numéro un — c'est pour ça que je l'ai mentionnée en premier —, c'est de jouer sur notre propre fiscalité. Notre taux d'imposition est trop élevé. Nous ne sommes pas suffisamment compétitifs par rapport aux États-Unis. Parallèlement à toute la guerre tarifaire, il y a des réductions d'impôts qui ont été pérennisées aux États-Unis, ce qui nous rendait déjà moins compétitifs. C'est un levier que le gouvernement fédéral contrôle, peu importe ce que les Américains font. C'est quelque chose que nous contrôlons. Il s'agit là de notre première recommandation.

Eric Lefebvre: Je m'adresse à vous, monsieur Rioux, mais j'aimerais que Mme Llambías Meunier réponde aussi à la question suivante.

Comment peut-on accélérer l'intégration de l'intelligence artificielle dans nos entreprises? Comme on le sait, le Canada a un grand retard sur le plan de la productivité de ses entreprises. De quelle manière l'intelligence artificielle pourrait-elle nous aider à cet égard?

Hubert Rioux: On a fait des pas dans la bonne direction au cours des derniers mois, notamment au moyen de la Stratégie canadienne sur la capacité de calcul souveraine pour l'IA et du programme d'infrastructure afférent. Nous, nous avons salué ça. Ce qui manque, c'est une stratégie de primo-adoption des solutions technologiques développées au Canada — il peut s'agir de l'intelligence artificielle, mais aussi de l'infonuagique, par exemple — dans les moyennes et les grandes entreprises privées.

Nous pensons que l'établissement d'incitatifs fiscaux à l'investissement technologique, qui seraient bonifiés lorsque les investissements de nos grandes entreprises privées sont réalisés auprès de fournisseurs canadiens et québécois de solutions technologiques, est une mesure qui permettrait de renforcer l'approche fédérale en matière de souveraineté numérique. On ferait d'une pierre deux coups, puisque ça accélérerait l'adoption des technologies par nos entreprises et accélérerait le développement de nos jeunes pousses et de nos petites et moyennes entreprises qui offrent des solutions technologiques souveraines.

Eric Lefebvre: Madame Llambías Meunier, j'aimerais vous poser la même question. Vous parliez également de l'accélération de l'intégration de l'intelligence artificielle dans nos entreprises. J'aimerais avoir vos commentaires à cet égard.

Michelle Llambías Meunier: Ce que nous observons, c'est qu'il y a quand même pas mal d'entreprises qui ont déjà complété ce qu'on appelle la phase de diagnostic, c'est-à-dire qu'elles ont déterminé les utilisations potentielles et les besoins auxquels l'intelligence artificielle ou les nouvelles technologies pourraient répondre au sein de leur entreprise. Là où elles ont de la difficulté, une fois qu'elles ont complété la phase de diagnostic, c'est sur le plan du déploiement interne d'un plan d'action ou du déploiement interne de ces dites technologies. Je parle principalement des petites et moyennes entreprises, parce qu'elles n'ont pas nécessairement les capacités nécessaires, que ce soit sur le plan financier ou de l'expertise, pour déployer un plan d'action et mesurer l'impact sur la productivité en l'espace de 12, 18 ou 24 mois.

Il faudrait qu'il y ait des programmes précis pour le volet de l'accompagnement. Il faut aussi que ce soit un continuum: diagnostic, accompagnement et mesures d'efficacité.

Je suis du même avis que mes collègues de la Fédération des chambres de commerce quant aux incitatifs fiscaux visant à encourager les entreprises à se tourner vers des fournisseurs locaux, qu'ils soient québécois ou canadiens. Il y a des mesures, mais elles ne sont pas suffisamment connues.

Eric Lefebvre: Vous avez parlé de l'importance d'investir dans les infrastructures municipales. Plusieurs municipalités, particulièrement celles du Québec, sont en train de se diriger directement vers un mur.

De quelle façon le gouvernement peut-il mieux soutenir les municipalités en matière d'infrastructures municipales pour aider au développement de nos entreprises?

La présidente: Veuillez donner une très brève réponse, parce qu'il reste 10 secondes.

Michelle LLambias Meunier: La priorité en matière d'infrastructures municipales doit être accordée à celles liées au logement et à l'eau. Se concentrer sur ça d'abord va grandement aider les municipalités à être plus pérennes.

La présidente: Merci, monsieur Lefebvre.

Eric Lefebvre: Merci.

• (1605)

La présidente: Nous allons maintenant continuer avec M. Leitão pour six minutes.

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs, bonjour. Je vous remercie tous de votre présence. Notre temps de parole est un peu limité, alors je n'aurai peut-être pas le temps de discuter avec tout le monde. Cependant, je vais faire de mon mieux.

Professeur Laurin, vous avez présenté un concept, connu en anglais sous le nom « *orgware* », que je trouve assez intéressant, surtout dans le contexte où, comme vous l'avez dit, beaucoup de PME ont tendance à surestimer le risque.

D'une façon pratique, comment pourrait-on l'organiser? Qui le mettrait sur pied? Comment pourrait-on opérationnaliser ce concept?

Frédéric Laurin: Pour faire la lumière sur ce concept, je vous parlerai des trois étapes liées au développement économique régional.

La première étape, c'est le matériel informatique: les infrastructures, les télécommunications, les parcs industriels, les ports et les autoroutes, entre autres. C'est essentiel, mais ce n'est pas encore suffisant.

Ensuite, il y a le logiciel: le soutien aux entreprises en matière de productivité, d'innovation, d'exportation, de crédits d'impôt, notamment. C'est essentiel, mais ce n'est pas suffisant.

Il manque l'organisation de tout ça et la façon de faire les liens, ce que j'appelle « *orgware* ». Par exemple, si on veut exporter, il faut que les entreprises soient plus productives et qu'elles fassent du démarchage des marchés. De plus, il faut assurer la formation de la main-d'œuvre et il faut du financement. Beaucoup d'éléments et beaucoup de parties prenantes différentes seront donc mobilisés pour l'exportation.

Cependant, ça prend un chef d'orchestre afin de coordonner la stratégie. Dans les régions, particulièrement au Québec, personne

ne joue actuellement ce rôle de coordination entre les parties prenantes pour ne pas que le travail se fasse en silo. Il s'agit de cohérence de la stratégie dans tous ces éléments et de mobiliser les entreprises en ce que je qualifierais d'extrême amont, c'est-à-dire au déclenchement de projets sur le terrain.

Ma proposition, c'est que les organisations comme la Banque de développement du Canada, ou un ministère comme Développement économique Canada, essaient de faire plus d'interventions sur le terrain. Je sais qu'ils en font déjà beaucoup, mais ils devraient aller beaucoup plus souvent sur le terrain et porter une plus grande attention aux projets qui exigent de la coordination. La coordination ne se fait pas toujours au moyen d'enveloppes budgétaires liées à des projets, mais plutôt sur le plan des salaires. Souvent, les programmes gouvernementaux n'aiment pas payer des salaires. Dans certains cas, comme celui des projets collectifs, c'est pourtant ce que ça exigera pour qu'on puisse mettre les choses ensemble.

Je pourrais résumer l'opérationnalisation en deux points. Il s'agit de travailler vraiment en amont sur le terrain avec les entreprises et de s'assurer que les choses sont faites de façon collective.

Carlos Leitão: Je reviens aux associations d'entreprises et je vais en mentionner une, parce que je l'ai rencontrée plus tôt la semaine dernière. Il s'agit de STIQ, soit Sous-traitance industrielle Québec, qui est une association de PME et de grandes entreprises dans le domaine industriel.

Ces associations d'entreprises pourraient-elles aussi contribuer à mieux organiser la stratégie?

Frédéric Laurin: Oui, tout à fait.

Le problème, c'est qu'il s'agit soit d'organisations sectorielles, qui vont intervenir dans un secteur d'activité, ce qui est déjà utile, ou d'organisations provinciales ou nationales. À l'échelle régionale, ça ne règle pas le problème de coordination. On le voit à vraiment tous les échelons.

Par exemple, à Trois-Rivières, on essaie de faire de l'intervention en extrême amont, c'est-à-dire une intervention de 360 degrés, où on examine à la fois l'ingénierie de l'entreprise, ses ressources humaines, ses capacités et son financement, parce qu'on sait que c'est interrelié. Le problème, c'est que des organisations apportent déjà un soutien à l'innovation et à l'exportation. On ne peut alors pas faire une intervention de 360 degrés clé en main. On se fait dire qu'il y a déjà des programmes de financement à gauche et à droite, mais le lien et la coordination de tout ça n'existent pas.

Carlos Leitão: C'est très bien. Merci.

Monsieur Godbout, c'est un plaisir de vous revoir.

Luc Godbout: Moi de même.

Carlos Leitão: Vous avez fait plusieurs propositions très concrètes. Merci.

J'aimerais parler avec vous de la taxe sur les services numériques. Comment voyez-vous cela évoluer? Est-ce qu'elle devrait avoir un champ d'application plus large que celle qui a été abolie, qui était beaucoup plus récente? Comment voyez-vous une façon pratique de mettre en place une taxe sur les services numériques?

• (1610)

Luc Godbout: Je trouve surtout qu'elle a été abolie un peu rapidement. Nous avons perdu notre levier, alors qu'elle commençait à s'appliquer dès le lendemain. On parle d'un milliard de dollars par année. C'est surtout qu'au moins trois des autres pays du G7 ne l'ont pas abandonnée.

Il faut réfléchir à la façon dont on pourrait la réimposer. Je conviens avec vous qu'on pourrait élargir son champ d'application, mais il faut la remettre sur les rails, surtout dans la logique de l'intelligence artificielle, où les profits générés par ce type d'entreprises risquent d'être assez concentrés dans des grandes entreprises et de diminuer dans certaines entreprises canadiennes ou québécoises, peu importe leur taille. Donc, c'est pour ça que la réflexion doit absolument se poursuivre de ce côté, selon moi.

Carlos Leitão: Merci.

Je vois que j'ai épuisé mon temps de parole. Je m'adresserai à la Fédération des chambres de commerce du Québec et au Conseil du patronat du Québec au prochain tour de questions.

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

J'offre mes salutations à l'ensemble des témoins et je les remercie d'être parmi nous aujourd'hui.

Je vais commencer par m'adresser aux représentants de la FCCQ.

Le gouvernement a mis en place ce qu'on appelle la superdéduction à la productivité, qui est tout simplement une marque de commerce pour de l'amortissement accéléré. On lui a donné un joli nom, et on trouvait ça générationnel, mais c'est assez standard dans beaucoup de pays.

La différence est que, au Canada, le ministre des Finances a choisi les gagnants; certains secteurs y ont accès, mais d'autres, pas. Prenons l'exemple du secteur de la fibre optique. Des investisseurs nous disent que, si on veut faire de la fibre optique pour améliorer notre souveraineté numérique, on n'a pas accès à la superdéduction, selon les paramètres actuels.

Êtes-vous d'avis qu'élargir de façon importante l'application de cette superdéduction en choisissant moins de gagnants constituerait un levier de croissance, de développement économique potentiel?

Hubert Rioux: Je vous remercie de votre question, monsieur Garon.

Oui, effectivement. Si on l'élargissait, ça pourrait être un pas dans la bonne direction. Évidemment, nous sommes aussi conscients qu'une telle mesure pose des défis sur le plan des finances publiques. Elle représente des coûts importants. Nous croyons que ce qui serait plus porteur à court terme, ce serait carrément de la rendre permanente, comme ça a été fait aux États-Unis, notamment pour tous les secteurs manufacturiers. Jusqu'à maintenant, une période d'abandon graduel est prévue pour cette mesure entre 2030 et 2033.

Or, on sait que la plupart des entreprises planifient leurs investissements plusieurs années à l'avance. Donc, il est contre-productif de prévoir une période d'abandon graduel pour cette mesure, d'autant plus qu'actuellement, les États-Unis sont extrêmement persuasifs pour attirer l'investissement manufacturier sur leur territoire au

moyen de leurs droits de douane et de leur fiscalité. Donc, on se tire un peu dans le pied en disant aux entreprises qu'après 2030, elles n'y auront plus droit.

Jean-Denis Garon: Merci.

Professeur Godbout, qui êtes titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques à l'Université de Sherbrooke, je continue avec vous.

Vous avez parlé de la comptabilisation des investissements en défense et je me rappelle que, quand nous avons eu le débat sur la mise à jour budgétaire, nous avons demandé aux fonctionnaires, lors d'une réunion de breffage, si des sous-marins avaient été commandés et s'il y avait des crédits pour des sous-marins. Nous avons l'impression que d'immenses dépenses en défense qui n'étaient pas encore budgétées s'en venaient.

Il est un peu difficile pour les parlementaires et, par conséquent, pour une chaire de recherche comme la vôtre, de comprendre ce qui s'en vient, quel montant sera alloué, pour quelle année, et de savoir ce qui est inclus dans les montants déjà prévus.

Si vous aviez une proposition concrète à faire au gouvernement sur la présentation des dépenses pour les années à venir, comment vous y prendriez-vous pour que ce soit transparent et prévisible?

Luc Godbout: Il faut être plus transparent. Si, en ce moment, dans la lecture du budget, on n'est pas capable de savoir si on est dans la bonne voie pour investir, si les sommes ne sont pas budgétées, on a un problème de transparence. Je pense que c'est d'abord et avant tout ça qu'il faut régler.

Le gouvernement présente déjà un cadre sur cinq ans, ce qui est bien. On est capable de suivre l'évolution du ratio du déficit et du ratio d'endettement, notamment. Toutefois, pour les autres politiques gouvernementales, notamment si on veut investir davantage en défense, il faut que les intentions soient inscrites dans le cadre financier. Sinon, on ne peut pas suivre.

Jean-Denis Garon: D'accord.

Je reviens sur la question des ancrages. Ce que vous nous dites, c'est qu'il faut que l'ancrage, peu importe lequel, soit stable et ne change pas dans le temps. Est-ce qu'on a ici, à Ottawa, un problème de gouvernement qui change l'ancrage quand il ne fait plus son affaire?

Luc Godbout: Il faut se l'avouer, à Ottawa, les ancrages ne sont pas très solides. On peut même remonter jusqu'au premier ministre Harper, qui avait fait adopter une loi anti-déficit. À la première occasion, le nouveau gouvernement a fait sauter cette loi. Il faudrait donc que les ancrages survivent aux années électorales et aux votes. On voit que les ancrages ont aussi changé au fil des ministres des Finances, ce qui est un autre problème.

Il y a des ancrages qui sont quand même assez faciles à obtenir. Par exemple, avoir un ratio de décroissance en proportion du produit intérieur brut, ce n'est pas très dur, c'est peut-être correct, c'est peut-être légitime. Il y aurait lieu de s'asseoir et de définir des ancrages qui pourraient survivre aux aléas de la vie politique et économique.

• (1615)

Jean-Denis Garon: Je comprends.

Je veux parler rapidement du diésel. À un moment donné, à la Chambre, j'ai expliqué qu'en termes réels, le prix de l'essence n'avait pas trop augmenté depuis 10 à 15 ans, par contre, il avait beaucoup fluctué. Il faut savoir que le pouvoir d'achat réel de 80 % des ménages les plus riches a augmenté. Ces personnes ont été capables de s'acheter de grosses voitures et d'être plus dépendantes au carburant. Par contre, les 20 % des Canadiens les moins riches sont vulnérables à ces fluctuations. Ça fait en sorte que l'exemption de la taxe d'accise sur le carburant aide finalement 80 % des gens qui n'en ont possiblement pas besoin. De plus, elle nuit à la transition vers une économie verte.

Vous avez dit que si vous étiez à la place du ministre, vous ne reconduiriez pas cette exemption après son échéance. Est-ce parce que ça coûte trop cher?

Luc Godbout: Si j'étais à la place du ministre, je ne l'aurais pas fait.

Jean-Denis Garon: Effectivement, nous sommes plusieurs à le penser. Est-ce parce que ça n'atteint pas ses objectifs, ça coûte trop cher, ou toutes ces réponses?

Luc Godbout: C'est toutes ces réponses. Ça n'atteint pas les objectifs en matière d'électrification. Concernant la façon dont c'est distribué entre les ménages, on en donne plus aux ménages nantis qu'aux ménages non nantis.

Prenons le cas de l'Ontario, qui avait instauré un congé de taxe sur l'essence pour six mois. Par la suite, elle a prolongé la mesure de six mois en six mois. Finalement, ça devient permanent. Il y a un risque que la taxe ne revienne jamais.

Jean-Denis Garon: Croyez-vous que les pétrolières, de façon pérenne, ont vraiment baissé le prix de l'essence à la suite de ça ou que ça a été temporaire?

Luc Godbout: À court terme, les prix ont sûrement réagi à la baisse, mais il y a eu des études dans le passé qui ont montré que, dans ce type de marché économique, les producteurs peuvent récupérer une partie de la baisse de taxe. C'était extrêmement difficile à suivre.

Jean-Denis Garon: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Monsieur Deltell, je vous souhaite la bienvenue au Comité permanent des finances. Vous avez cinq minutes.

Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je suis très honoré d'être à ce comité très prestigieux, dirigé par une personne pour qui j'ai beaucoup de respect et d'estime.

Des voix: Oh, oh!

Gérard Deltell: C'est vrai. Je le pense.

Je suis aussi très heureux de voir toute cette brochette d'invités de grande qualité que nous avons. Ils sont Québécois, essentiellement, et nous les apprécions grandement.

J'aimerais d'abord poser des questions aux représentants de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Messieurs Lavigne et Rioux, vous avez fait état des minéraux critiques, qui devraient avoir les mêmes incitatifs fiscaux que les technologies d'énergie verte. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, selon vous, ça devrait être fait?

Mathieu Lavigne: Bonjour. Je vous remercie de la question.

Je vous répondrais simplement ceci: par cohérence. Pour réussir la transition vers une économie verte, vers de l'énergie propre, ça prend beaucoup de choses. Une des choses que ça prend le plus, ce sont des minéraux critiques et stratégiques. Il faut donc les voir comme faisant partie du même continuum, de la même chaîne de valeur.

Si on donne des incitatifs pour les technologies qui nécessitent des minéraux critiques et stratégiques, on devrait donner les mêmes incitatifs pour les produire, d'autant plus qu'ici, au Québec et au Canada en général, nous avons des réserves de ces minéraux.

Donc, par simple cohérence, nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a pas ce même incitatif.

Gérard Deltell: Un peu plus tôt, vous avez également parlé de la compétitivité internationale du Canada. Si j'ai bien compris votre observation, on traîne de la patte. Il y a bien des choses qui devraient être faites pour avoir plus de compétitivité.

Pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est fait aux États-Unis et ce qui fait qu'aujourd'hui, au Canada, on traîne de la patte, particulièrement avec notre principal partenaire, mais aussi notre principal compétiteur, c'est-à-dire les États-Unis?

Hubert Rioux: Je vous remercie de la question.

Sur le plan fiscal, déjà sous la première administration Trump, il y a eu une baisse importante du taux d'imposition fédéral du revenu des sociétés, qui est passé à 21 %. Cette baisse a été pérennisée dans le One Big Beautiful Bill Act de l'an dernier.

Le taux d'imposition fédéral de 21 % dans plusieurs États américains, où le taux d'imposition des sociétés est entre 0 et 5 % dans le cas de nombreux partenaires importants du Québec et du Canada, fait en sorte que le taux combiné de 26,5 % pour le Québec et le Canada, par exemple, est peu compétitif. Ça a donc un impact important pour nos entreprises et leur compétitivité face à leurs concurrents américains.

L'indice de compétitivité fiscale internationale de la Tax Foundation, qui est publié chaque année, classe le Canada au 22^e rang des 38 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, en matière d'imposition des sociétés. C'est notamment en raison du taux d'imposition combiné sur le revenu, qui est supérieur à la moyenne non seulement des États-Unis, mais aussi des pays avancés de l'OCDE.

De notre côté, nous pensons effectivement qu'une baisse du taux d'imposition fédéral sur le revenu des sociétés au Canada serait également la bienvenue. Nous demandons aussi la même chose au Québec.

• (1620)

Gérard Deltell: Avez-vous un ordre de grandeur à proposer? Vous dites que ce taux est de 0 % dans certains États. Je ne pense pas qu'il doive aller là, mais que suggéreriez-vous?

Hubert Rioux: Nous suggérons une baisse de 1,5 point de pourcentage.

Gérard Deltell: Très bien.

Madame LLambias Meunier, du Conseil du patronat du Québec, je vous remercie de votre présence. J'aimerais aborder avec vous un thème dont vous avez discuté tout à l'heure: le manque d'arrimage entre les politiques, la paperasserie à remplir et les résultats pour les entreprises.

Vous parlez d'un frein à l'investissement et dites que c'est trop long et trop complexe quand vient le temps de faire de l'arrimage. Pourriez-vous nous donner un exemple d'entreprise qui est confrontée au fait que la paperasserie à remplir et l'arrimage à faire selon les besoins et du marché ne sont pas évidents?

Michelle LLambias Meunier: Je vous dirais que, si ce n'est pas le défi n° 1, c'est le défi n° 2, après la question de la main-d'œuvre.

La question de la réglementation et du fardeau administratif revient systématiquement chez toutes les entreprises qui travaillent en collaboration avec le gouvernement fédéral sur différents programmes ou pour avoir accès à différents incitatifs. C'est donc généralisé.

Ça peut être parfois une question de longueur de formulaire, une question de cohérence entre les différents ministères. Très souvent, les entreprises nous disent se sentir comme une balle de tennis ou de ping-pong, qu'un ministère ou une équipe de fonctionnaires renvoie à un collègue d'un autre ministère. C'est donc vraiment un défi.

Je vais laisser la parole à ma collègue Norma Kozhaya, qui est notre économiste en chef. Elle a peut-être un exemple concret à donner.

La présidente: Il faudrait une réponse en 10 secondes.

Norma Kozhaya (vice-présidente à la recherche et économiste en chef, Conseil du patronat du Québec): Oui. Merci.

Ce sont tous les secteurs qui en souffrent. On pense, en particulier, aux grands projets. Ça peut prendre jusqu'à 10 ou 20 ans pour avoir les autorisations pour un projet.

Gérard Deltell: Avez-vous bien dit 10 ou 20 ans?

Norma Kozhaya: Oui, ça peut prendre 10 ou 20 ans dans le secteur minier ou dans le secteur des transports.

La présidente: Merci, mesdames et monsieur Deltell. Le temps de parole est écoulé.

Monsieur Lavoie, vous avez la parole pour cinq minutes.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Je remercie les témoins d'être parmi nous aujourd'hui. La démarche que nous faisons est importante.

Monsieur Laurin, je vous écoutais tout à l'heure, et mon collègue M. Leitão est revenu sur la question.

Je vais vous parler d'une expérience que j'ai vécue quand j'étais à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec. Nous avions mené un sondage sur ce qui empêchait les entreprises d'utiliser les programmes et, après vous avoir écouté tout à l'heure, je constate qu'on en est à la même place et que la première chose, c'est le temps. Il faut avoir le temps de faire cet arrimage, il faut connaître le programme qui pourrait aider et il faut avoir l'argent. Il faut avoir les trois à la fois pour réussir. Souvent, les gens ont l'argent et la connaissance, mais ils n'ont pas le temps de le faire.

Je vous écoutais quand vous parliez des solutions. À l'époque, on en était venu à dire qu'il fallait que des gens aillent aider dans l'entreprise pour lui permettre d'y arriver. Ce n'était pas nécessairement le palier fédéral, le palier provincial ou le palier municipal qui allait

le faire. Le palier municipal offrait des programmes, mais les gens n'y allaient pas, parce qu'ils n'avaient ni le temps, ni la connaissance, ni l'argent.

Cela étant dit, qui pourrait le faire? Seraient-ce des organismes indépendants, comme le Conseil du patronat du Québec? La Fédération des chambres de commerce du Québec, avec son réseau, pourrait-elle s'en occuper, avec l'aide des paliers gouvernementaux?

Même si on invente encore 10 000 programmes, si les gens ne peuvent pas les utiliser par manque de temps, d'argent ou de connaissance — comme je vous l'ai dit, il faut les trois à la fois —, on n'y arrivera jamais.

Je vous laisse maintenant répondre à ma question. J'aimerais ensuite entendre les représentants de la Fédération ainsi que du Conseil du patronat me dire qui pourrait faire cet arrimage de tous les programmes entre le niveau fédéral, les autres paliers gouvernementaux et les entreprises, afin de faire diminuer enfin cet écart.

Frédéric Laurin: Je ne veux certainement pas ajouter de programme. Il y a tellement de programmes, d'organismes et de soutien de différentes couleurs.

Le problème, ce n'est pas le nombre de programmes ou leur nature, c'est l'activation de l'entreprise. C'est de l'amener à se dire que, puisqu'elle va faire un tel projet, elle aura besoin de financement, de formation de la main-d'œuvre, et de quelqu'un qui va lui ouvrir des portes en Allemagne.

Nous avons des gens qui vont faire tout ça avec l'entreprise, mais il faut activer son projet et il faut la mettre en lien avec tous ces programmes. Elle a beaucoup de portes auxquelles cogner, et les liens ne sont pas faits.

• (1625)

Steeve Lavoie: Qui peut faire ça?

Frédéric Laurin: Je dirais que ça peut être fait plus au niveau régional, parce que chaque région a des défis. La municipalité ou la municipalité régionale de comté est la mieux placée pour avoir le premier contact avec l'entreprise, parce qu'elle connaît son territoire.

La plupart des défis de développement économique dépassent les frontières d'une municipalité, notamment les bassins d'emploi, les filières économiques, les mécanismes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre et d'investissement. Ça prendrait donc quelqu'un qui pense en fonction de la région, et c'est là qu'il y a des lacunes.

Steeve Lavoie: Merci.

J'aimerais maintenant entendre la Fédération des chambres de commerce du Québec, pour une minute ou moins, ainsi que le Conseil du patronat du Québec. Qu'en pensez-vous? Est-ce que vous ou une autre organisation pouvez faire partie de la solution?

Mathieu Lavigne: Rebonjour, monsieur Lavoie.

Je vous dirais que nous pouvons évidemment faire partie de la solution, mais vous soulignez la possibilité que des organismes s'occupent de ce rôle.

Steeve Lavoie: Ce serait pour faire l'activation, comme le disait M. Laurin.

Mathieu Lavigne: Faire le suivi de tous les programmes et de tous les arrimages potentiels entre ce qui existe à Québec et au fédéral, tout comme essayer de faire le compte de ce qui est vraiment en vigueur et ce qui est arrimé avec quoi, est déjà un défi permanent pour notre organisme. J'imagine que ce l'est pour mes collègues du Conseil du patronat du Québec aussi.

C'est un défi que nous vivons, comme organisation. Imaginez une PME qui n'a pas de ressources dédiées à faire le suivi de ces mesures et de ces arrimages: il est sûr qu'elle aura de la difficulté à y arriver.

Steeve Lavoie: Est-ce que Conseil du patronat du Québec a quelque chose à ajouter?

Michelle LLambías Meunier: Je peux compléter rapidement.

Sur la question de la capacité de le faire, nous pouvons sûrement faire partie de la solution, parce que nous déployons déjà d'autres programmes d'accompagnement pour les PME et pour les entreprises, comme la FCCQ et le CPQ et plusieurs organisations sur le territoire qui ont aussi ces vocations.

L'idée, c'est d'agir de manière complémentaire, pas de se substituer à une expertise qui existe déjà.

Donc, la réponse facile, c'est oui. Cependant, il y a peut-être des joueurs qui peuvent déjà le faire. Il est également vrai que nous avons nous aussi du mal à nous orienter dans ce chaos d'informations qui évolue chaque jour.

Steeve Lavoie: Tout à fait.

Michelle LLambías Meunier: Alors, c'est un défi.

Steeve Lavoie: Tout à fait.

Ce que j'en retiens, jusqu'à maintenant, c'est qu'il y a beaucoup de programmes, mais qu'ils ne sont pas tous utilisés, comme M. Laurin le disait. Alors, il faut travailler à activer les PME parce que, souvent, nous voulons plusieurs nouvelles mesures, mais les PME ne sont pas capables de les activer. Il faut trouver des acteurs comme vous, la FCCQ et le CPQ, pour les activer et aider nos entreprises.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur Lavoie.

Nous allons conclure cette heure avec M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je vais continuer avec le professeur Godbout sur la question de la comptabilisation des dépenses courantes par rapport aux investissements.

Nous comprenons que les gouvernements ont des dépenses courantes, et qu'ils ont certains investissements. Ces investissements peuvent être au bilan des infrastructures, comme sur le plan québécois. De plus, nous pouvons en amortir une certaine portion au budget courant, en un certain nombre d'années, notamment. Donc, c'est dans cette logique qu'ils sont comptabilisés, par exemple à Québec. C'est aussi ce que fait le Royaume-Uni, un État unitaire.

Dans le contexte canadien — le Comité avait demandé aux fonctionnaires de faire les calculs il y a un certain temps —, je pense qu'autour de 4 % du capital public au Canada est de propriété fédé-

rale. De ce pourcentage, la majorité de l'argent est déjà en comptabilité privée: les aéroports, les ports, entre autres. Il s'avère donc qu'il n'y a à peu près pas de vrai capital public, au fédéral.

De plus, lorsqu'on fait une comptabilité, comme le gouvernement a essayé de faire pour expliquer que ces sommes n'étaient pas vraiment des dépenses, ça finit par être des transferts transformés par les provinces en investissements et comptabilisés, comme au Plan québécois des infrastructures.

Ça nous mène à des situations où la sécurité aux matchs de la Coupe du monde de la FIFA devient un investissement dans le budget. C'est ce que nous avons eu à l'automne. Je ne vous poserai pas la question à savoir s'il s'agit d'un investissement ou pas, parce que je pense que ça devient ridicule.

Dans le contexte fédéral, où il n'y a presque pas de capital, comment pouvons-nous mettre sur pied un cadre qui a de l'allure pour ne pas finir avec un vaudeville comme nous avons eu lors du dernier budget?

Luc Godbout: L'élément qui semble primer dans la réflexion, c'est de dire que nos crédits d'impôt à la recherche et au développement font en fait partie de nos investissements puisqu'ils vont aider des entreprises à investir. Je pense qu'on étire un peu la définition. Je pense que ça...

Jean-Denis Garon: Je vous coupe la parole parce qu'il ne reste que quelques secondes, mais c'est ça, ma question. Quand on enlève tout ce qu'on a étiré, il ne reste à peu près rien. Alors, pourquoi fait-on ça?

Luc Godbout: Les gens n'ont pas critiqué l'exercice. Le Fonds monétaire international trouve que c'est une bonne réflexion à avoir. Le directeur parlementaire du budget a formulé des critiques sur ce qui entraine dans la catégorie des dépenses de fonctionnement et dans celle des dépenses en infrastructures. Nous avons à peu près le même avis. Nous ne disons pas que l'exercice n'est pas correct, mais nous disons qu'il faut clarifier ce qui constitue véritablement une dépense d'investissement comparativement à une dépense de fonctionnement.

• (1630)

Jean-Denis Garon: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

J'aimerais remercier tous les témoins pour leur temps et pour leur travail.

Nous allons suspendre brièvement la séance pour accueillir le prochain groupe de témoins.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC)): Nous reprenons la séance. Bon retour à tous.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

J'ai quelques rappels à l'intention des participants.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour les personnes qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

J'aimerais rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner à l'avance le canal d'écoute désiré afin de tirer pleinement parti du temps réservé aux questions et réponses.

Tous les témoins en vidéoconférence ont effectué un test de son obligatoire.

Vous aurez chacun cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, puis nous passerons aux questions.

Nous commençons par la CSN.

Vous avez cinq minutes.

[Français]

Caroline Senneville (présidente, Confédération des syndicats nationaux): Bonjour. Je vous remercie de nous recevoir.

À la Confédération des syndicats nationaux, ou CSN, nous avons trois grandes préoccupations en ce qui concerne le Canada: les inégalités sociales, notre économie et notre démocratie. Donc, les recommandations que nous vous faisons sont en lien avec chacun de ces sujets.

Les inégalités sociales au Canada sont grandissantes. Dans les dernières années, les 20 % des Canadiens les plus riches se sont enrichis, alors que les 20 % les plus pauvres se sont carrément appauvris. Alors, à notre avis, il faut travailler la fiscalité pour qu'elle soit plus progressive afin de redistribuer cette richesse. Il faut aussi revoir la fiscalité des entreprises, et nous devons absolument lutter contre les paradis fiscaux pour avoir de bonnes entreprises citoyennes.

Une autre façon de lutter contre les inégalités est de continuer à investir dans les protections sociales, en éducation et en santé. Ça prend aussi des infrastructures sociales, comme du logement.

De plus, ça doit faire 10 ou 15 ans que la CSN et d'autres organisations syndicales répètent que nous devons absolument revoir le système d'assurance-emploi, qui ne fait pas du tout le travail pour lequel il a été créé. Dans notre économie, qui vit des soubresauts, on s'en rend compte. Le gouvernement met sur pied plein de projets pilotes et de mesures temporaires, qu'il prolonge parfois et qu'il ne prolonge pas d'autres fois. Nous sommes d'avis qu'il faut revoir l'entière du système pour l'ajuster et pour qu'il fasse son travail, plutôt que de prendre des mesures ponctuelles.

Toujours sur le plan de la fiscalité et des inégalités, nous sommes très déçus de voir que l'impôt sur les gains en capital n'a pas été augmenté comme l'avait annoncé un précédent gouvernement. Ça aurait été, à notre avis, une bonne façon de lutter contre les inégalités sociales.

Nous sommes aussi préoccupés par notre économie. Nous croyons que le Canada doit se doter d'une politique industrielle forte qui reconnaît l'apport de chacune des régions du Canada. Le Canada est un grand pays, et chaque région a ses difficultés et ses propres défis.

Une difficulté qui est récurrente concerne la forêt. Bien sûr, les derniers droits de douane nous font mal, mais ça fait des décennies que nous subissons des droits de douane dans le secteur forestier et que nous sommes en dispute commerciale avec notre voisin du sud à ce sujet. Il est temps que nous nous dotions d'une politique indus-

truelle forte dans ce domaine pour appuyer, bien sûr, les travailleurs et les travailleuses, mais surtout les communautés. Il y a des endroits qui sont presque monoindustriels. La fermeture d'entreprises forestières ou d'entreprises liées à cette industrie entraînerait de grandes difficultés pour certaines régions. C'est tout leur tissu social qui risque de se déliter si on ne s'en occupe pas.

Un autre sujet que nous considérons vraiment comme un sujet économique, c'est l'environnement. Nous savons ce qui se passe au sud de la frontière, mais, partout ailleurs, des investissements sont faits pour avoir une économie plus verte, parce que c'est notre vrai avenir pour les prochaines décennies. Alors, il faut continuer à investir dans une économie verte et dans les technologies de l'avenir.

Je dois vous dire que, même si la CSN comprend qu'il faut composer avec les énergies fossiles et qu'on ne peut pas s'en débarrasser du jour au lendemain, pour nous, ça fait partie de la vieille économie. Alors, il est temps de prendre le virage vers une économie nouvelle, une économie verte, bien sûr, en travaillant avec les travailleurs et les travailleuses pour éviter qu'ils fassent les frais de cette transition. Si on veut réussir cette transition, il faut se donner le temps de le faire et commencer dès maintenant, et ne pas agir seulement dans l'urgence.

Un autre sujet dont nous aimerions vous parler est la culture. Il est très important de protéger notre culture dans notre économie. C'est un facteur important dans les négociations, notamment avec notre voisin étatsunien. Il est très important pour nous de protéger ce qui fait la spécificité du Canada, comme la francophonie, entre autres.

● (1640)

Je pense que le conflit commercial avec les États-Unis a amené les Canadiens à se rendre compte qu'ils ne voulaient pas que le Canada devienne le 51^e État des États-Unis. Par conséquent, il faut appuyer l'industrie culturelle francophone, bien sûr, et non francophone.

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, madame Senneville. Le temps est écoulé.

Caroline Senneville: Merci.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Nous passons maintenant à la FTQ, pour cinq minutes.

[Français]

Colin L'Ériger (directeur, Service de la recherche, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec): Je vous remercie beaucoup de l'invitation à venir témoigner dans le cadre des consultations prébudgétaires.

Je m'appelle Colin L'Ériger. Je suis directeur du Service de la recherche de la FTQ, soit la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, une centrale syndicale québécoise qui regroupe 600 000 membres dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions du Québec.

On sait que le Québec et le Canada font face à de nombreux défis. Plusieurs ont été mentionnés, que ce soit la guerre tarifaire, les changements climatiques ou encore la crise de l'habitation. Donc, nous allons concentrer notre intervention sur ce que le gouvernement fédéral pourrait faire pour aborder ces problèmes, qui affectent les membres que nous représentons.

D'abord, il s'agit de soutenir les travailleurs et les travailleuses dans cette période trouble. Les effectifs de la FTQ sont, en grande majorité, dans le secteur privé. Malheureusement, nos syndicats affiliés qui sont présents dans les secteurs les plus touchés par les droits de douane voient les mauvaises nouvelles s'accumuler chaque semaine, comme des fermetures partielles ou complètes d'entreprises.

À la FTQ, nous sommes lucides. Nous savons qu'on ne changera pas l'économie du Québec et du Canada du jour au lendemain. Toutefois, ça ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire. Comme je l'ai mentionné antérieurement, à la FTQ, nous pensons que l'établissement d'une politique industrielle est une idée extrêmement porteuse pour miser sur les atouts du Québec et des autres régions du pays, ainsi que sur les besoins de la population. Évidemment, elle devrait miser sur la relance du secteur manufacturier en deuxième et en troisième transformation, ainsi que sur la recherche et l'innovation, afin de donner une plus grande valeur ajoutée aux produits canadiens.

Il y a aussi l'achat local. Il faut encourager et mettre en valeur la consommation de biens produits au pays, notamment au moyen de politiques d'achat et d'approvisionnement publics préférentiels. Des pas en ce sens ont déjà été faits dans le dernier budget.

Ensuite, il y a la question de l'assurance-emploi. On voit une hausse du taux de chômage depuis quelques années. Je pense que la pandémie a vraiment mis en lumière le fait que le régime d'assurance-emploi ne répond plus adéquatement aux besoins des travailleurs et des travailleuses. Moins de quatre personnes en chômage sur dix y sont admissibles, alors qu'elles paient toutes des cotisations. Une réforme s'impose. Le mémoire que nous avons déposé contient plusieurs recommandations à cet égard, notamment celle de pérenniser plusieurs des mesures temporaires.

Puis, il y a la question du régime public et universel d'assurance-médicaments. Il y a deux semaines, nous avons tenu, avec nos membres, un séminaire sur les assurances collectives. Beaucoup nous ont fait part de l'augmentation effrénée des coûts des assurances collectives, à tel point que les gens se demandent si on va encore avoir des assurances collectives ou si on va devoir s'en départir. Au Québec, on a un régime assez particulier. Bref, la situation est assez intenable en ce moment. Les coûts ne cessent d'augmenter et une proportion assez importante de la population, soit environ 10 % au Québec et encore plus dans les populations les plus vulnérables, se prive de médicaments, faute de moyens.

Évidemment, il y a eu le projet de loi C-64 sur l'assurance médicaments, que nous avons bien accueilli et qui a été adopté. C'est un pas dans la bonne direction. Cependant, maintenant, il est important de consacrer tous les efforts et les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ce programme important pour réduire les coûts publics des systèmes de santé et alléger la pression financière sur les ménages. Cette collaboration entre le fédéral et les provinces est souhaitable et peut se faire dans le respect des champs de compétence de chacun.

Ensuite, il y a la crise de l'habitation. Cette question inquiète fortement la FTQ. Les prix des loyers et de l'immobilier sont complètement déconnectés de la capacité de payer des travailleurs et des travailleuses. On en voit les effets tous les jours, qu'il s'agisse du recours accru aux banques alimentaires ou à la hausse de l'itinérance. Ce n'est pas parce qu'on voit dans certains marchés une légère hausse du taux d'inoccupation que la crise est réglée.

Ça devient un problème non seulement pour la qualité de vie des membres que nous représentons, mais aussi pour le dynamisme de l'économie. Tous les dysfonctionnements qu'on voit dans le marché du logement nuisent au marché de l'emploi. En effet, les gens déménagent de moins en moins, de peur de perdre un logement abordable. Cette perte de mobilité résidentielle est une perte pour l'économie. De plus, tout l'argent dépensé dans le logement, c'est de l'argent qui n'est pas réinvesti ailleurs dans l'économie. Il y a beaucoup d'études à ce sujet, que vous avez sûrement vues.

Donc, il n'y a pas de solution unique. Il va y avoir une panoplie de solutions à mettre en œuvre, mais il est très important que le gouvernement fédéral rehausse considérablement les investissements dans les logements sociaux et communautaires. De plus, il faut avoir des cibles pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables et ayant les plus grands besoins en la matière.

En conclusion, il faut rappeler l'importance de la lutte contre les changements climatiques. Il faut mobiliser des capitaux publics en faveur de la lutte contre les changements climatiques, soutenir les secteurs porteurs d'avenir et favoriser les projets qui visent la carboneutralité. Il faut aussi que ces gestes s'inscrivent dans un cadre de transition juste, c'est-à-dire que les travailleurs et les travailleuses qui vont subir ces transformations ne doivent pas être les seuls à en assumer les coûts. C'est un projet collectif, donc les coûts doivent être répartis collectivement. Il ne faut pas que certaines communautés soient les seules à être touchées. Ce plan de transition juste doit aussi permettre la pleine participation des travailleurs et des travailleuses à la planification de la décarbonation de leur secteur d'activité économique.

Merci beaucoup.

• (1645)

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la Fédération de la police nationale.

Brian Sauvé (président, Fédération de la police nationale): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui dans le cadre de vos consultations prébudgétaires de 2026.

Je m'appelle Brian Sauvé. Je suis sergent à la GRC et président de la Fédération de la police nationale, un syndicat qui représente environ 20 000 membres de la GRC au Canada et à l'étranger.

Le gouvernement fédéral a mis en évidence la nécessité d'être fiscalement responsables, de faire des investissements qui contribuent à l'édification du pays et de protéger les Canadiens dans un environnement de sécurité de plus en plus complexe, y compris dans l'Arctique. Nos recommandations porteront directement sur ces priorités.

L'approvisionnement en matière de sécurité publique n'est pas une question secondaire; c'est un enjeu essentiel à la mission. Quand l'approvisionnement fait défaut, nos agents se retrouvent à utiliser de l'équipement désuet et à lutter contre les menaces du XXI^e siècle avec des outils du XX^e siècle. C'est mauvais pour la sécurité des députés, mauvais pour la sécurité publique et mauvais pour le bilan fédéral.

Actuellement, l'approvisionnement en équipement à la GRC est réparti entre les unités internes de la GRC, les organismes centraux et Services publics et Approvisionnement Canada. Puisqu'aucune entité ne s'occupe à elle seule du cycle de vie complet — de l'analyse de rentabilisation à la passation de marchés en passant par le renouvellement —, les projets sont retardés, font l'objet de nouveaux appels d'offres ou sont simplement éclipsés par d'autres priorités. La gestion du cycle de vie est fragmentaire, et aucune entité n'est clairement chargée de veiller à ce que les équipements essentiels soient remplacés avant la fin de leur cycle de vie, plutôt que plusieurs années plus tard.

Nous en avons subi les conséquences. Par exemple, le remplacement des pistolets réglementaires de la GRC a pris plus d'une décennie à partir de la fin du cycle de vie à l'attribution du contrat, alors que des services de police comparables ont complété des processus d'approvisionnement semblables en deux ans ou moins. On a constaté une tendance semblable pour l'achat de caméras corporelles et d'autres technologies essentielles, qui s'étirent sur plusieurs années. Selon une estimation conservatrice, les retards ont entraîné, uniquement pour les programmes d'achat de pistolets et de caméras d'intervention, des dépassements de coûts de l'ordre de 6 millions de dollars en dépenses inutiles, en inflation évitable et en appels d'offres redondants, sans compter les coûts pour maintenir des équipements désuets en état de fonctionnement au lieu de les remplacer par des équipements adéquats.

Le gouvernement a déjà démontré, par l'intermédiaire de la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense, qu'il est disposé à adopter une nouvelle approche en ce qui a trait aux capacités essentielles à la mission, avec l'adoption d'une feuille de route stratégique et la création d'un centre unique de responsabilité. Il faut maintenant appliquer cette même logique à la sécurité publique.

Notre principale recommandation est la suivante: le gouvernement doit créer un secrétariat d'approvisionnement en matière de sécurité publique et adopter, parallèlement à la stratégie industrielle de défense, une stratégie d'approvisionnement en matière de sécurité publique initialement axée sur l'équipement de la GRC, mais adaptable à d'autres organismes de sécurité publique. Cela permettrait de clarifier les responsabilités du début à la fin, de rationaliser les procédures d'approbation, d'harmoniser la GRC et SPAC au sein d'un cadre unique essentiel à la mission, d'intégrer la planification du cycle de vie afin que l'équipement soit renouvelé selon le calendrier et les délais établis. Chaque dollar investi dans cette rationalisation sera rentabilisé maintes fois grâce à la réduction des retards, des appels d'offres inutiles et du gaspillage.

Au-delà de l'approvisionnement, nous appuyons l'engagement du gouvernement, dans le budget de 2025, d'élargir les effectifs de la GRC par l'embauche de 1 000 nouveaux membres de la GRC d'ici deux ans et demi — je suppose que c'est là où nous en sommes actuellement — afin de renforcer les services de police fédéraux. Les Canadiens s'attendent à ce que cette promesse se traduise par 1 000 agents dédiés à la lutte contre le crime organisé, la cybercriminalité et l'ingérence étrangère. Tout effectif inférieur à 1 000 membres assermentés — membres réguliers, agents de police assermentés ou gendarmes spéciaux ayant le statut d'agent de police — ne répondrait ni à ces attentes, ni à cet engagement, ni aux recommandations de longue date des experts concernant le renforcement des capacités des services de police fédéraux. Il doit vraiment s'agir de postes d'agents assermentés supplémentaires, et non de simples mutations latérales laissant d'autres groupes au sein de la GRC en pénurie de personnel.

Enfin, nous exhortons le Comité à appuyer la création d'un réseau à large bande pour la sécurité publique, ou RL BSP, une infrastructure essentielle pour un Canada moderne et résilient. Ce réseau donnerait aux premiers intervenants un outil de communication interopérable et sécurisé fondé sur les infrastructures de télécommunications existantes. Il contribuerait directement à la souveraineté dans l'Arctique et à la sécurité dans le Nord, améliorerait les services d'urgence reposant sur les technologies à large bande et cadretrait avec les objectifs du gouvernement pour les collectivités rurales. Les menaces, comme les feux de forêt ou l'ingérence étrangère, sont des réalités quotidiennes, et nos infrastructures de communications doivent être conçues en conséquence.

Ensemble, ces recommandations représentent des investissements pratiques qui permettront d'économiser de l'argent au fil du temps, de renforcer la sécurité nationale et d'appuyer le programme d'édification de la nation du gouvernement.

Merci.

● (1650)

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, monsieur Sauvé.

Nous passons maintenant à Unifor, pour cinq minutes.

Lana Payne (présidente nationale, Unifor): Excellent. Merci beaucoup.

Au nom d'Unifor, je tiens à remercier le président et les membres du Comité de l'occasion de témoigner aujourd'hui. Comme cela a été mentionné, je suis la présidente nationale d'Unifor. Je m'appelle Lana Payne. Unifor est le plus grand syndicat du secteur privé au Canada, représentant 320 000 travailleurs d'un océan à l'autre, dans tous les secteurs de l'économie.

Aujourd'hui, je veux vous parler de la réalité économique à laquelle les travailleurs sont confrontés et des raisons pour lesquelles le budget doit répondre par des mesures efficaces, y compris des stratégies industrielles bien élaborées, afin de protéger les emplois canadiens. L'économie et le marché du travail du Canada présentent des failles, et les industries et milieux de travail du secteur privé sont confrontés à des pressions croissantes. Ces pressions s'exercent sur les travailleurs canadiens de différentes manières.

Premièrement, la guerre commerciale menée par l'administration Trump contre le Canada continue de frapper de plein fouet les industries manufacturières essentielles, notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'aluminium, de l'acier et des produits du bois, entraînant un nombre trop élevé d'usines à l'arrêt, des réductions de quarts de travail, des mises à pied et le report des investissements.

Deuxièmement, les travailleurs sont confrontés à une précarité croissante, mais ne peuvent pas compter sur des mesures de soutien suffisantes. Cette précarité comprend la privatisation des biens publics, le recours non contrôlé à l'automatisation et à l'intelligence artificielle, la rétrocession de contrats et la classification erronée des travailleurs, la restructuration de la main-d'œuvre et la sous-traitance. Si nous voulons une économie fondée sur de bons emplois, des salaires équitables et une productivité croissante, il faut mettre le Canada sur une nouvelle voie. Le budget de 2026 représente une occasion en or de provoquer ce changement en redéfinissant la destination des investissements et les types d'emplois créés.

Les recommandations d'Unifor en vue du budget s'appuient sur trois principaux piliers stratégiques que notre syndicat a présentés à Ottawa plus tôt cette année. Le premier, c'est de vendre ici et de construire ici. Les entreprises qui vendent au Canada doivent également construire au Canada et s'approvisionner au Canada. Le deuxième, ce sont les stratégies industrielles axées sur les travailleurs. Nous avons besoin de stratégies industrielles globales qui accordent la priorité aux travailleurs, à la qualité des emplois et aux compétences transitionnelles. Le troisième est la promotion de bons emplois syndiqués. Au lieu d'affaiblir les droits des travailleurs et de s'attaquer au droit de grève, le gouvernement fédéral devrait renforcer les conditions et normes du travail et améliorer les conditions nécessaires à la tenue de négociations collectives libres et équitables.

Nous recommandons le renforcement de la politique d'approvisionnement « Achetez canadien » du gouvernement fédéral, notamment en l'appliquant rétroactivement aux approvisionnements majeurs et stratégiques qui contribuent à l'édification de la nation, comme le choix du constructeur pour le parc de voiture-coach de VIA Rail pour les liaisons longue distance.

Concernant le commerce, nous recommandons que le gouvernement fédéral rende les fournisseurs américains inadmissibles au traitement préférentiel dans la politique à venir sur l'approvisionnement réciproque, et cerne d'autres leviers à notre disposition pour influencer l'orientation des discussions en cours sur l'ACEUM. Nous exhortons le gouvernement fédéral à utiliser tous les outils législatifs disponibles pour empêcher les entreprises de délocaliser la production canadienne.

Nous souhaitons que le gouvernement établisse des conditions strictes pour les programmes de financement fédéraux, afin de s'assurer que toute entreprise recevant des fonds publics adopte des ententes de neutralité syndicale afin de favoriser de bons emplois syndiqués. Quant à l'amélioration des mesures de soutien et de protection pour les travailleurs, Unifor recommande que le gouvernement rende permanentes les modifications spéciales à l'assurance-emploi, tout en s'engageant à la mise en œuvre d'une réforme globale de l'assurance-emploi, y compris l'augmentation des taux de remplacement du revenu et de la durée des prestations.

Enfin, nous exhortons le gouvernement à s'abstenir d'apporter au Code canadien du travail des modifications qui mineraient le droit de grève et le droit de tenir des négociations collectives libres dans le secteur privé sous réglementation fédérale, où Unifor représente 70 000 travailleurs.

Notre mémoire décrit également une série de mesures de soutien ciblées dans divers secteurs de l'économie, notamment l'automobile, les télécommunications, l'aérospatiale, le transport, les minéraux critiques et l'énergie, pour n'en nommer que quelques-uns. Concernant le secteur forestier, nous attendons avec impatience la publication du rapport du groupe de travail sur un secteur forestier canadien durable.

Je tiens à remercier le Comité de l'occasion de témoigner. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

● (1655)

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci beaucoup.

Nous allons commencer la série de questions avec M. Seeback.

Vous avez six minutes.

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Payne, je suis heureux de vous revoir. Je pense que la dernière fois que nous nous sommes rencontrés, c'était à Ottawa. Nous avons bien sûr parlé du bois d'œuvre et de l'importance de ce secteur et de celui de l'automobile. Cependant, j'ai une autre question à vous poser.

Récemment, en faisant des recherches, j'ai découvert qu'en 2025, le Canada comptait 126 000 travailleurs qualifiés sans emploi. En même temps, le gouvernement a délivré 125 000 permis de travail à des travailleurs étrangers temporaires pour des emplois appartenant aux catégories FEER 0 à 3, qui comprennent les métiers spécialisés et la main-d'œuvre qualifiée. J'ai demandé au gouvernement — à deux ministres — d'enquêter à ce sujet, et ils n'ont pris aucun engagement en ce sens.

Selon vous, serait-il important de faire enquête, étant donné que ces chiffres semblent concorder parfaitement et que nous vivons en quelque sorte une crise de l'emploi au Canada, avec un taux de chômage de 6,9 % et une économie maintenant en récession?

Lana Payne: Je vous remercie beaucoup de cette question.

Il est primordial que les programmes comme le Programme des travailleurs étrangers temporaires s'accompagnent de freins et contrepoids et fassent l'objet d'évaluations continues. Je pense que le programme a souvent été utilisé à mauvais escient pendant trop longtemps, de sorte que trop d'emplois qui auraient pu être occupés par des Canadiens ont été occupés par des travailleurs étrangers temporaires.

Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un système d'immigration sain et robuste au Canada. Je pense que nous en avons besoin. La réalité, c'est que les programmes comme le Programme des travailleurs étrangers temporaires sont pratiquement voués à l'échec et susceptibles d'être utilisés à mauvais escient en raison des modalités et des règles que nous établissons pour ces programmes. Si un programme ne fait pas l'objet d'inspections, de vérification et d'évaluations continues, les problèmes que vous venez de décrire, à savoir que les décisions ne sont pas toutes bonnes, seront récurrents.

Kyle Seeback: J'ai aussi appris qu'en 2018, le gouvernement libéral a annulé les consultations avec les syndicats qui devaient avoir lieu avant la délivrance des permis de travailleurs étrangers temporaires.

J'ai demandé aux ministres s'ils comptaient rétablir ces consultations, car je pense qu'il s'agit d'une excellente précaution. Il n'y a eu aucun engagement en ce sens. Je suppose que vous seriez favorable à cela.

● (1700)

Lana Payne: Absolument.

Dans de nombreux milieux de travail, nous avons maintenu un dialogue continu avec les employeurs susceptibles de recourir à ce programme. Il est parfois difficile d'attirer de la main-d'œuvre dans certaines régions du pays, et les petites collectivités n'ont pas assez de main-d'œuvre pour occuper une partie des emplois disponibles dans la communauté.

En fait, il devrait y avoir un dialogue entre l'employeur et le syndicat. Ils devraient participer à ce genre de décisions à mesure qu'elles sont prises. Évidemment, je pense que le gouvernement a également un rôle à jouer pour s'assurer que le syndicat est au courant de la situation.

Kyle Seeback: La délocalisation des emplois dans le secteur des technologies est un autre constat que j'ai trouvé particulièrement troublant.

Je sais qu'Unifor fait partie de l'Alliance canadienne des travailleurs et travailleuses des télécommunications. Récemment, 115 postes d'opérateurs de réseau spécialisés ont été supprimés au Canada. Ils ont été délocalisés en Inde, je crois. Il ne s'agit pas uniquement d'emplois spécialisés et bien rémunérés au sein d'une entreprise de télécommunications canadienne; il y a aussi un aspect lié à la sécurité. Ces personnes avaient accès à des informations de sécurité de très haut niveau sur les Canadiens.

Souhaiteriez-vous que le budget comprenne des mesures pour mettre fin à la délocalisation d'emplois de ce genre?

Lana Payne: Oui. Nous avons un ensemble complet de recommandations sur les mesures que nous souhaiterions par rapport aux télécommunications et aux emplois du secteur des technologies qui sont délocalisés vers d'autres pays.

Il faut aussi tenir compte de deux choses en ce moment. Premièrement, il y a certainement des Canadiens capables de faire ce travail. Bon nombre de nos membres font ce travail tous les jours. Deuxièmement, nous devons être conscients que d'autres pays du monde n'ont peut-être pas les mêmes règles, les mêmes règlements et les mêmes lois en matière de protection de la vie privée, ni le même souci de protéger les données canadiennes. Cela signifie que nos données sont actuellement traitées dans d'autres pays du monde.

Pour ces raisons, étant donné la situation actuelle et toute la discussion entourant la souveraineté canadienne et ce que cela signifie, il faut que cela s'applique également aux données des Canadiens. Cela signifie qu'il faut consolider et renforcer les règles et règlements applicables aux entreprises de télécommunications au Canada quant à ce qu'elles sont autorisées à faire ou non.

Soyons clairs. Nous avons créé au Canada un environnement favorable aux entreprises de télécommunications. Elles font face à une concurrence limitée au Canada. Je dirais que la contrepartie, ici, c'est que ces avantages viennent avec des conditions, à savoir la création de bons emplois syndiqués au Canada.

Kyle Seeback: Je pense qu'il me reste environ 30 secondes. Je veux aborder un dernier thème.

Au sujet des consultations en cours sur les modifications qu'apportent les libéraux au Code canadien du travail, la rumeur veut que certains secteurs de l'économie canadienne, surtout dans les chaînes d'approvisionnement, deviendront des services essentiels, ce qui éliminerait le droit de grève. Je pense que c'est également très troublant. Je me demande si vous avez des réflexions à ce sujet.

Lana Payne: J'ai beaucoup de choses à dire à ce sujet, mais 30 secondes ne suffiront probablement pas, monsieur Seeback. J'espère que quelqu'un d'autre me posera à nouveau la question.

Je vous dirais que notre syndicat a très clairement fait connaître sa position.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, madame Payne. Vous pourrez probablement y répondre au prochain tour.

Nous passons maintenant à Mme Church, pendant six minutes.

Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.): Je pense que c'est le tour de Mme Martin.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Je me suis trompé. C'est le tour de Mme Martin, pour six minutes.

[Français]

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Je remercie les témoins du travail important qu'ils font.

[Traduction]

Mes questions s'adressent également à Mme Payne.

Je tiens à souligner l'important travail qu'accomplissent vos membres. Je sais que bon nombre d'entre eux sont particulièrement touchés en cette période de grande incertitude dans l'économie canadienne. Je vous remercie du travail que vous faites en leur nom.

J'aimerais décortiquer un peu votre recommandation n° 23, qui vise à rendre permanents les changements temporaires à l'assurance-emploi et les mesures spéciales temporaires du Programme de travail partagé. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'utilité de ces programmes pour les travailleurs canadiens et sur les raisons pour lesquelles vous pensez qu'ils constituent une intervention suffisamment importante pour que vous souhaitiez qu'ils se poursuivent?

Lana Payne: Oui. Merci, madame Martin, de cette question. Je vous en suis très reconnaissante.

Nous avons une liste d'environ 30 recommandations distinctes sur la forme que devrait prendre le programme d'assurance-emploi, mais certaines des mesures temporaires sont sans contredit très utiles. Le travail partagé nous donne des possibilités, et j'aimerais qu'un plus grand nombre d'entreprises se prévalent du volet de travail partagé du programme. Il nous permet de sauver des emplois.

Par exemple, nous avons mis en place le Programme de travail partagé dans le secteur forestier, nous permettant ainsi de ne pas réduire les effectifs. Nous répartissons le travail sur une période de quelques semaines ou de quelques mois, essentiellement, et nous avons d'ailleurs recommandé et utilisé le programme au fil du temps dans presque tous les secteurs comptant des membres d'Unifor. Cela signifie que nous croyons qu'il est extrêmement important pour que les effectifs, les infrastructures et les chaînes d'approvisionnement demeurent actifs.

Pour ce faire, nous pouvons notamment nous assurer que les travailleurs continuent de travailler pendant une crise — nous avons besoin de programmes comme celui du travail partagé — et soutenir l'idée que les travailleurs restent au travail et soient productifs pendant un ralentissement économique, comme celui qui commence à poindre au Canada.

• (1705)

Danielle Martin: Merci. Pour approfondir un peu la question, parce que je pense que l'initiative semble avoir donné lieu à beaucoup de créativité — ce qui est louable —, je me demande, dans un monde où vous recommandez que ces changements deviennent permanents... J'espère que nous ne vivrons pas dans un perpétuel ralentissement économique. J'espère qu'il y aura un peu plus de stabilité à l'horizon. Je me demande si vous pouvez nous expliquer brièvement les raisons pour lesquelles vous recommandez un changement permanent plutôt qu'une prolongation d'une mesure temporaire. En quoi cela aiderait-il de façon permanente dans un avenir prévisible de l'économie?

Lana Payne: Oui. Peu importe l'état de la situation dans le monde, les différents secteurs de l'économie traverseront toujours des cycles. Ils ne se porteront pas nécessairement tous bien en même temps. Des transitions ou du réoutillage pourraient être nécessaires. Toutes sortes de circonstances dans un secteur particulier pourraient justifier qu'il se prévale d'un programme de travail partagé même lorsque l'économie va bien.

Je pense que notre objectif est d'essayer de protéger les travailleurs pendant ces différentes périodes, qu'il s'agisse d'une période de transition, d'une période de réoutillage ou d'une guerre commerciale comme celle qui sévit en ce moment. On ne peut pas toujours prédire ces circonstances, alors les mesures doivent devenir permanentes dans la loi et le programme.

Danielle Martin: Merci.

Pour poursuivre sur le thème de la transition, vous recommandez par ailleurs un cadre de transition équitable pour les travailleurs des secteurs des mines et des minéraux critiques. Je me demande si vous pourriez nous dire brièvement ce que vous envisagez à cet égard et pourquoi vous pensez que c'est important, en particulier dans les secteurs mentionnés.

Lana Payne: Oui. Je vais également demander à M. DiCaro d'intervenir. Il est le directeur de notre service de recherche. Il aura encore plus d'exemples à donner.

La réalité, c'est que ces secteurs offrent d'excellents salaires. Bon nombre d'entre eux sont très syndiqués. Les transitions pour ces types d'emplois ne peuvent pas simplement impliquer de mettre les travailleurs à la porte et de nous attendre à ce qu'ils se contentent de l'assurance-emploi.

Je dirais que nous parvenons parfois à négocier la conception de ces types de mesures de transition. Nous avons réussi avec brio à le faire dans le secteur de l'automobile. Lors d'une période de réoutillage, nous avons négocié d'excellentes mesures de soutien à la transition pour les travailleurs. Ce sont des secteurs... Dans le secteur minier, en particulier, où des mines peuvent connaître un ralentissement ou arriver en fin de vie, comment pouvons-nous assurer une transition aux travailleurs et veiller à ce qu'ils maintiennent leur gagne-pain pendant cette période? Voilà pourquoi, à mon avis, un certain nombre de mesures peuvent être prises à cet égard.

Je vais demander à M. DiCaro de répondre lui aussi.

Danielle Martin: Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, monsieur DiCaro, je vais aussi demander — si vous vous apprêtez à renchérir sur la réponse — de nous dire où cette approche pourrait également être utile, hormis dans les secteurs syndiqués de notre économie, compte tenu du nombre de transitions économiques qui se profilent à l'horizon. Je pense notamment à l'IA et à des secteurs

où les travailleurs font de petits boulots et ne sont peut-être pas protégés par un syndicat.

Pouvez-vous nous donner des détails pour nous dire si vous croyez que ce principe s'applique à d'autres secteurs?

• (1710)

La présidente: Malheureusement, votre temps est écoulé.

Danielle Martin: Vous pourriez peut-être m'envoyer votre réponse par courriel. Merci.

Lana Payne: Nous vous l'enverrons par courriel.

La présidente: J'aimerais simplement remercier M. Hallan de m'avoir remplacée à la présidence pendant qu'on me réclamait ailleurs.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Garon, pendant six minutes.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente. Vous nous avez manqué. Bienvenue de nouveau à votre propre comité.

Je transmets mes salutations aux témoins. Je les remercie d'être ici et d'avoir déposé des mémoires.

Je vais commencer par vous, madame Senneville.

Je vais aborder la question de l'assurance-emploi. Si je comprends bien, ça fait longtemps qu'elle aurait dû être réformée. Une promesse a été faite en 2015, puis le gouvernement est passé d'un projet pilote à l'autre. Il doit bien savoir, aujourd'hui, si les projets pilotes ont fonctionné. Le Bloc québécois, par l'entremise de Mme Louise Chabot, qui était députée jusqu'à la fin de la dernière législature, a même déposé un projet de loi pour faire une réforme de l'assurance-emploi.

Il y a présentement des circonstances économiques difficiles et nous avons besoin d'un programme qui assure les gens. Ce n'est pas normal d'avoir un programme d'assurance qui n'assure pas 50 % de ceux qui sont censés être assurés. Personne ne souscrirait à une telle assurance.

Que doit-on mettre impérativement et rapidement dans le programme d'assurance-emploi? Quels sont les points majeurs à changer de façon urgente?

Caroline Senneville: Il y a plein de mesures temporaires qui devraient devenir permanentes, comme l'annulation du délai de carence, la suspension de la répartition de la rémunération payée en raison d'une cessation d'emploi et, évidemment, l'augmentation du nombre de semaines de prestations régulières.

Ce qui n'est pas réglé, c'est la situation des travailleurs saisonniers. Le Canada est un grand pays avec plein de réalités régionales, et il y a encore...

Jean-Denis Garon: J'imagine que vous parlez du trou noir de l'assurance-emploi.

Caroline Senneville: Oui. Il y a des travailleurs et des travailleuses qui se retrouvent sans revenu pendant plusieurs semaines, et cette situation est très difficile pour nous.

Je dirais aussi que le régime d'assurance-emploi est particulièrement inefficace pour les jeunes. On met en place des mesures pour les travailleurs de longue date, mais c'est difficile pour les jeunes. Effectivement, pour se servir du programme d'assurance-emploi, il faut y être admissible. Je pense que c'est ça qui est important.

Les mesures temporaires qu'on prolonge sont la meilleure démonstration de la nécessité d'instaurer des mesures permanentes et d'apporter de la prévisibilité. Elles créent beaucoup d'incertitude chez les gens et dans les industries. Chaque fois qu'on traverse des moments difficiles, on se rend compte que ce programme ne fait pas le travail. Regardons-le dans son entier et ajustons-le pour les personnes qui en ont besoin.

Jean-Denis Garon: Nous rappelons au gouvernement que le projet de loi est déjà écrit et que nous pourrions même le déposer à ce comité pour les consultations prébudgétaires, s'il y a consentement unanime. Je suis sûr que ce sera le cas. C'était et c'est encore un excellent projet de loi.

Je vais continuer avec vous, monsieur L'Ériger.

À la suite de la demande des fédérations de chambres de commerce et des métallos, le Bloc québécois a proposé qu'on mette en place une subvention salariale pendant la crise actuelle pour réagir aux nouveaux droits de douane imposés par Donald Trump. Cette subvention salariale permettrait, en cas de fermeture temporaire ou de suppression de quarts de travail, entre autres, de garder les travailleurs à l'emploi pour maintenir le lien d'emploi et de diminuer la pression sur le système d'assurance-emploi. Celui-ci n'est pas fait, d'un point de vue actuariel, pour vivre deux crises en sept ans.

On éviterait ainsi qu'une entreprise licencie des travailleurs, que ceux-ci soient embauchés par l'entreprise d'à côté et qu'on joue à un jeu de chaises musicales en région, où ça deviendrait une question sensible d'attraction de talents.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette proposition.

Colin L'Ériger: Nous appuyons certainement les mesures de soutien du revenu qui maintiennent le lien d'emploi, car, une fois que celui-ci est perdu, ce sont des compétences qui sont perdues pour les entreprises. Alors, oui, nous sommes probablement en faveur d'un soutien additionnel de l'État pendant des crises comme celles-là, qui sont exceptionnelles.

Jean-Denis Garon: Évidemment, la caisse d'assurance-emploi doit s'équilibrer sur une période de sept ans, faute de quoi — vous me corrigerez si je me trompe — les cotisations des employeurs et des employés doivent augmenter. Cette caisse a déjà connu une crise en raison de la COVID-19, et là, on fait face à une deuxième crise.

Selon ma compréhension, la mise en place d'une telle subvention coûterait à peu près le même prix que des prestations d'assurance-emploi. Elle permettrait de maintenir le lien d'emploi, de réduire la pression sur le régime d'assurance-emploi et d'éviter d'augmenter les cotisations des employeurs et des employés dans un contexte où ils ont besoin d'un peu d'air.

Pensez-vous qu'une telle subvention serait un désavantage?

Colin L'Ériger: Vous posez une très bonne question.

Selon moi, l'important, c'est qu'on finance suffisamment l'assurance-emploi pour répondre aux besoins. Comme on l'a déjà mentionné, seulement quatre personnes sur dix y ont accès. Peu importe la solution, l'important, c'est qu'on ait un accès suffisant à des prestations en cas de difficultés économiques. S'il y a une hausse du taux de chômage, il faut que les travailleurs et les travailleuses qui cotisent à l'assurance-emploi aient droit à des prestations. Peu importe la solution retenue, je pense qu'il faut garder en tête cet objectif, qui est d'assurer une bonne couverture, une bonne protection sociale.

• (1715)

Jean-Denis Garon: Madame Senneville, nous avons une minute pour discuter de la transition écologique.

Le gouvernement a aboli la taxe sur le carbone et a mis fin, de facto, à la tarification du carbone pour l'industrie. Nous ne serons pas en mesure d'atteindre nos objectifs climatiques en vertu de l'Accord de Paris. De plus, le député de Laurier—Sainte-Marie vient de claquer la porte. Pourtant, il s'agit d'une filière d'avenir à haute valeur ajoutée.

Êtes-vous inquiète de ce que nous voyons aujourd'hui de la part du gouvernement fédéral? Êtes-vous d'avis que ce qui se passe avec Donald Trump justifie ça, y compris la construction de nouveaux pipelines avec des fonds publics?

Caroline Senneville: M. Trump et son gouvernement prennent beaucoup de place, et je comprends qu'on s'en préoccupe. Cependant, pendant ce temps, il y a d'autres pays qui, eux, avancent. Ils mettent de l'avant des technologies et transforment leur économie. Les énergies fossiles vont être de plus en plus rares et vont coûter de plus en plus cher à exploiter, sans parler des dangers environnementaux, évidemment. Ces pays vont être prêts, mais nous, nous ne le serons pas.

Jouer du hockey de rattrapage, comme on dit, c'est coûteux et difficile pour l'économie. Alors, il faut continuer à faire une transition juste qui inclut les travailleurs. Ça aussi, c'est très important, parce qu'il ne faut pas que les travailleurs se sentent délaissés.

La présidente: Merci, madame Senneville.

Jean-Denis Garon: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous allons maintenant écouter M. Kelly pendant cinq minutes.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Merci.

J'aimerais d'abord donner environ une minute à Mme Payne, si elle le souhaite, pour terminer sa réponse à la question de M. Seebach sur la désignation des emplois de la chaîne d'approvisionnement comme services essentiels et sur l'effet que ce changement pourrait avoir sur le droit de grève.

Lana Payne: Merci beaucoup.

Comme vous le savez probablement tous, nous avons présenté un mémoire détaillé dans le cadre de cet examen du Code du travail. Nous réclamons haut et fort une période de 35 jours pour cet examen très approfondi de la mesure législative sur les normes du travail la plus importante au pays. Très souvent, c'est le texte encadrant le travail qui influence tous les autres.

Nous savons que le fait d'être privé du droit de grève limitera ce que les syndicats peuvent faire et obtenir aux tables de négociation. Nous le savons parce que nous avons beaucoup d'expérience dans ce domaine. La réalité, c'est que le problème ne se pose pas avec tout le monde. Nous nous retrouvons parfois — et cela nous est arrivé, monsieur le député — dans des situations où la relation avec l'employeur n'est pas très harmonieuse, et où les problèmes s'accumulent au fil du temps. Ces questions ne peuvent pas toutes se régler à la table de négociation; nous devons donc envisager de mettre en place des outils et des mesures de soutien pour apporter de l'aide dans ces situations.

Fondamentalement, ce que je répondrai, c'est que si on cherche à limiter...

Pat Kelly: Merci beaucoup. J'ai horreur d'interrompre les témoins, mais je dois... Je voulais vous donner une minute pour répondre à la question. Je vous ai laissée parler beaucoup plus longtemps.

Lana Payne: Je suis fâchée, comme vous pouvez le constater.

Une voix: Ha, ha!

Pat Kelly: Merci.

Je vais passer rapidement à M. Sauvé pour discuter de la politique sur les armes à feu.

Votre position est claire: le véritable problème, c'est le trafic illégal d'armes à feu, et non les propriétaires d'armes à feu titulaires d'un permis. En comité, la Toronto Police Association a dit que le rachat d'armes à feu n'aurait aucune incidence sur la criminalité à Toronto. Ses représentants ont dit que la violence est commise par des membres de gangs, des voyous, des propriétaires d'armes à feu illégales, des personnes en liberté sous caution ou des personnes à qui il est interdit de posséder des armes à feu.

Êtes-vous d'avis que le programme de rachat est un programme coûteux et compliqué qui cible les mauvaises personnes?

Brian Sauvé: Le programme de rachat d'armes à feu sera de toute évidence coûteux, en plus d'être compliqué. Depuis 2020, nous maintenons que, si l'on veut dépenser des fonds en sécurité publique, il faut le faire là où le rendement du capital investi sera le plus élevé. De notre point de vue, il faut donc s'attaquer à l'importation illégale d'armes à feu à partir du 49^e parallèle — la plus longue frontière non sécurisée au monde, qui nous sépare du pays comptant le plus grand nombre de fabricants d'armes légères.

Pat Kelly: Vous convenez que, en ce moment, la contrebande d'armes à feu illégales cause plus de crimes par armes à feu que les armes à feu détenues légalement.

• (1720)

Brian Sauvé: Oui, et les statistiques le confirment. La majorité des crimes commis par armes à feu au Canada le sont avec des armes à feu entrées illégalement au Canada, non enregistrées, détenues sans permis ou transportées illégalement.

Pat Kelly: Convenez-vous que le rachat d'armes à feu n'aura pas d'incidence sur la violence armée dans les grandes villes?

Brian Sauvé: Je ne peux pas prédire l'avenir. Nous devons attendre de voir comment se déroulera le programme de rachat et s'il aura une incidence sur la sécurité publique.

Pat Kelly: D'accord.

Convenez-vous que le fait que les forces policières aident à administrer ce programme détourne des ressources des efforts de sécurité publique vraiment nécessaires?

Brian Sauvé: Cette responsabilité alourdit les tâches des policiers. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous disons assez publiquement qu'il serait utile de voir un plan. Quel est le plan pour le rachat des armes à feu? Par exemple, si un membre de la communauté décide de composer le numéro 1-800 pour remettre ses armes à feu, où doit-il aller? Quelles ressources sont offertes? Les policiers doivent-ils faire des heures supplémentaires? S'agit-il de tâches prévues à leur horaire? Sont-ils relevés de leurs fonctions premières pour effectuer ces autres tâches?

Pat Kelly: Il me reste environ 30 secondes. Vous recommandez un secrétariat, une entité unique responsable de l'approvisionnement, qui est un désastre depuis de nombreuses années dans l'ensemble du gouvernement, ainsi qu'au sein des forces armées et d'autres branches du gouvernement. Il vous reste un peu de temps. Voulez-vous ajouter des détails sur cette recommandation en faveur d'un secrétariat unique?

Brian Sauvé: Pour moi, c'est une question d'efficacité. En ce moment, quand la GRC détermine qu'elle doit adopter, disons, un nouveau pistolet à décharge électrique, elle doit rédiger un dossier justificatif, qui est envoyé à une équipe complètement distincte qui analyse ce dossier, l'approuve et le renvoie à la GRC pour qu'elle fasse une demande de renseignements, ou DR. La DR est publiée. Les parties intéressées se manifestent, leur intérêt est transmis à l'autre équipe pour approbation et revient à la GRC pour la demande de propositions...

La présidente: Merci, monsieur Sauvé. Je suis désolée, mais le temps est écoulé.

Merci, monsieur Kelly.

Nous allons maintenant poursuivre avec Mme Church, pendant cinq minutes.

[Français]

Leslie Church: Merci, madame la présidente.

Je tiens à remercier tous les intervenants pour cette excellente discussion. C'était très utile.

[Traduction]

J'aimerais poursuivre la discussion avec vous, monsieur Sauvé, et parler d'un projet de loi très important dont la Chambre est actuellement saisie, à savoir le projet de loi C-22, au sujet duquel je sais que votre organisation a formulé des commentaires.

Le Canada demeure le seul pays du Groupe des cinq et du G7 à ne pas avoir de cadre sur l'accès légal. Nous sommes donc très dépendants de nos partenaires internationaux. Je sais que des policiers de ma communauté à Toronto ont dit que le projet de loi représente une étape très importante pour lutter contre certains des crimes graves commis dans nos quartiers: des violations de domicile avec agression, des vols de voitures, du vol à l'étalage, et on peut sans contredit également nommer l'extorsion, la traite d'enfants et d'autres crimes très graves qui suscitent l'inquiétude. Pouvez-vous nous donner brièvement votre point de vue sur le projet de loi C-22 et nous dire s'il comprend un ensemble d'outils ou un cadre qui aiderait les forces policières dans votre contexte?

Brian Sauvé: Certainement. Je vous remercie de la question. Même si elle est un peu hors sujet pour la réunion d'aujourd'hui, je suis toujours prêt à parler du projet de loi C-22 et de l'accès légal.

Ces mesures auraient dû être prises il y a extrêmement longtemps. Notre régime d'accès légal est adapté à l'ère du code Morse, si je puis le dire ainsi, alors que nous sommes passés aux téléphones intelligents, à la transmission numérique chiffrée, aux plateformes de messagerie numériquement chiffrées et aux plateformes de médias sociaux.

Par exemple, dans son libellé actuel, le projet de loi C-22 ne modifie pas les pouvoirs de perquisition et de saisie des forces de l'ordre. Il ne les change aucunement. Il ne nous donne pas de pouvoirs accrus en matière de perquisition, de saisie ou de surveillance. Il oblige plutôt les exploitants de télécommunications ou de plateformes Web au Canada à se conformer aux autorisations judiciaires émises par les tribunaux et, potentiellement, à conserver les dossiers pendant un certain temps.

Il est question ici d'enquêtes sur la sécurité nationale, sur des enlèvements, sur le terrorisme et même sur des violations de domicile avec agression, lors desquelles nous identifions ou cherchons à identifier les suspects et où nous voulons écarter la liste de suspects. Ces enquêtes peuvent durer un mois, trois mois ou un an. Lorsque nous cherchons à obtenir auprès d'un fournisseur de services de télécommunications — au moyen d'une ordonnance de communication, d'un mandat général ou d'un mandat de perquisition — des documents liés à un crime, et qu'on nous répond: « Désolé, nous avons une politique de conservation de sept jours, alors les documents n'existent plus, » les preuves sont perdues, les suspects sont libérés et les victimes subissent les conséquences.

Leslie Church: Vos commentaires sont extrêmement utiles.

Vous avez dit que ce projet de loi nous sortira de l'ère du code Morse et qu'il prévoit une surveillance judiciaire. Pouvez-vous expliquer, en termes simples, ce que cela signifie?

• (1725)

Brian Sauvé: Bien sûr. J'ai rédigé un certain nombre de mandats généraux, d'ordonnances de communication et de mandats de perquisition, pour des affaires de drogues ou en lien avec le Code criminel. Ils doivent tous être approuvés par les tribunaux. Lorsque je rédige un mandat de perquisition, je ne le mets pas simplement dans ma poche arrière, avant de me rendre au domicile d'un suspect pour lui dire: « Voici un mandat. Je vais fouiller votre domicile. » Je dois m'adresser à un juge de paix, si j'ai besoin d'une approbation après les heures normales de travail. Pour un mandat général, je dois m'adresser à un juge d'une cour provinciale. S'il s'agit d'une enquête fédérale, il faut passer par un juge de la Cour fédérale. C'est le tribunal qui donne son feu vert et qui approuve les motifs pour obtenir le mandat. Ensuite — et seulement à ce moment-là —, le mandat ou l'ordonnance de communication est signifié au fournisseur ou exécuté au domicile ou à l'entreprise.

Leslie Church: Cette surveillance judiciaire permet au tribunal de contrôler de façon importante le droit à la vie privée.

Brian Sauvé: Oui. Je crois comprendre que, dans le projet de loi C-22, vous abordez les périodes d'examen. La conservation des données par les entreprises de télécommunications pendant une période de 12 mois est un excellent début. Nous pourrions voir dans un an ou deux si cette mesure fonctionne, si cette période de conservation est adéquate, si elle est trop sévère ou si elle n'est pas suffisante.

Leslie Church: Merci beaucoup.

Dans les quelque 45 secondes qu'il me reste, madame Senneville, j'aimerais vous poser une question au sujet du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, ou PFIMS, dans lequel nous avons investi dans le cadre du budget de 2025.

Quelles sont les répercussions de cet investissement sur vos travailleurs syndiqués? Comment ces investissements peuvent-ils être utilisés le plus efficacement à l'avenir?

[Français]

Phillippe Morin (conseiller syndical, Confédération des syndicats nationaux): Si vous le permettez, je vais prendre le relais sur ce volet.

Selon nous, ce type d'investissement ou de dépense fédérale doit s'inscrire dans le champ de compétence des provinces. Dans les autres provinces, les programmes de formation se font plus directement avec les organisations syndicales. Dans le cas du Québec, la situation est un peu différente: c'est par l'entremise d'ententes entre le fédéral et le gouvernement du Québec que ces dépenses en matière de formation sont faites. Selon nous, elles doivent être faites...

La présidente: Excusez-moi, monsieur Morin, mais c'est tout le temps que nous avions pour ce tour-ci.

Merci, madame Church.

Pour conclure cette heure, je donne la parole à M. Garon pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Ça ne conclura pas le temps que nous allons passer à parler des compétences des provinces, monsieur Morin. Vous venez de toucher la corde sensible.

La formation est importante et nous sommes contents que le gouvernement fédéral le reconnaisse. Cependant, il y a une réalité au Québec: depuis la fin des années 1990, tout ce qui a trait à la formation est dévolu au gouvernement du Québec. Nous avons la Commission des partenaires du marché du travail, ainsi que les tables sectorielles, entre autres, qui font l'arrimage entre la formation professionnelle et les entreprises pour s'assurer qu'on répond vraiment aux besoins du marché et qu'on est tourné vers l'avenir. En tout cas, c'est ma compréhension. Je ne suis pas un spécialiste de ça.

Premièrement, considérez-vous que c'est une compétence du Québec? Je ne parle pas des provinces, puisque le Québec est un cas particulier.

Deuxièmement, j'aimerais savoir si ce modèle fonctionne au Québec. Est-ce qu'on a raison de venir perturber ça?

Troisièmement, s'il fonctionne, aurait-il été adéquat que l'argent prévu dans le dernier budget fédéral, que ce soit sous la forme de subventions ou de crédits d'impôt, entre autres, soit redirigé vers le système québécois pour lui redonner de la force?

Voilà mes trois questions liées à la conversation précédente.

Caroline Senneville: Oui, c'est une compétence provinciale. Oui, ce modèle fonctionne au Québec. Oui, il faut s'organiser pour respecter ça, pas pour le Québec, mais pour le Canada. Si on ne forme pas bien les personnes et que ça fait augmenter le taux de chômage au Québec, qui fait encore partie du Canada, le taux de chômage au Canada va augmenter. Il faut donc respecter notre façon de faire, qui fonctionne bien, et s'assurer que l'argent se rende au bon endroit.

Il y a des forums syndicaux-patronaux, au Québec, qui fonctionnent bien pour la formation de la main-d'œuvre. Ce n'est pas un enjeu sur lequel on a les moyens financiers de s'obstiner bien longtemps, comme pays.

Jean-Denis Garon: J'aimerais entendre un mot là-dessus de la part de la FTQ.

Monsieur L'Ériger, ici, à Ottawa, on a l'initiative Une Équipe Canada forte. On pourrait avoir une initiative qui s'appellerait « Une Équipe Québec forte », afin qu'on envoie l'argent dans le système qui existe déjà pour le renforcer et qu'on reconnaisse la compétence du Québec en la matière.

Qu'en pense la FTQ?

Colin L'Ériger: Nous sommes du même avis: la formation de la main-d'œuvre est une compétence du Québec et les institutions en place fonctionnent bien.

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

Il me reste sept secondes. J'en profite pour remercier tout le monde d'avoir déposé des mémoires, car nous n'avons pas toujours tout le temps que nous voudrions.

Nous nous reverrons peut-être une prochaine fois.

• (1730)

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Je vais également prendre un moment pour remercier nos témoins pour cette heure.

Nous vous remercions de votre temps et du travail que vous avez accompli.

Nous allons suspendre brièvement la séance pour accueillir le prochain groupe de témoins.

Merci à tous.

• (1730)

(Pause)

• (1745)

La présidente: Nous reprenons les travaux.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

Pour cette partie de la réunion, nous accueillons la présidente-directrice générale de l'Institut de développement urbain du Québec, Isabelle Melançon. Nous accueillons également Chris Finkbiner, qui est chef de l'exploitation pour Indwell Community Homes. Enfin, nous accueillons Angus Knowles, président du conseil d'administration d'Options for Homes.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux participants les points suivants.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer et vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, vous pouvez choisir, au bas de votre écran, d'entendre le parquet, l'anglais ou le français.

Veillez noter que les membres du Comité peuvent vous poser des questions en anglais ou en français, alors veuillez vous préparer, afin que nous puissions profiter du temps qui nous est imparti.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Je vois Mme Melançon à l'écran; nous allons commencer par vous.

Vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Merci.

[Français]

Isabelle Melançon (présidente-directrice générale, Institut de développement urbain du Québec): Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me recevoir aujourd'hui.

Je m'appelle Isabelle Melançon et je suis la présidente-directrice générale de l'Institut de développement urbain du Québec, ou IDU. L'IDU est un organisme à but non lucratif qui représente les principaux promoteurs et grands propriétaires immobiliers du Québec. Je suis ici pour rappeler une chose très simple: pour résorber la crise de l'habitation qui sévit actuellement, il faut augmenter l'offre de tous les types de logements. Si on veut vraiment y arriver, il faut s'attaquer aux obstacles structurels qui bloquent les projets, et il faut le faire dès maintenant.

Notre premier message porte sur les infrastructures en eau. Partout au Québec, les municipalités peinent à autoriser de nouveaux logements, parce que leurs réseaux d'aqueduc et d'égout sont saturés ou vieillissants. Plusieurs municipalités ont recours à l'imposition aux promoteurs de redevances de développement pour tenter de financer les travaux nécessaires de réfection des infrastructures existantes ou de construction de nouvelles infrastructures. Ce faisant, elles font exploser les coûts des projets résidentiels. Au bout du compte, ce sont les futurs propriétaires ou locataires qui finissent par payer plus cher leur logement.

D'autres municipalités sont contraintes d'imposer des moratoires sur leur territoire, se privant ainsi de logements dont elles ont cruellement besoin. Ce n'est pas un défi secondaire; c'est un frein direct à la construction de nouveaux logements.

Une étude réalisée par Aviseo Conseil pour le Groupe tactique sur les infrastructures en eau liées au logement, dont fait partie l'IDU, montre que le déficit de maintien d'actifs des infrastructures en eau au Québec pourrait dépasser 42,5 milliards de dollars d'ici 2031. Nous demandons donc au gouvernement fédéral d'investir massivement dans les infrastructures en eau, ce qu'il a fait aujourd'hui, notamment au moyen de transferts bonifiés et de prêts à faible taux d'intérêt. Tant que cet angle mort n'est pas corrigé, on ne réglera jamais la crise de l'habitation.

Le deuxième message que je tiens à vous transmettre concerne les leviers fédéraux existants. Avec Maisons Canada, Ottawa s'est donné un nouvel outil pour accélérer la construction de logements abordables à grande échelle. Toutefois, il va être important de s'assurer que les projets soutenus par Maisons Canada au Québec ne seront pas ralentis par les négociations entre Ottawa et Québec. Quand les besoins sont urgents, l'exécution doit l'être aussi.

Étant donné la création de Maisons Canada, il nous apparaît évident que le mandat de la SCHL, soit la Société canadienne d'hypothèques et de logement, va être modifié. Je tiens donc à rappeler que, sans l'intervention de la SCHL au cours des dernières années, très peu de projets auraient vu le jour au Québec. Cependant, un désengagement trop rapide ou des modifications sans préavis des règles du jeu vont assurément créer de l'incertitude chez les promoteurs et affecter la capacité de plusieurs à lancer des projets. Le message que l'on entend sur le terrain, c'est que la SCHL doit demeurer active sur le marché jusqu'au déploiement complet de Maisons Canada.

Enfin, notre troisième message porte sur les programmes qui peuvent soutenir plus rapidement l'offre locative. Par exemple, le Programme de prêts pour la construction d'appartements est un outil très populaire. En revanche, sur le terrain, plusieurs acteurs nous disent que l'examen par la SCHL de la capacité financière des grands emprunteurs est long, complexe et opaque, et que ceux-ci manquent maintenant de prévisibilité pour poursuivre leur croissance et démarrer de grands projets.

C'est la même chose pour APH Select. Ce produit de la SCHL est très efficace et populaire chez les promoteurs, mais on s'explique mal pourquoi les critères d'abordabilité sont encore déterminés par le revenu médian des locataires en 2019, soit avant la pandémie. Vous conviendrez que la situation a bien changé depuis 2019. Une pandémie, une poussée inflationniste historique et l'élection d'un président américain qui affectionne tout particulièrement les droits de douane pour tous, ça change une vie.

Rappelons que le salaire médian des locataires en 2019 était de 40 900 \$. Pour qu'on soit admissible au produit APH Select, le loyer moyen mensuel ne doit pas dépasser 1023 \$. Or la réalité d'aujourd'hui est que le salaire médian des locataires au Québec a dépassé les 53 300 \$. On parlerait donc aujourd'hui d'un loyer mensuel moyen ne devant pas dépasser 1 330 \$. C'est pourquoi nous demandons que les seuils d'abordabilité liés au produit APH Select soient mis à jour afin qu'ils reflètent mieux la réalité.

Le Québec est prêt à construire. Il faut maintenant lui donner les moyens de le faire.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions, si vous en avez.

• (1750)

La présidente: Merci, madame Melançon.

[Traduction]

Nous allons poursuivre avec M. Finkbiner. Je vous demanderais d'allumer votre caméra, s'il vous plaît; il en va de même pour M. Knowles. Merci beaucoup.

Allez-y.

Chris Finkbiner (chef de l'exploitation, Indwell Community Homes): Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Chris Finkbiner. Je suis le chef de l'exploitation de la famille d'entreprises d'Indwell. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je suis ici parce que la crise du logement au Canada est réelle. Elle est en croissance, et nous devons investir dans des solutions qui correspondent à l'ampleur du défi. Notre travail à Indwell est guidé par une vision audacieuse: des maisons ouvertes pour tous. Cette vision nous oblige à créer des solutions rapides et pratiques à la crise du logement au Canada.

Indwell construit et gère des logements supervisés et abordables pour lutter contre l'itinérance. Nous gérons près de 1 500 logements dans le Sud et le Sud-Ouest de l'Ontario, et nous avons près de 400 logements supplémentaires en cours de construction. Notre nouvelle organisation sœur, Gather, a été créée expressément pour construire et gérer des appartements abordables pour les travailleurs canadiens dont le revenu familial est inférieur à la médiane.

Notre mémoire d'aujourd'hui est fondé sur notre expérience quotidienne en première ligne. Nous examinons la crise du logement sous deux angles.

Le premier est l'itinérance. La crise de l'itinérance au Canada demeure grave et profondément enracinée. En 2024, plus de 19 000 personnes séjournaient dans des refuges chaque nuit au Canada. Les sans-abri passent souvent par les hôpitaux, les refuges et le système judiciaire parce qu'ils n'ont pas de logement et de soutien adéquat pour les aider à garder un logement.

Le deuxième angle est celui du logement abordable pour les ménages moyens qui travaillent. Des millions de Canadiens qui font tourner notre économie vivent une détresse croissante en matière de logement. Ils gagnent moins que le revenu médian et ont du mal à trouver un logement adéquat sur le marché. En Ontario, 53 % des locataires paient plus de 30 % de leur revenu pour se loger, et 18 % des locataires paient plus de 50 %.

L'augmentation de l'offre au taux du marché ne suffira pas à combler cet écart. Nous faisons face à des défaillances structurelles en matière d'abordabilité qui exigent une réponse directe hors marché. Pour les personnes en situation d'itinérance chronique, inextricablement liée à des problèmes de santé mentale, de toxicomanie ou de traumatisme, le logement avec services de soutien est la solution permanente la plus efficace. Il stabilise les tendances, améliore les résultats en matière de santé et réduit les coûts publics.

Chez Indwell, nous avons un taux de stabilité du logement de 92 %, c'est-à-dire que 92 % des locataires qui sortent de l'itinérance sont logés un an après leur première occupation. Les logements supervisés fonctionnent.

Pour mettre à l'échelle cette solution éprouvée, nous devons maintenir une voie d'immobilisations dédiée et importante dans le cadre du programme Maisons Canada. Cependant, les immobilisations ne représentent que la moitié de l'équation. Le financement de fonctionnement doit être explicitement lié aux engagements fédéraux en matière d'immobilisations. Pour que ces immeubles puissent réellement ouvrir leurs portes et offrir du soutien, il est essentiel que les gouvernements provinciaux et territoriaux fournissent un financement de fonctionnement pour maintenir les mesures de soutien nécessaires en matière de santé et de logement sur place. Lorsque les provinces tardent à conclure des accords de financement, le gouvernement fédéral doit réserver et lier directement les transferts provinciaux à ces projets d'immobilisations.

En ce qui concerne notre deuxième point de vue, l'ampleur même du défi du logement abordable exige des investissements transformationnels. Le niveau de financement de Maisons Canada à domicile est tout simplement insuffisant pour répondre aux besoins actuels. Pour offrir des logements que les familles de travailleurs peuvent se permettre, les subventions d'immobilisations fédérales par logement doivent être substantielles. Les projets visant les ménages en deçà du revenu médian exigent souvent que 40 à 60 % des frais d'immobilisations soient couverts par des subventions. De plus, nous devons mesurer le succès de Maisons Canada en fonction de l'ampleur de l'abordabilité atteinte, et non simplement en fonction du nombre total de logements construits.

Enfin, pour que la construction se fasse rapidement, les programmes fédéraux doivent accorder la priorité aux approches fondées sur le portefeuille plutôt qu'aux développements individuels. Les partenariats avec des promoteurs non marchands de confiance associés à des portefeuilles regroupés permettent d'obtenir des résultats à grande échelle en assurant la rapidité et la certitude du financement.

En conclusion, Indwell et l'ensemble du secteur hors marché sont prêts à agir. Nous avons la capacité de le faire. Le gouvernement fédéral doit agir rapidement et investir considérablement. Nous exhortons le Comité à appuyer trois recommandations.

Premièrement, il faut faire en sorte que le financement de Maisons Canada corresponde à l'ampleur de la crise du logement au Canada en augmentant considérablement le financement fédéral et en s'engageant à faire des investissements annuels.

Deuxièmement, il faut protéger et élargir un volet de capital réservé aux logements supervisés, soutenu par des engagements annuels à long terme.

Troisièmement, il faut donner à Maisons Canada le mandat et les incitatifs nécessaires pour offrir des subventions d'immobilisations par logement et mesurer le succès en fonction de l'abordabilité des logements, et non simplement du nombre de logements construits.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1755)

La présidente: Excellent. Merci beaucoup, monsieur Finkbiner.

Nous passons maintenant à M. Knowles, qui dispose de cinq minutes.

Angus Knowles (président du conseil d'administration, Options for Homes): Merci, madame la présidente et honorables membres du Comité, de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2026.

Je m'appelle Angus Knowles. Je suis président du conseil d'administration d'Options for Homes, un promoteur sans but lucratif qui a passé 30 ans à fournir des logements à des ménages qui travaillent et qui sont exclus du marché traditionnel. Dans 14 collectivités, Options a contribué à créer des voies d'accès à la propriété pour plus de 3 300 familles.

J'aimerais commencer par vous raconter l'histoire d'Angella, une infirmière qui travaille à Etobicoke et qui est mère célibataire de trois enfants. Elle travaille fort, a deux emplois et gagne un revenu stable, mais l'accession à la propriété était toujours hors de portée pour sa famille. À lui seul, l'obstacle de la mise de fonds signifiait qu'elle ne pouvait pas envisager de rester près de son travail, de l'école de ses enfants et de son réseau de soutien. Grâce aux programmes de financement d'Options for Homes et au soutien hypothécaire fédéral, cette voie vers la stabilité et l'accession à la propriété est devenue possible. Cette occasion a été transformatrice pour elle. Angella est devenue la première de sa famille à posséder une maison au Canada.

L'histoire d'Angella n'est pas inhabituelle. Chez Options for Homes, nous la voyons encore et encore. Elle est le reflet d'un groupe croissant de travailleurs essentiels — infirmières, enseignants, travailleurs des services d'urgence et autres — qui ne sont pas admissibles aux subventions traditionnelles et qui ne peuvent toutefois pas se permettre d'être propriétaires dans les collectivités

qu'ils servent. Ils ont fait exactement ce qu'on leur a demandé de faire — étudier, travailler, contribuer et commencer à se bâtir une vie —, mais avec les coûts initiaux élevés d'aujourd'hui et les options viables limitées, nous laissons pour compte nos voisins qui travaillent. Ce n'est pas seulement un problème de logement, c'est aussi un problème social et économique. Lorsque nos travailleurs qualifiés et essentiels n'ont pas les moyens de vivre près de leur lieu de travail, c'est toute la ville qui en souffre. Le sentiment d'appartenance à nos villes disparaît, les employeurs perdent l'accès aux talents et les gens ne croient plus que le travail acharné mènera à un avenir sûr dans les villes canadiennes.

Chez Options for Homes, nous avons vu ces pressions s'intensifier de façon spectaculaire dans les collectivités que nous servons. Notre modèle combine la prestation de logements sans but lucratif et le soutien à la mise de fonds. Nous réinvestissons les excédents des projets dans de nouvelles maisons, mais les ménages qui nous demandent de l'aide ne sont plus seulement ceux qui gagnent entre 40 000 \$ et 60 000 \$ par année. Ils sont de plus en plus nombreux à gagner entre 70 000 \$ et 170 000 \$, ce qui, à Toronto, par exemple, n'est toujours pas suffisant pour pouvoir économiser le montant nécessaire à la mise de fonds pour acheter en raison des loyers et du coût de la vie élevés. Par conséquent, notre liste d'attente a atteint un nombre record de 30 000 personnes. Je tiens à souligner que ce problème ne touche pas seulement les jeunes professionnels; il touche aussi les gens dans la quarantaine.

Nos données montrent qu'il peut falloir jusqu'à 17 ans à ce groupe pour économiser le montant nécessaire à la mise de fonds sur le marché traditionnel, selon la ville où il vit. Ce retard a une incidence sur le moment où les gens fondent une famille, l'endroit où ils vivent, leur sécurité de la vieillesse et leur capacité de rester dans les collectivités qui dépendent d'eux. Parmi les propriétaires que nous avons aidés, 33 % disent qu'ils auraient quitté leur collectivité sans nos programmes, qui les ont aidés à accéder à la propriété.

Les politiques fédérales ont soutenu à juste titre l'offre locative, mais les options de propriété pour aider les travailleurs essentiels à revenu moyen à s'établir de façon plus stable à proximité de leur lieu de travail restent largement négligées. C'est pourquoi nous demandons principalement que le budget de 2026 reconnaisse l'accession à la propriété pour les travailleurs comme une priorité nationale en matière de logement afin de soutenir la santé sociale et économique de nos villes. Les organismes sans but lucratif et les organismes publics ont les modèles, mais ils ont besoin de soutiens plus solides pour élargir les programmes et combler cet écart.

Nous demandons aussi des outils de mise en œuvre immédiats pour les organismes sans but lucratif qui construisent des maisons pour les travailleurs, notamment le financement de la construction à faible coût, le soutien en immobilisations et l'accès à des terrains publics gratuits ou à faible coût, s'il y a lieu.

Enfin, en dehors du budget en soi, l'orientation stratégique devrait reconnaître l'aide pour la mise de fonds offerte par les fournisseurs de logements sans but lucratif à des fins d'accès à la propriété comme des capitaux propres de bonne foi, et non comme une dette. À l'heure actuelle, la ligne directrice du BSIF ne reconnaît pas nos prêts de mise de fonds aux acheteurs comme des capitaux propres, ce qui limite considérablement ce que les acheteurs admissibles peuvent recevoir des prêteurs réglementés pour leurs prêts hypothécaires. Une orientation stratégique qui reconnaît la participation des organisations à but non lucratif à la mise de fonds à titre de soutien essentiel à la stabilité de la propriété de la main-d'œuvre envoie un signal clair aux organismes de réglementation et aux institutions financières, et permet aux organismes de soutien sans but lucratif d'aider davantage les ménages admissibles.

Nous demandons essentiellement que l'aide à la mise de fonds offerte par les fournisseurs de logements sans but lucratif soit traitée de la même façon que celle offerte par les organismes gouvernementaux. On créerait ainsi une occasion stratégique facile et sans frais qui pourrait avoir une incidence importante sans affectation budgétaire.

Vous trouverez plus de détails dans notre trousse d'information.

● (1800)

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Knowles.

Nous passons maintenant à Mme Cobena, qui dispose de six minutes.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Je remercie tous les témoins de leurs recommandations.

J'aimerais commencer par M. Knowles.

Je vous remercie de vos observations et d'avoir raconté l'histoire d'Angella, une infirmière et mère célibataire de trois enfants et qui a du mal à acheter une maison. Votre programme a pu l'aider à acheter une maison et à stabiliser sa vie familiale pour ses enfants.

Vous avez aussi dit que les travailleurs essentiels avaient du mal à se loger. Cela me préoccupe, parce que le secteur médical occupe une place importante dans ma circonscription. L'un des plus grands employeurs est notre hôpital local, le centre de santé régional de Southlake. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les difficultés qu'éprouvent ces travailleurs essentiels lorsqu'ils veulent acheter une maison?

Angus Knowles: Le secteur des soins de santé est un exemple parfait du type de ménage que le financement des mises de fonds permet d'aider. Lorsque l'infirmière habite plus près de l'hôpital, l'hôpital fonctionne mieux. Selon Statistique Canada, la valeur nette médiane à la retraite est de 952 000 \$ pour un propriétaire, contre 40 000 \$ pour un locataire. Ce n'est pas la charité; c'est un investissement ciblé dans la stabilité de la main-d'œuvre qui profite à l'ensemble de la communauté. Les collectivités de tout le pays ont besoin de travailleurs de la santé. Le programme de participation à la mise de fonds peut être adapté à ces travailleurs en particulier.

Sandra Cobena: Je vous remercie. C'est un défi, et des habitants de ma circonscription qui travaillent dans le secteur médical m'en parlent. Je l'entends aussi de la part des forces de l'ordre, comme les policiers, par exemple, qui me disent qu'ils n'ont pas les moyens de vivre près des collectivités qu'ils protègent ou qu'ils servent.

Vous avez aussi dit que vous offriez des services à des familles dont le revenu se situait entre 40 000 \$ et 60 000 \$, mais vous constatez que le revenu moyen d'une famille qui cherche à obtenir le soutien de votre organisation se situe maintenant entre 70 000 \$ et 100 000 \$. Ce serait généralement considéré comme un très bon revenu. Même là, il y a une liste d'attente d'environ 30 000 personnes. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Angus Knowles: Nous constatons que, selon la ville, même les ménages qui gagnent des sommes raisonnables et qui auraient pu, dans le passé, entrer sur le marché immobilier constatent que leurs revenus ne suivent pas le prix des maisons dans les villes où ils travaillent. Dans des villes comme Toronto, de nombreux travailleurs de la santé ont un revenu stable, mais ils ont encore du mal à épargner suffisamment pour la mise de fonds sur leur maison en raison du coût élevé des loyers et du coût de la vie.

● (1805)

Sandra Cobena: Cela dit, êtes-vous préoccupé par le fait que bon nombre des mesures fédérales qui ont été annoncées jusqu'à maintenant concernent davantage le logement hors marché et non l'accession à la propriété, qui est l'un des rêves du Canadien moyen?

Angus Knowles: La priorité du gouvernement fédéral qu'il a établie à juste titre pour le logement hors marché est un élément important. D'après notre expérience, ce qui manque dans le continuum du logement à l'heure actuelle, c'est un soutien clair à l'accession à la propriété sans but lucratif qui peut aider ces types de ménages qui travaillent et qui peuvent se permettre d'acheter une maison, mais qui ont autrement du mal à épargner pour la mise de fonds. Nous estimons que le budget de 2026 peut soutenir ce type de modèle grâce à la reconnaissance, à la clarté des politiques et aux outils de mise en œuvre.

Sandra Cobena: Le cycle que vous suivez consiste à aider une famille moyenne à acquérir son logement grâce à un acompte. Il n'y a pas de mensualités à payer pour cela. La famille fait ainsi son entrée sur le marché immobilier, puis, lorsqu'elle vend son logement, vous pouvez réinvestir une partie de la plus-value réalisée. La famille a, en principe, constitué un capital immobilier et peut continuer à bâtir son avenir en s'appuyant sur ce capital. C'est pourquoi nous insistons souvent sur la nécessité d'accéder à une propriété.

À ce sujet, nous avons constaté que de nombreux jeunes Canadiens sont exclus du marché en raison des prix trop élevés. Voyez-vous de jeunes Canadiens solliciter les services de votre organisation?

Angus Knowles: Oui, tout à fait. Les jeunes familles, les jeunes professionnels, les jeunes travailleurs essentiels, les enseignants et les infirmiers constituent le principal type de ménages qu'Options for Homes aide à accéder au marché de l'accession à la propriété. Il s'agit souvent de familles qui souhaitent s'agrandir. Nous concevons des logements à long terme destinés à des utilisateurs finaux qui souhaitent y vivre pendant longtemps, et les jeunes familles constituent le cœur de notre clientèle.

La présidente: Merci, madame Cobena. Votre temps de parole est terminé.

Merci, monsieur Knowles.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Church pour six minutes, s'il vous plaît.

Leslie Church: Merci à tous nos invités et intervenants d'aujourd'hui pour cette discussion très enrichissante, en particulier sur ce sujet d'actualité qu'est le logement et l'itinérance.

Ma première question s'adresse à Indwell Homes. Monsieur Finkbiner, vous avez évoqué la demande visant à ce que Maisons Canada dispose d'un volet dédié au logement supervisé. Dans le cadre de sa capitalisation initiale, Maisons Canada a alloué 1 milliard de dollars aux logements supervisés et de transition. Quel conseil nous donneriez-vous quant à la manière dont ce milliard de dollars devrait être alloué? Quels modèles pourraient s'avérer les plus efficaces? Quels critères devrions-nous prendre en compte lorsque nous recherchons des projets à soutenir? Les besoins dans ces domaines, à savoir les logements supervisés et de transition, sont immenses. Quels conseils pourriez-vous nous donner à cet égard?

Chris Finkbiner: En guise de conseil, je commencerai par reconnaître que, oui, la somme d'un milliard de dollars a été précisément engagée pour financer des logements supervisés et de transition. C'est important. Je tiens toutefois à souligner qu'il existe déjà une voie à suivre et une reconnaissance de la nécessité de consacrer des fonds précisément aux logements supervisés.

Quant à la manière dont j'établirais les priorités, il va de soi que ces fonds doivent être répartis dans tout le pays. Je pense que le défi des logements supervisés réside dans la nécessité de combiner les fonds d'investissement, c'est-à-dire l'engagement d'un milliard de dollars, avec les fonds de fonctionnement. C'est là que réside le plus grand défi pour bâtir à grande échelle des logements supervisés. Je pense qu'il est de plus en plus largement admis que les logements supervisés constituent la solution permanente à l'itinérance. Continuer à investir davantage dans des solutions d'urgence ponctuelles n'est probablement pas la solution à long terme. Nous avons besoin de logements supervisés permanents. Nous en sommes conscients, mais il n'existe pas de stratégie claire pour obtenir les fonds de fonctionnement nécessaires à la mise en place de ces mesures de soutien. Conjuguer ces fonds de soutien avec les fonds d'investissement de Maisons Canada est l'étape cruciale.

Dans certaines provinces, des annonces ont indiqué que les autorités provinciales s'étaient engagées à fournir les fonds de fonctionnement; dans d'autres, cet engagement fait encore défaut. Face à cette situation, et sachant que l'objectif du gouvernement fédéral est de lutter contre l'itinérance grâce à ces fonds, j'encourage le gouvernement fédéral à recourir à des mesures incitatives et à tous les moyens nécessaires pour garantir que ces fonds soient effectivement utilisés pour soutenir les engagements d'investissement dans le logement.

• (1810)

Leslie Church: Je dirais que vous venez de mettre le doigt sur l'un des défis qu'il faut surmonter pour rallier tous les ordres de gouvernement à la cause. Il y a quelques jours, un rapport a été publié que j'ai trouvé particulièrement convaincant. Il s'intitule *The Public Housing Dividend*, ou le dividende du logement social. D'après vous, quels avantages faudrait-il présenter aux provinces en particulier pour les persuader de contribuer en investissant une partie de leur budget de fonctionnement? Quels avantages tireraient-elles de leur contribution en matière de création d'emplois, de réduction des visites à l'hôpital et d'allègement des coûts évitables pour le système judiciaire?

Chris Finkbiner: Les avantages sur le plan des coûts sont tellement nombreux que je ne sais pas par où commencer. L'argument

que nous faisons valoir, c'est que nous savons que le logement avec services de soutien représente la meilleure solution au problème de l'itinérance. Ce qui est intéressant, c'est qu'il s'agit également de la solution la plus économique. Les personnes en situation d'itinérance se retrouvent souvent à l'hôpital. Elles ont régulièrement recours aux services de soins de santé. Elles aboutissent dans le système judiciaire. Même les services offerts dans les refuges coûtent extrêmement cher: la facture grimpe à environ 200 \$ par jour. Un séjour en prison coûte de 400 à 500 \$ par jour. Les soins dans un hôpital psychiatrique coûtent entre 1 000 et 2 000 \$ par jour. Par comparaison, nos services de soutien accrus coûtent environ 100 à 130 \$ par jour. À travers nos services, les personnes sortant tout juste d'une situation d'itinérance sont accompagnées par une équipe de professionnels de la santé et du logement travaillant sur place. Les économies de coûts directs sont énormes. Cette solution est la moins coûteuse et la plus efficace, et il est impossible d'en mesurer les retombées. Les autres systèmes subissent moins de pression parce que les gens ont accès à des services de soutien et à des logements adéquats.

Leslie Church: Merci beaucoup.

Monsieur Knowles, je veux parler d'une idée que vous avez avancée.

Le concept de l'accession à la propriété pour les travailleurs a vraiment piqué ma curiosité. J'aimerais que vous nous fournissiez plus de détails sur les modèles les plus efficaces ou les plus intéressants que vous avez vus. Vous avez donné l'exemple des travailleurs de la santé. Quelles mesures de soutien pourrions-nous envisager pour encourager les organismes sans but lucratif à entreprendre des projets de la sorte et pour les aider à les mener à bien?

Angus Knowles: Chez Options for Homes, nous favorisons une combinaison de création de nouveaux logements et de soutien à la mise de fonds à travers des prêts hypothécaires avec participation à la mise de fonds. Il s'agit d'un second prêt hypothécaire inscrit au titre de la propriété. Ce n'est ni une subvention ni un don. Cette mesure soutient les acheteurs qui remplissent les conditions pour être propriétaires, mais qui ont du mal à mettre de l'argent de côté pour une mise de fonds.

Le prêt hypothécaire avec participation à la mise de fonds reste inactif. Il n'y a pas de versements réguliers. Il n'y a pas non plus de terme jusqu'à ce que le propriétaire déménage. À ce moment-là, l'aide fournie ainsi qu'une part proportionnelle des intérêts sont récupérées. Chez Options for Homes, nous recyclons l'excédent.

La présidente: Merci, monsieur Knowles. Nous allons devoir nous arrêter ici.

Merci, madame Church.

[Français]

Nous allons maintenant continuer avec M. Garon pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup, madame la présidente.

D'abord, j'adresse mes meilleures salutations à tous les témoins. Je les remercie d'être ici, aujourd'hui.

Je vais commencer par Mme Melançon, de l'Institut du développement urbain du Québec.

Vous avez fait référence à la prévisibilité du côté de la SCHL, la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je me suis laissé dire que les promoteurs trouvent difficile de suivre les changements réguliers sans préavis des programmes et que ces changements imposent un coût important, ne serait-ce que pour être capable de suivre l'évolution des programmes.

J'aimerais savoir si cette situation nuit aux mises en chantier, et si vous êtes d'accord, si vous confirmez cette situation, c'est-à-dire que c'est très imprévisible.

• (1815)

Isabelle Melançon: Oui, en effet, ça cause des ennuis pour les mises en chantier. Un mot que tout le monde aime beaucoup, c'est la prévisibilité. Or, la SCHL change souvent ses programmes sans nous avertir. D'ailleurs, en juillet 2025, nous avons appris, à deux jours d'avis malheureusement, que les primes d'assurance allaient doubler. Alors, pour des promoteurs...

Jean-Denis Garon: Pardon; combien de temps de préavis avez-vous reçu?

Isabelle Melançon: Nous avons reçu un préavis de deux jours. Alors, ça a été un choc extrêmement difficile à absorber. D'ailleurs, il y a encore des promoteurs aujourd'hui qui voient leur projet devenu mathématiquement impossible à réaliser. Nous avons soulevé ce point auprès de la SCHL, sachez-le.

Par contre, je dois vous dire que sans la SCHL et ses programmes, rien n'aurait été bâti dans les dernières années, alors que les taux d'intérêt étaient...

Jean-Denis Garon: Je me permets de vous interrompre, parce que le temps avance.

Dans le cadre de vos fonctions, vous avez vu des projets avorter à cause de ce problème de prévisibilité, par exemple un projet qui était prêt, en bonne voie, mais qui a été abandonné parce que c'était trop compliqué.

Isabelle Melançon: Nous parlons de millions de dollars dans le cas de l'incident de juillet 2025. La différence avec la nouvelle prime d'assurance était très élevée donc, malheureusement, des promoteurs ont dit qu'à ce coût ils ne pouvaient pas aller de l'avant, que leur plan d'affaires ne fonctionnait tout simplement plus.

Jean-Denis Garon: D'un côté, il y a la SCHL qui a ses programmes financés; elle gère ses programmes.

De l'autre, nous avons eu l'introduction de Maisons Canada. Il y a eu une espèce de flottement parce que, pendant un bout de temps, nous ne savions pas comment fonctionnerait Maisons Canada. Nous avons maintenant le projet de loi, mais il y a aussi un flottement quant à ce qui va s'y retrouver, aux nouveaux fonds ou anciens fonds de la SCHL qui vont être dirigés vers Maisons Canada.

Je vais vous admettre très candidement que j'ai fait beaucoup d'efforts pour comprendre. C'est comme un jeu de serpents et échelles: nous montons, nous descendons, mais nous ne réussissons pas à aller jusqu'au bout.

Même si Maisons Canada finit par fonctionner, est-ce que la transition à laquelle nous assistons présentement complique les choses pour les gens que vous représentez?

Isabelle Melançon: Notre demande, c'est justement que la SCHL puisse continuer d'assurer des programmes jusqu'au déploiement complet de Maisons Canada.

Vous avez raison de dire que Maisons Canada est en train de se bâtir en plein vol. C'est un peu ce qu'on est en train de faire. En attendant que tout descende jusqu'aux promoteurs et que nous puissions bien saisir les tenants et les aboutissants de Maisons Canada, nous vous demandons de garder la SCHL. Lorsque le déploiement de Maisons Canada sera complet, je pense que ça va suffire; d'ici là, nous vous demandons de maintenir la SCHL.

Jean-Denis Garon: Je pense que ça pourrait être une bonne recommandation dans notre rapport. Honnêtement, je ne sais pas si c'est l'approche retenue. C'est probablement un hybride, mais, à un moment donné, ça devient difficile à suivre.

J'aimerais parler de la question des relations entre le fédéral et les provinces, parce qu'il y a un défi en ce qui concerne le Québec. Depuis longtemps, le Québec est possiblement la seule province qui a des programmes permanents de construction de logements sociaux, communautaires, et autres. Les programmes du Québec sont beaucoup axés sur l'aspect social et communautaire, alors qu'on parle beaucoup de logements abordables dans les autres provinces, c'est-à-dire de logements de marché qui correspondent à certaines définitions. Donc, au Bloc québécois, nous allons souvent demander à Ottawa de verser directement sa part au Québec, parce que le milieu est habitué à ce type de programme. C'est souvent notre proposition pour que ça aille plus vite, et pour qu'il y ait moins de dédoublements et d'administration dans tout ça.

Je veux savoir si vous êtes d'accord sur cette proposition, et si vous avez d'autres propositions à formuler pour que, lorsqu'on débloque de l'argent pour le logement social et communautaire, entre autres, ça aboutisse plus rapidement à des chantiers.

Isabelle Melançon: Vous avez raison de le mentionner. Pour nous, il est très important que l'argent puisse atterrir sur le terrain rapidement, parce que c'est maintenant qu'il y a une crise du logement. Cependant, je vous dirais aussi que, souvent, le Québec est la dernière province à recevoir l'argent, parce qu'il y a beaucoup de tractations entre Québec et Ottawa. On ne sait pas exactement où ça bloque, mais une chose est sûre: pendant ce temps, les sommes ne sont pas investies sur le terrain. Tout à l'heure, on parlait des infrastructures, et c'est exactement le cas pour ça.

Ce qu'on souhaite, c'est pouvoir commencer rapidement à bâtir des infrastructures dignes de ce nom et qui vont justement nous permettre de bâtir. Actuellement, il y a plein de municipalités au Québec, comme Gatineau, Lévis et Montréal, où on n'est pas capable de bâtir, parce que les infrastructures sont trop vieilles ou il n'y a plus la capacité d'accueillir de nouveaux logements, principalement à cause de la desserte en eau.

• (1820)

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Monsieur Lefebvre, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Eric Lefebvre: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins.

Je dévoile toujours mes conflits d'intérêts, mais également mes connaissances. Là, je vois Mme Melançon qui sourit. J'ai eu le privilège d'être élu député au Québec lors d'une élection partielle le 8 décembre 2016, en même temps que Mme Isabelle Melançon, qui a été également élue députée provinciale lors d'une élection partielle. Alors, nous avons siégé ensemble, au Québec, pendant plusieurs années, et nous avons fait nos premiers pas comme députés ensemble. On comprendra que nous avons développé une belle amitié entre petits nouveaux arrivés à l'Assemblée nationale du Québec. On me permettra donc de l'appeler Isabelle.

Mes premières questions vont être pour vous, Isabelle. Vous dites que le Québec est prêt à construire et que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ou SCHL, est un partenaire important, mais elle fait des modifications avec un préavis de deux jours. Qu'est-ce qu'on vous répond quand vous lui expliquez que ça ne peut pas fonctionner comme ça?

Isabelle Melançon: Je vous remercie de votre question et je suis très heureuse de vous retrouver.

La première chose qu'on nous mentionne, bien entendu, c'est que la SCHL a atteint un niveau de risque, surtout pour les primes d'assurance. Il y a une chose qu'on nous a mentionnée: maintenant, 95 % des projets qui sont financés le sont par la SCHL. Avant, en 2014-2015, la proportion était de moins de 10 %, donc on comprend qu'il y a un goulot d'étranglement sur le plan des primes d'assurance. Je pense qu'elle a atteint une certaine limite sur ce plan. Cependant, elle convient bien qu'un préavis de deux jours, ce n'est pas normal.

Du côté de l'Institut de développement urbain du Québec, nous avons tenu une grande rencontre durant laquelle, pour la première fois, la Banque de l'infrastructure du Canada, la Société immobilière du Canada, Maisons Canada et la SCHL étaient toutes les quatre sur une même tribune. Nous avons compris qu'elles fonctionnaient beaucoup en vase clos. Or, je pense qu'elles doivent mieux travailler ensemble, parce qu'elles offrent des produits qui ne sont peut-être pas similaires, mais entre lesquels il faut être capable de mieux se promener, et elles doivent offrir des produits de meilleure qualité pour les futurs locataires ou les futurs propriétaires.

Eric Lefebvre: Vous nous avez parlé du déficit des infrastructures d'eau de nos municipalités, notamment les aqueducs et les égouts. On le sait; on en train de frapper un mur. C'est l'œuf et la poule, dans le sens où, si on n'a pas d'infrastructures pour être en mesure de construire, on ne peut pas construire, et si on n'a pas d'infrastructure, on ne peut pas construire. Il y a 42,5 milliards de dollars de besoins pour le maintien d'actifs d'infrastructures d'eau.

Avez-vous en tête des mesures sur lesquelles vous aimeriez qu'on travaille? De quelle façon pensez-vous qu'on peut aider à pallier le déficit dans le maintien des infrastructures de nos municipalités?

Isabelle Melançon: Il est clair que les municipalités, à elles seules, ne seront jamais capables de payer l'entièreté de la facture.

D'ailleurs, on a annoncé de l'argent pas plus tard qu'aujourd'hui pour les infrastructures du côté du Québec. On parle d'une enveloppe de 2,7 milliards de dollars. Vous comprendrez qu'on est bien loin des 10 % de ce qui pourrait être financé.

À partir du moment où on n'est pas capable de faire du développement à cause des infrastructures, on ne peut pas bâtir et on ne peut pas régler la crise du logement. C'est pour cette raison que je dis souvent que ça prend de tous les types de logements. Chez nos

membres, certains font du logement hors marché, certains font du logement étudiant, certains font du logement privé. On le sait: ça prend de tous les types de logements, actuellement, et du logement plus abordable.

Pour arriver à l'abordabilité, il faut arrêter de dire qu'on va faire une petite redevance supplémentaire en développement pour les promoteurs qui payent ça. C'est parce que, au bout du compte, ce n'est pas le promoteur qui va payer, c'est le futur locataire et le futur propriétaire.

Eric Lefebvre: Isabelle, comme vous le savez, on parle également de l'enjeu de la main-d'œuvre au Québec. Les entrepreneurs vous parlent-ils des programmes des travailleurs étrangers au sein de leur entreprise pour faire de la construction? Disent-ils que, s'ils n'ont plus de travailleurs étrangers temporaires, ils seront peut-être obligés de refuser même des contrats de développement?

Isabelle Melançon: Pas plus tard qu'hier, justement, je siégeais à un comité, et nos promoteurs nous ont dit que tout ce qui s'appelle « immigration » actuellement devient important. C'est important parce qu'ils n'ont plus suffisamment de gens pour payer les factures, on va se le dire comme ça.

Nous avons un problème de démographie au Québec, mais nous avons aussi un problème de main-d'œuvre, bien entendu, et il va falloir y remédier assez rapidement. Il fut un temps où les vannes étaient plutôt ouvertes. On a voulu les refermer trop rapidement, selon nous, et nous pensons que l'immigration aura un grand rôle à jouer pour la suite des choses.

• (1825)

Eric Lefebvre: Ce serait une immigration que nous, de notre côté, appelons une immigration économique, qui participe au développement de nos régions spécifiquement, justement où le taux de chômage est le plus bas. On parle d'un taux de chômage de 5,5 % et moins.

La présidente: Merci, monsieur Lefebvre. Ça conclut votre temps de parole.

Eric Lefebvre: Merci, madame la présidente.

La présidente: Nous allons continuer maintenant avec M. Leitão pour cinq minutes.

Carlos Leitão: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue M. Sawatzky.

Madame et messieurs les témoins, je vous remercie de participer à cet exercice.

Madame Melançon, bonjour. Ça me fait plaisir de vous revoir aussi. Nous nous connaissons depuis un certain temps, ou un temps certain, comme dirait l'autre.

Vous avez mentionné la question des infrastructures en eau. Bien sûr, c'est un enjeu municipal, mais le gouvernement fédéral a aussi un rôle à jouer. Il y a eu l'annonce aujourd'hui, et c'est très bien. Comme vous l'avez mentionné précédemment, il y a aussi la Banque de l'infrastructure du Canada, ou BIC, qui, depuis peu de temps, peut aussi financer ce genre d'infrastructures.

Selon votre expérience avec les personnes que vous représentez, j'aimerais savoir si les projets avec la BIC avancent. Est-ce un peu plus rapide? Est-ce que ça pourrait aller plus vite? J'aimerais avoir votre opinion là-dessus.

Isabelle Melançon: Bien entendu, c'est un plaisir de vous retrouver aussi.

Comme je le mentionnais tout à l'heure, nous avons fait une grande conférence sur laquelle on retrouvait des représentants de la BIC, de la Société immobilière du Canada, de Maisons Canada et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Je vous dirais que la BIC est comme une perle que les gens n'ont pas encore découverte tout à fait, et je pense qu'on doit mieux faire connaître les gens de la BIC. D'ailleurs, les gens de la BIC sont ici, dans le même édifice où je me trouve aujourd'hui, à Place du Canada, à Montréal, et nous nous sommes dit que nous devrions travailler en meilleure collaboration — je vais le dire comme ça —, parce que c'était plutôt méconnu ce qu'ils pouvaient faire.

La BIC et la Société immobilière du Canada vont aussi travailler ensemble davantage. C'est pour cette raison que, tout à l'heure, je disais qu'il faut que les silos tombent rapidement et que tout le monde puisse se mettre au travail ensemble pour mieux faire connaître le travail qu'ils peuvent faire et pour savoir où ils peuvent, justement, accélérer des travaux qui en ont bien besoin.

Vous le savez, du côté de Montréal, la mairesse a annoncé qu'il fallait réduire la capacité en eau parce qu'on a peur que les infrastructures nous lâchent du jour au lendemain. On a donc justement besoin de la BIC dans ce genre d'investissement en infrastructures.

Carlos Leitão: Je peux vous dire que les gens de la BIC sont vraiment agiles. Récemment, nous avons annoncé un projet assez innovateur avec la ville de Laval.

Isabelle Melançon: Oui.

Carlos Leitão: Donc, la BIC est un bon modèle.

Je ne sais pas si vous avez suivi nos travaux ou non, mais, plus tôt aujourd'hui, nous avons reçu M. Luc Godbout, qui a dit, entre autres choses, qu'un des moyens de faire face à la crise du logement serait peut-être la conversion d'immeubles. Surtout avec le groupe que vous représentez, est-ce quelque chose qui est envisagé ou si, de nos jours, ça se parle un peu moins? Je sais que ça se fait encore assez bien à Calgary, mais à Montréal et à Toronto, je ne pense pas que c'est un grand succès.

Pouvez-vous nous parler de ça?

Isabelle Melançon: Souvent, on pense qu'avec la crise du logement, on doit aller du côté des bureaux pour faire de la transformation en appartements. Malheureusement, les édifices ne sont pas faits pour ça. Il est difficile de faire une chambre sans fenêtre dans le milieu d'un édifice. Vous comprenez que, pour des raisons de sécurité, c'est de plus en plus complexe. Ce que ça prend, pour arriver à transformer des immeubles de bureaux en édifices locatifs, c'est beaucoup d'investissements. D'ailleurs, la ville de Calgary a payé très cher pour faire de la conversion.

Nous n'en sommes pas là à Montréal. Il y a eu quelques essais, mais je vous dirais que ce n'est pas de cette façon que nous allons pouvoir régler la crise du logement.

• (1830)

Carlos Leitão: Merci beaucoup, madame Melançon.

Je passe maintenant la parole à mon collègue M. Sawatzky.

[Traduction]

La présidente: Il reste environ 40 secondes.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): C'est parfait. Merci beaucoup. Cela me va.

Ma question s'adresse à M. Finkbiner.

Pour revenir aux observations de Mme Church, pouvez-vous quantifier les économies réalisées par les systèmes de santé, de justice et des services sociaux grâce à l'accès à un logement stable?

Chris Finkbiner: Dans le système de santé, nous constatons une réduction d'environ 50 % des visites aux urgences au cours de la première année suivant l'emménagement des personnes dans des logements supervisés. Cela représente une diminution de 50 % du recours aux services d'urgence. Il s'agit d'une incidence directe et importante sur les coûts...

La présidente: Merci, monsieur Finkbiner. Je vais devoir vous arrêter ici.

Merci, monsieur Sawatzky.

[Français]

La présidente: Nous allons terminer cette heure avec M. Garon, qui disposera de deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je vais continuer avec vous, madame Melançon, même si, apparemment, je suis le seul dans ce Comité qui ne vous connaît pas personnellement. Nous remédierons à ça un jour.

Quand M. Godbout est venu plus tôt aujourd'hui, je pense qu'il faisait allusion à la conversion de logements privés en logements hors marché, mais pas nécessairement de taux. Évidemment, ça va se clarifier dans le mémoire, mais je pense vraiment que c'était une conversion d'immeuble résidentiel à immeuble résidentiel.

La question de M. Leitão, qui porte sur les taux de vacance et d'occupation dans les immeubles du centre-ville avec le télétravail, soulève quand même un élément assez intéressant. Les gens résistent au télétravail en invoquant souvent de bonnes raisons. Ça génère des défis importants pour l'économie de nos centres-villes, tant sur le plan de l'investissement que de celui de la rénovation de ces immeubles.

Maintenant qu'on a dit que ce n'était souvent pas une solution de convertir des immeubles de bureaux du centre-ville de Montréal ou de Toronto en logements, qu'est-ce qu'on fait avec nos centres-villes?

Isabelle Melançon: Quelle belle question! C'est toute une question, parce que, actuellement, les taux d'inoccupation sont d'environ 19 % dans le centre-ville de Montréal. Avant la pandémie de COVID-19, ils étaient de 8 %. Donc, vous voyez que ce sont des taux historiquement trop élevés.

Un retour est en train de se faire, et — je dois le mentionner — je vais saluer à ce sujet le gouvernement fédéral, qui a réinvité ses employés à revenir au bureau. Le gouvernement du Québec l'a aussi fait. On demande aux municipalités de rappeler un devoir d'exemplarité. Est-ce que les gens vont tous revenir au bureau de la même façon, à cinq jours par semaine? La réponse est clairement non, mais il faut quand même que nos centres-villes puissent survivre.

Là où nous avons une chance extraordinaire du côté de Montréal, c'est que la ville est habitée. Ce n'est pas comme à Calgary, dont on a justement donné l'exemple tout à l'heure, où, pour le dire gentiment, le centre-ville n'est pas habité. On y va pour y travailler, mais on habite à l'extérieur.

Jean-Denis Garon: Donc, au-delà du retour au travail qui ne comblera quand même pas tout, qu'est-ce qu'on fait? Faut-il rendre les centres-villes encore plus attrayants pour que les gens aient envie d'y aller le matin?

Isabelle Melançon: J'étais très heureuse d'entendre tout à l'heure des collègues témoins parler de l'itinérance. Il faut régler le problème de l'itinérance le plus rapidement possible pour donner un sentiment de sécurité aux gens. La propreté doit revenir. Il faut donner le goût de Montréal. Il faut donner aux gens l'envie de revenir.

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

La présidente: Merci.

Excusez-moi, j'ai dit tantôt par erreur que c'était le dernier tour de parole de cette partie de la réunion, mais il nous reste dix minutes. Il reste donc aux conservateurs et aux libéraux un tour de parole de cinq minutes chacun.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour cinq minutes.

Eric Lefebvre: Je vais continuer la discussion sur le sujet dont Mme Melançon et mon collègue ont parlé. Lorsque j'étais conseiller municipal, j'étais le conseiller du centre-ville de ma municipalité. Je pense que la revitalisation des centres-villes passe naturellement par les commerces de services, comme la restauration, afin que les centres-villes soient dynamiques et vivants, qu'il y ait des activités et que les gens viennent y habiter ou les visiter.

Madame Melançon, comment voyez-vous l'importance de la densification? On parle beaucoup de logement, mais qu'en est-il de la densification, par exemple dans les centres-villes?

• (1835)

Isabelle Melançon: Pour nous, la densification est une des solutions à la crise de l'abordabilité, à la crise du logement et à la crise climatique, parce qu'il faut utiliser, le plus possible, les infrastructures qui sont déjà sur place. En faisant de la densification, on a besoin de moins de terrain. La densification, nous y croyons, parce que nous regardons ce qui se fait partout dans le monde, étant donné que nous sommes aussi un institut. On doit faire de la densification principalement là où il y a du transport collectif, là où on est capable de transporter les gens, de faire travailler les gens et de faire vivre les gens. Nous y croyons.

Bien entendu, il y a des centres-villes où, pour densifier, il n'est pas question de construire un édifice de 40 étages, comme en plein centre-ville de Montréal. Il faut y aller, bien sûr, avec une logique. Cependant, pour nous, la densification est la meilleure façon de faire, et c'est comme ça qu'on sera capable de sortir de la crise du logement actuelle, parce qu'on pourra construire plus de logements plus rapidement. Or, c'est de ça qu'on a besoin actuellement. On en a besoin dans nos centres-villes aussi.

Eric Lefebvre: Tantôt, vous avez parlé des types de logements et vous avez dit qu'on avait besoin de tous les types de logements. Cependant, est-ce qu'il y a un pourcentage qui est établi par région? Est-ce que vous savez ce qui est plus nécessaire dans une région ou une autre?

Isabelle Melançon: C'est dommage, parce qu'on n'a pas encore le portrait exact de la situation. On sait où sont les taux d'inoccupa-

tion les plus bas actuellement. On sait que la crise du logement sévit particulièrement là où il y a des universités, comme à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières ou à Sherbrooke. Cependant, on ne sait pas encore exactement ce que ça prend.

Nous sommes en train de travailler avec le gouvernement du Québec, notamment, pour mieux cerner les besoins sur le territoire. Ça, nous le demandons depuis quelques années déjà. Cependant, une chose est sûre, ça prend des logements de tous les types, y compris du logement hors marché, bien sûr, et du logement locatif qui peut répondre aux besoins et, surtout, à la capacité de payer des familles. En effet, cette capacité de payer des familles est au cœur de la problématique de l'abordabilité actuellement. Les familles ne sont pas capables de se payer un quatre et demie sur l'île de Montréal actuellement. Pourquoi? Il y a plein de facteurs.

D'ailleurs, je vous annonce en primeur que nous sommes en train de préparer une étude sur l'explosion des coûts en construction du côté du Québec. Nous nous pencherons sur les normes, les redevances des municipalités et les délais de délivrance de permis dans chacune des municipalités au Québec. Il faut regarder ça attentivement, parce que l'augmentation des coûts de construction, depuis avant la pandémie, s'élève à 54 %. C'est énorme.

Eric Lefebvre: Ce portrait exact de la situation dont vous parlez, il est important de l'avoir au plus tôt, parce que ça va nous permettre de déterminer les besoins en construction afin qu'il n'y ait pas, en fin de compte, une trop grande proportion d'un type de logement comparativement à un manque de logements d'un autre type, comme des logements de deux ou trois chambres à coucher plus abordables. Donc, je pense que le fait d'avoir un portrait juste de la situation sera primordial.

Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Il vous reste 45 secondes.

Eric Lefebvre: Madame Melançon, tantôt, on a parlé de Maisons Canada, qu'on bâtit en plein vol et qui n'est pas attachée. Est-ce que vous jugez que c'est le bon outil dont on avait besoin ou est-ce qu'on avait déjà les outils en place? Est-ce qu'on aurait pu juste faire des transferts d'argent et donner les compétences aux institutions qui sont déjà en place?

Isabelle Melançon: Nous allons quand même donner le temps à Maisons Canada de faire ses preuves. Leurs représentants sont venus nous rencontrer et ils ont rencontré les promoteurs. Nous comprenons qu'il y a de l'argent. Nous comprenons que nous pourrions avoir des projets qui seront financés. Nous pourrions en juger une fois que nous aurons testé la machine. Actuellement, c'est difficile pour nous de vous le dire.

Cependant, je vous ai parlé tout à l'heure de l'imprévisibilité de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je pense que c'était ça, le facteur le plus aggravant pour cet organisme.

La présidente: Merci, madame Melançon.

Merci, monsieur Lefebvre.

[Traduction]

Nous enchaînons maintenant avec M. Sawatzky. Vous avez cinq minutes.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup, madame la présidente.

Pour poursuivre avec M. Finkbinder d'Indwell Community Homes, pouvons-nous parler un peu des obstacles auxquels font face les logements supervisés, comme la résistance communautaire, les coûts liés aux soins de santé et au personnel, et les obstacles municipaux? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

• (1840)

Chris Finkbinder: Les projets de logement supervisé peuvent bel et bien se heurter à des obstacles dans les collectivités. Il peut y avoir des préjugés à cet égard et de la résistance.

Je rappelle ce qui constitue en fait le principal défi pour la création de logements supervisés: l'absence d'un mécanisme clair et uniforme pour obtenir des fonds de fonctionnement. C'est vraiment ce qui fait défaut dans le système. Si nous voulons créer des solutions à grande échelle pour lutter contre l'itinérance, nous devons trouver une façon de financer les logements supervisés.

Dans ma province, l'Ontario, il n'existe aucun ministère, sous-ministère ou organisme qui dispose d'une enveloppe budgétaire consacrée à la lutte contre l'itinérance. C'est un défi de taille et un véritable problème. Voilà le plus grand obstacle.

Certes, nous devons aussi composer avec le syndrome « pas dans ma cour ». Nous faisons face à une certaine résistance au sein des collectivités. Cependant, dans les localités où Indwell est établie depuis longtemps, nous sommes accueillis à bras ouverts dans la plupart des cas, et on nous encourage à prendre de l'expansion et à poursuivre notre croissance dans la plupart des collectivités où nous menons nos activités.

Jake Sawatzky: Merci.

Avez-vous observé des cas où des logements supervisés stables ont permis à des personnes de réintégrer le marché du travail, de poursuivre des études ou de contribuer à l'économie d'une manière qui n'aurait peut-être pas été possible auparavant?

Chris Finkbinder: Oui, tout à fait; c'est quelque chose que nous constatons régulièrement, voire en permanence. Nous appelons cela des « récits porteurs d'espoir ». À chaque réunion, nous essayons de commencer par présenter un récit porteur d'espoir qui illustre la transformation vécue par une personne. Nous savons que les gens ne peuvent pas reprendre leur vie en main lorsqu'ils vivent sous un pont. La consommation de substances ne diminue pas, et la santé mentale ou physique ne s'améliore pas lorsqu'on vit dans un refuge, dans la rue ou chez des connaissances.

Lorsque les gens emménagent dans un logement supervisé — un appartement stable et abordable, accompagné de services complets de santé et d'aide au logement —, nous observons des transformations considérables.

À Indwell, nous offrons un continuum de soutien. Nous avons récemment mis en place un niveau de soutien que nous qualifions de « modéré ». À Kitchener, 25 % des personnes de notre premier programme à haut niveau de soutien — 25 % des locataires — ont ensuite intégré ce nouveau programme de soutien modéré.

C'est la preuve que lorsque des personnes aux prises avec des problèmes actifs de toxicomanie et de santé mentale sortent de l'itinérance et retrouvent une certaine stabilité, elles peuvent gagner en autonomie. Dans les programmes qui offrent un plus grand degré d'indépendance, nous constatons que les gens font exactement ce que vous avez évoqué: ils renouent avec leurs proches et leurs réseaux naturels, font du bénévolat, trouvent un emploi et retournent aux études — oui, absolument.

Jake Sawatzky: Pourriez-vous nous en dire un peu plus, dans la minute qu'il nous reste, sur les services de soutien complets et le continuum de soins? À quoi cela ressemble-t-il sur le terrain?

Chris Finkbinder: Oui. Notre programme de « soutien accru », comme nous l'appelons, s'adresse aux personnes qui sortent de situations d'extrême précarité. Il s'agit généralement d'un immeuble d'appartements de 30 à 50 unités, doté d'une équipe sur place d'environ 15 à 20 employés, souvent selon un ratio d'un intervenant pour trois ou quatre locataires. Des infirmiers auxiliaires autorisés font partie de l'équipe de santé. Le programme comprend notamment des services de soutien en toxicomanie et en logement, la distribution quotidienne d'un repas chaud et l'accompagnement par un intervenant psychosocial.

Il s'agit d'une équipe multidisciplinaire présente sur place, qui offre des services de soutien complets aux locataires et qui répond à chacun de leurs besoins. Chaque locataire bénéficie d'un plan de gestion de cas, assorti d'un suivi régulier et fondé sur des objectifs qu'il se fixe lui-même, et nous l'accompagnons ensuite pour améliorer sa stabilité, son bien-être et sa santé. Voilà à quoi ressemble notre modèle de logement supervisé.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup, monsieur Finkbinder.

La présidente: C'est très bien. Merci beaucoup à tous les témoins de ce groupe.

Nous allons suspendre la séance très brièvement pour passer au dernier groupe de témoins de cet après-midi.

• (1840)

(Pause)

• (1850)

La présidente: Chers collègues, nous reprenons nos travaux pour la dernière heure. Bon retour à tous.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins de ce soir.

[Français]

Nous avons Éric Pineault, professeur au département de sociologie et à l'Institut des sciences de l'environnement, à l'Université du Québec à Montréal.

[Traduction]

D'AIA Canada, nous accueillons Emily Holtby, vice-présidente, Relations gouvernementales. De Manufacturiers et exportateurs du Canada, nous recevons Alan Arcand, économiste en chef. Enfin, de Canadian Phosphate Limited, nous accueillons Daniel Gleeson, président-directeur général.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux participants quelques consignes.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Si vous êtes sur Zoom, vous pouvez choisir, au bas de votre écran, le canal approprié pour l'interprétation, soit le parquet, l'anglais ou le français. Les personnes qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et sélectionner le canal voulu.

Comme vous le savez, les députés peuvent vous poser des questions en anglais ou en français. Si vous avez besoin d'interprétation, veuillez choisir le canal approprié à l'avance afin que nous puissions optimiser le temps dont nous disposons.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

[Français]

Nous allons commencer par le professeur Pineault.

La parole est à vous.

Éric Pineault (professeur au département de sociologie et à l'Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal, à titre personnel): Je vous remercie de me recevoir.

Je suis ici comme économiste qui s'intéresse à la question des énergies fossiles et qui travaille dans ce domaine. Je veux vous parler aujourd'hui de l'opportunité, dans la conjoncture, d'une taxe spéciale sur les surprofits des pétrolières. La conjoncture dont on parle est une conjoncture de guerre Iran—États-Unis qui a entraîné un bond important du prix du pétrole par rapport à la moyenne historique, soit une augmentation de 30 à 40 dollars américains depuis le mois de mars et qui semble se maintenir. Dans la presse financière, on voit que cette augmentation s'est traduite par une discussion autour d'une rente géopolitique. En fait, l'ensemble du secteur pétrolier va bénéficier, à cause de la guerre, d'une rente importante.

Au Canada, selon la modélisation d'Enverus, on parle d'à peu près 25 à 30 milliards de dollars pour chaque 10 \$ d'augmentation du prix du pétrole pour l'année 2026. Dans le *Financial Times*, on parle d'un volume de surprofits d'environ 90 milliards de dollars. C'était il y a un mois. Quand on fait un rajustement en fonction des prix actuels, on parle d'une somme d'environ 100 à 120 milliards de dollars de surprofits. C'est véritablement un choc de prix historique et c'est en même temps une occasion politique.

Je veux parler un peu de l'origine de cette rente géopolitique. On le sait, seulement 20 % du pétrole canadien est consommé ici et 80 % des revenus de nos pétrolières viennent de l'étranger, dont 78 % des États-Unis. On peut se dire que ce sont les ménages et les entreprises de l'Amérique du Nord qui vont payer ces surprofits, et ce, pour chaque baril surévalué à cause de la guerre.

Concernant le chemin macroéconomique, qu'arrivera-t-il si on ne fait rien, si on a une situation de statu quo et si on laisse juste le volume de surprofits passer dans l'économie? Quand on lit les témoignages d'entreprises comme Tourmaline, Suncor et Cenovus, il y a un consensus, et c'est de ne pas investir. Alors, ce ne sont pas des montants qui vont être investis dans l'économie canadienne. On va plutôt passer ces surprofits aux actionnaires selon deux voies: celle du rachat d'actions et celle des dividendes.

Sachant qu'à peu près 60 % du capital des quatre principales pétrolières canadiennes appartiennent à des intérêts américains, on peut se dire qu'une partie importante des surprofits va se ramasser aux États-Unis, que 27 % vont rester au Canada, que cela va aller dans les portefeuilles des ménages les plus nantis et contribuer à l'augmentation des inégalités.

Il y a un débat en ce moment, non seulement au Canada, mais partout en Europe et en Amérique du Nord, à savoir s'il ne serait pas opportun de diriger ces surprofits vers un chemin macroéconomique différent avec des effets différents. L'idée serait d'instaurer une taxe spéciale temporaire sur les surprofits. On a trois modèles. D'abord, il y a une taxe de 15 % sur les profits excédant un milliard de dollars, qui est un peu l'équivalent de ce qu'a fait le gouverne-

ment fédéral pour les banques et les assureurs pendant la pandémie. Ensuite, Canadians for Tax Fairness nous propose plutôt une taxe de 33 % sur les profits qui dépassent 120 % du niveau des profits précrise, donc c'est beaucoup plus énergique et c'est inspiré du modèle européen. Cela nous donnerait des revenus d'environ 18 milliards de dollars. Finalement, on pourrait se baser sur ce qui a été fait au Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale, soit d'adopter une loi sur les surprofits, qui est allée chercher 75 % de tous les profits qui dépassaient le niveau moyen préguerre. Cela diviserait en deux les surprofits: 44 milliards de dollars resteraient dans les poches des pétrolières et 46 milliards de dollars iraient au gouvernement fédéral. C'est une mesure temporaire qui permet de rediriger ce volume de surprofits en vue de servir l'ensemble des Canadiens, et d'éviter que ça se ramasse aux États-Unis ou dans les portefeuilles des ménages les plus nantis.

En dernier lieu, quels sont les effets macroéconomiques possibles de la capture de la rente par l'État? Cela dépend de ce qu'on en fait et de la manière dont on la dépense. La pire solution serait de mettre cela dans le fonds général de l'État, il n'y aurait aucun effet structurant. Un chemin qui serait le moins structurant serait de s'en servir pour alléger l'impact de la hausse du prix des carburants chez les ménages les plus démunis. Un chemin un peu plus structurant serait d'utiliser la rente géopolitique comme investissement d'impact pour diversifier les économies régionales pétrodépendantes: on pense à l'Ouest canadien et à Terre-Neuve-et-Labrador. Finalement, le plus structurant serait d'investir ces surprofits dans l'électrification et les politiques de décarbonation qu'on a déjà.

Voilà, en gros, la proposition dont je voulais vous faire part aujourd'hui. C'est un débat qui est en cours et qui me semble important, compte tenu de la conjoncture.

● (1855)

Je vous remercie.

La présidente: Merci, professeur Pineault.

[Traduction]

Nous enchaînons avec Mme Holtby, d'AIA Canada.

Vous avez cinq minutes.

Emily Holtby (vice-présidente, Relations gouvernementales, AIA Canada): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Emily Holtby, et je suis vice-présidente des relations gouvernementales à l'Association des industries de l'automobile du Canada, aussi connue sous le nom d'AIA Canada. Nous représentons le secteur de l'entretien automobile, qui génère 44 milliards de dollars et qui emploie plus de 500 000 Canadiens d'un océan à l'autre, y compris des fabricants de pièces de rechange, des distributeurs, des magasins de pièces détachées et des ateliers d'entretien et de réparation. Notre industrie joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne des Canadiens. Nous veillons à ce que près de 27 millions de véhicules circulent sur les routes de façon sécuritaire, fiable et abordable.

Aujourd'hui, j'aimerais me concentrer sur deux questions interreliées qui influent directement sur l'abordabilité pour les Canadiens: le droit à la réparation et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'entretien automobile.

Premièrement, en ce qui concerne le droit à la réparation, le maintien d'un véhicule en bon état devient inutilement coûteux pour les Canadiens. Les véhicules modernes ne sont plus de simples machines mécaniques; ce sont des ordinateurs sur roues. De plus en plus, les constructeurs automobiles contrôlent l'accès aux données de diagnostic et de réparation nécessaires pour entretenir ces véhicules. Lorsque les ateliers de réparation indépendants ne peuvent pas accéder à cette information, les Canadiens sont contraints de retourner chez le concessionnaire pour les réparations et l'entretien. Il en résulte une concurrence réduite, un choix limité pour les consommateurs et des coûts de réparation plus élevés.

Selon une étude récente de MNP, les Canadiens peuvent économiser jusqu'à 30 %, soit environ 500 \$, sur des réparations courantes lorsqu'ils ont la possibilité de recourir à un atelier de réparation indépendant. Pour les réparations plus complexes ou nécessitant davantage de main-d'œuvre, ces économies peuvent atteindre jusqu'à 80 %. Ces restrictions touchent de façon disproportionnée les Canadiens des régions rurales et éloignées. Dans de nombreuses collectivités, il n'y a peut-être pas de concessionnaire à proximité, ce qui oblige les familles à parcourir de longues distances pour des réparations, à perdre des revenus de travail, à prendre des congés et à assumer des coûts supplémentaires en carburant et en services, simplement parce que les ateliers de réparation locaux n'ont toujours pas accès aux outils et aux données nécessaires.

Il s'agit fondamentalement d'une question de concurrence et d'abordabilité. Le gouvernement fédéral parle depuis des années de réduire les coûts de réparation pour les Canadiens, en particulier dans des secteurs comme celui des appareils électroniques et électroménagers, mais le Canada ne dispose toujours pas d'un cadre national clair sur le droit à la réparation dans le secteur de l'automobile. Nos alliés du monde entier progressent dans ce domaine. Les provinces commencent à agir. Les consommateurs réclament de plus en plus un choix accru en matière de réparation et, bien sûr, des coûts abordables. AIA Canada estime que le gouvernement fédéral a l'occasion d'adopter une loi sur le droit à la réparation qui garantirait aux fournisseurs de services indépendants un accès rapide, sécurisé et normalisé aux données pour la réparation et l'entretien des véhicules. Une telle mesure protégerait le choix des consommateurs, soutiendrait les petites entreprises, renforcerait la concurrence et contribuerait à réduire les coûts pour des millions de Canadiens.

Deuxièmement, nous devons nous attaquer à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans notre secteur. Les Canadiens ont beau avoir le droit de faire réparer leurs véhicules, encore faut-il disposer de techniciens qualifiés pour effectuer les travaux. Aujourd'hui, on compte environ 6 800 postes vacants de techniciens en entretien automobile au Canada. Parallèlement, les véhicules deviennent beaucoup plus avancés, notamment en raison de la transition vers les véhicules électriques, les systèmes avancés d'aide à la conduite, les véhicules connectés et les technologies de batteries à haute tension.

Les techniciens à l'entretien et à la réparation d'automobiles doivent aujourd'hui s'adapter à certains des changements technologiques les plus rapides parmi les métiers désignés Sceau rouge au pays. Sans investissements importants dans la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre, les Canadiens continueront de faire face à des temps d'attente plus longs, à des coûts de réparation plus élevés et à un accès réduit aux services d'entretien et de réparation de véhicules, en particulier dans les petites collectivités. Nous recommandons donc au gouvernement fédéral d'investir dans des initiatives de recrutement, de formation et de perfectionnement diri-

gées par l'industrie, notamment par la création d'un fonds de promotion et d'accompagnement des métiers spécialisés, en choisissant les métiers de l'automobile comme secteur initial pour la mise en œuvre d'un projet pilote. Cela pourrait faire partie de l'initiative Une Équipe Canada forte, de 6 milliards de dollars, qui a été annoncée dans l'énoncé économique du printemps.

À court terme, nous demandons également au gouvernement d'établir une voie d'accès ciblée à la mobilité de la main-d'œuvre pour les techniciens à l'entretien et à la réparation d'automobiles, y compris une reconnaissance accélérée des titres de compétences et un traitement plus rapide des études d'impact sur le marché du travail, afin d'aider à stabiliser la main-d'œuvre en attendant que la capacité de formation nationale augmente.

En conclusion, si le Parlement envisage sérieusement de s'attaquer aux problèmes liés à l'abordabilité, à la concurrence et au choix des consommateurs, la question de la réparation des véhicules doit faire partie de la conversation. Les Canadiens méritent de pouvoir faire réparer leurs véhicules en toute sécurité, près de chez eux et à un coût abordable.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de témoigner aujourd'hui. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1900)

La présidente: Merci beaucoup, madame Holtby.

Nous allons maintenant entendre M. Arcand, de Manufacturiers et exportateurs du Canada.

Alan Arcand (économiste en chef, Manufacturiers et exportateurs du Canada): Merci, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je suis heureux de comparaître devant vous aujourd'hui au nom de Manufacturiers et exportateurs du Canada, ou MEC.

MEC représente le secteur manufacturier du Canada, qui est essentiel à la prospérité, à la sécurité et à la résilience du Canada. Ce secteur emploie plus de 1,8 million de Canadiens dans tout le pays, génère plus de 200 milliards de dollars de PIB et exporte près de 450 milliards de dollars de biens chaque année.

Ces chiffres sous-estiment l'ampleur des retombées. En effet, le secteur manufacturier soutient l'ensemble de l'activité économique grâce à l'étendue et à la profondeur de ses liens avec les chaînes d'approvisionnement. Il s'agit également d'une industrie stratégique qui sous-tend la sécurité nationale, la résilience économique et la souveraineté du Canada.

C'est précisément en raison de l'importance stratégique du secteur manufacturier que les droits de douane américains injustifiés sont si néfastes. Les droits de douane et l'incertitude commerciale frappent au cœur de la base industrielle du Canada, ce qui a pour effet d'affaiblir la confiance des entreprises, de retarder ou d'annuler des investissements et d'entraîner des mises à pied et des réductions de production. Même si la révision de l'ACEUM devait aboutir à un résultat positif, l'expérience récente montre que la politique commerciale américaine peut changer du jour au lendemain. Pour les fabricants qui prennent des décisions d'investissement à long terme, l'accès au marché ne peut plus être tenu pour acquis.

Nous pouvons déjà constater les effets de ces droits de douane. Depuis janvier dernier, le Canada a perdu 57 200 emplois en usine. Au cours de la même période, la construction manufacturière a reculé pendant 15 mois consécutifs, pour une baisse cumulative de 27 %. Les ventes réelles ont diminué de 4,7 %. De plus, la production réelle du secteur s'est contractée pendant trois années consécutives, et il est probable que la baisse se poursuive en 2026 pour une quatrième année consécutive.

Pire encore, ces pressions commerciales frappent un secteur déjà affaibli par des problèmes structurels de longue date, en particulier le manque d'investissement. L'écart en matière d'investissement est frappant lorsqu'on compare le Canada aux États-Unis. Les fabricants américains investissent environ trois fois plus par travailleur que les fabricants canadiens. Cela signifie que le travailleur américain moyen bénéficie de plus de 55 000 \$ en nouvelles machines, technologies et structures chaque année, contre près de 20 000 \$ pour les travailleurs d'usine canadiens.

Au Canada, les investissements sont si faibles que les entreprises manufacturières peinent à remplacer leurs installations et leur équipement. Le capital-actions du secteur est aujourd'hui inférieur de 13,5 % à ce qu'il était en 2000, alors qu'aux États-Unis, il a augmenté de 40 % au cours de la même période. Ce faible bilan en matière d'investissement explique en grande partie pourquoi la productivité de la main-d'œuvre du Canada demeure nettement inférieure à celle des États-Unis.

Encore une fois, le secteur subit de fortes pressions en raison des droits de douane et de l'incertitude commerciale, qui viennent aggraver des problèmes persistants, lesquels ont réduit la compétitivité et la résilience de la base industrielle du Canada. Le gouvernement fédéral a entrepris des démarches importantes, notamment en instaurant des programmes d'allègement tarifaire et des mesures de soutien ciblées pour le secteur manufacturier et les autres secteurs touchés. Ces priorités vont dans la bonne direction, mais le Canada doit poursuivre sur cette lancée. Il faut maintenant privilégier une mise en œuvre rapide, prévisible et pratique.

Aujourd'hui, je tiens à souligner trois priorités.

Premièrement, le gouvernement fédéral doit continuer à réduire les formalités administratives et le fardeau réglementaire. Il s'agit de l'un des moyens les plus importants et les moins coûteux de stimuler l'investissement, la productivité et la prospérité. Pour ce faire, il faudrait notamment adopter des dispositions législatives en matière de croissance et de compétitivité pour tous les organismes de réglementation afin qu'ils soient tenus par la loi de prendre en compte les effets de leurs décisions sur la croissance économique. Il faudrait aussi élargir la portée de la règle du un-pour-un. Malgré cette règle, les exigences gouvernementales imposées aux entreprises continuent de s'alourdir parce que la loi exclut les obligations législatives, les directives ministérielles et d'autres exigences non réglementaires. Le gouvernement devrait également resserrer la surveillance des analyses coûts-avantages de la réglementation. Ces analyses doivent être crédibles, réalistes et transparentes.

Deuxièmement, la faiblesse persistante de l'investissement des entreprises au Canada signifie que le budget de 2026 devrait prévoir d'autres mesures pour renforcer la compétitivité fiscale. Nous saluons les mesures prises jusqu'à présent par le gouvernement, comme la superdéduction à la productivité et les améliorations apportées au programme de recherche scientifique et de développement économique. Toutefois, comme on peut le lire dans le budget, même si le Canada affiche le taux effectif marginal d'imposition le

plus bas du G7 — qui est aussi inférieur à la moyenne de l'OCDE —, ses taux d'imposition moyens demeurent élevés. Cela compte tout autant. Les taux d'imposition des particuliers et des sociétés au Canada sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE. Ils sont également plus élevés que ceux des États-Unis, ce qui limite notre capacité à attirer des capitaux et des talents.

• (1905)

De façon plus générale, le régime fiscal canadien n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi depuis des décennies, et la nécessité d'agir n'a jamais été aussi grande.

La présidente: Je suis désolée, monsieur Arcand. Pouvez-vous conclure, s'il vous plaît?

Alan Arcand: En conclusion, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, les problèmes auxquels se bute le secteur manufacturier canadien sont réels et pressants. Les droits de douane et l'incertitude commerciale ont mis en évidence des faiblesses de longue date en matière d'investissement, de productivité et de compétitivité.

La présidente: Merci, monsieur Arcand. Nous allons devoir nous arrêter ici.

Alan Arcand: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Gleeson, de Canadian Phosphate Limited. Monsieur Gleeson, vous avez cinq minutes.

Daniel Gleeson (président-directeur général, Canadian Phosphate Limited): Madame la présidente, distingués membres du Comité, je vous remercie de me donner cette occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Daniel Gleeson et je suis président-directeur général de Canadian Phosphate Limited, la société qui pilote deux projets d'exploitation de phosphorite dans les régions de Fernie et de Wapiti, en Colombie-Britannique. Notre objectif est simple: construire la seule usine canadienne de production d'engrais phosphatés. Nous jetons les bases de ce qui nous permettra d'approvisionner localement et avec fiabilité les agriculteurs canadiens en engrais phosphatés produits à partir de ressources naturelles canadiennes.

La roche phosphatée sédimentaire, ou phosphorite, est la matière première à partir de laquelle 90 % des engrais mondiaux sont produits, et elle n'a aucun substitut viable à grande échelle. Le Canada, l'un des pays les plus productifs au monde sur le plan agricole, importe actuellement la quasi-totalité des engrais phosphatés dont il a besoin pour cultiver ses denrées alimentaires. Nos agriculteurs, des Prairies du Sud jusqu'au Québec, dépendent entièrement d'une chaîne d'approvisionnement dont l'origine se situe à des milliers de kilomètres de leurs champs, dans des pays étrangers soumis à des conditions politiques sur lesquelles ils n'ont aucune influence ni aucun contrôle. C'est une lacune structurelle de notre base industrielle, que le Canada a les ressources et la capacité de combler.

Le Parlement et ce comité même ont déjà reconnu l'importance stratégique du phosphate pour le Canada, mais la Loi de l'impôt sur le revenu ne reflète pas cette réalité. De ce fait, elle crée une lacune qui rend tout projet national d'exploitation de phosphorite inadmissible aux mécanismes de financement mis en place par le gouvernement pour soutenir leur croissance. Cette lacune doit être comblée de toute urgence.

Les raisons d'agir maintenant ne sont pas abstraites. Elles font la une des journaux chaque jour. Les conflits géopolitiques au Moyen-Orient et les restrictions à l'exportation imposées par la Chine ont perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales en engrais et fait monter les prix en flèche. Les agriculteurs canadiens absorbent ces hausses et ils devront probablement continuer à le faire pendant longtemps, et ce, avec une marge de manœuvre de plus en plus réduite. Ces pressions se répercutent directement sur la facture d'épicerie de l'ensemble des familles canadiennes, d'un océan à l'autre.

Le gouverneur de la Banque du Canada, Tiff Macklem, a récemment déclaré devant ce comité qu'avec la hausse des prix de l'énergie et des engrais venant désormais aggraver l'inflation alimentaire existante — qui avoisine les 4 % depuis plusieurs mois —, il est difficile d'affirmer que l'inflation du prix des aliments va diminuer dans un avenir rapproché. C'est une crise qui affecte la vie quotidienne des familles canadiennes déjà soumises à d'énormes pressions financières, et les facteurs en cause trouvent leur origine dans des marchés et des conflits sur lesquels le Canada n'a aucune emprise. La seule réponse raisonnable consiste à renforcer l'offre sur laquelle nous avons un contrôle, et cela commence par le soutien des agriculteurs canadiens.

Canadian Phosphate Limited est bien placée pour prêter main-forte à cet égard. Notre projet Wapiti, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, se trouve aux portes du cœur agricole de la région de Peace River. Notre projet Fernie est relié, via des corridors existants, aux marchés du sud des Prairies. Ensemble, ils apporteraient une activité économique durable à l'Ouest canadien tout en approvisionnant l'ensemble du Canada en engrais phosphatés produits localement, réduisant ainsi la vulnérabilité de l'ensemble du secteur agricole à l'égard des hausses de prix des engrais étrangers comme celles que nous connaissons en ce moment.

Cela nous amène à la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui devant ce comité. Comme l'a fait remarquer le député Leitão il y a quelques mois, le phosphate est déjà admissible au financement par actions accréditées. En principe, c'est exact, mais la Loi de l'impôt sur le revenu lie l'admissibilité des minéraux industriels aux gisements non stratifiés, à savoir les gisements ignés. Or, le phosphate sédimentaire, qui constitue la source d'environ 90 % de la production mondiale d'engrais phosphatés, est par définition un gisement stratifié et n'est donc pas admissible. Cette disposition rend le financement par actions accréditées et le crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques inadmissibles à tout projet visant à développer une chaîne d'approvisionnement nationale robuste en engrais phosphatés à partir de gisements sédimentaires.

Une seule modification — qui ajouterait explicitement le phosphate sédimentaire à la définition de « ressource minérale » — permettrait de corriger cela.

Une analyse économique indépendante a révélé que notre complexe combinant mine et usine d'engrais ajouterait environ 34 millions de dollars par an au PIB total et soutiendrait près de 200 emplois bien rémunérés. Une fois opérationnel, le projet devrait rapporter environ 7,4 millions de dollars par an au Trésor fédéral, alors que le coût total de la modification que nous demandons ne serait que de 5 millions de dollars. Le phosphate sédimentaire est à la base de la quasi-totalité des engrais phosphatés, et c'est en corrigeant cette anomalie que des dizaines de millions de dollars de capitaux privés pourront être investis au Canada et que le Canada pourra devenir, comme l'a affirmé le premier ministre Carney, son « propre meilleur client ». Nous devons construire la base indus-

trielle qui sera en mesure de nourrir notre population à partir de nos propres terres.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de votre attention.

• (1910)

Je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Gleeson.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Kelly, pour six minutes.

Pat Kelly: Merci.

Je n'ai que six minutes et il y a quatre témoins. Je vais tâcher de m'adresser à chacun d'eux.

Je vais commencer par le professeur Pineault.

Vous avez déclaré que vous souhaitiez voir instaurer une taxe sur les bénéfices exceptionnels dans le secteur pétrolier et gazier. Les exportations de pétrole et de gaz sont de loin les exportations les plus importantes du Canada. Ces ressources se trouvent en grande majorité situées dans ma province. Or, la propriété des ressources minérales relève exclusivement des provinces.

Pensez-vous vraiment que ce soit le moment de demander cela, alors que le marché des matières premières est extrêmement volatil? C'est une matière première qui se négociait à moins de 60 \$ le baril avant le début de la guerre et qui, en fait, affichait très récemment un prix négatif, compte tenu des écarts sur les marchés où elle se négocie. Pensez-vous vraiment qu'il soit judicieux, à l'heure actuelle, que le gouvernement fédéral impose une nouvelle taxe sur la principale industrie de l'Alberta?

Éric Pineault: Étant donné que l'industrie elle-même affirme vouloir redistribuer ces bénéfices exceptionnels à ses actionnaires par le truchement de rachats d'actions et de dividendes, qu'il s'agit d'une mesure temporaire et qu'elle n'envisage pas d'investir ces sommes ni de les redistribuer aux travailleurs — la majeure partie ira aux États-Unis, car 60 % des actionnaires sont américains et ne résident pas en Alberta —, je crois qu'il y aurait là une occasion de répartir ces sommes à parts égales. La moitié pourrait revenir aux actionnaires, et l'autre moitié...

Nous parlons ici de bénéfices exceptionnels qui, de manière très temporaire, portent préjudice aux Canadiens et aux Américains, et qui, en raison de la façon biaisée dont...

Pat Kelly: Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je vais devoir passer à autre chose.

Je suggérerais que le gouvernement fédéral se contente de supprimer toutes les règles qui empêchent le réinvestissement de ces bénéfices en Alberta et de mettre de l'ordre dans ces questions.

Ce qui m'amène à M. Arcand.

J'aimerais que vous nous parliez de la réglementation et de la manière dont cette dernière nuit à l'attractivité des investissements et à la productivité du Canada.

Cela fait deux ans que nous entendons parler de ce qui nous a été présenté, ici au Comité, comme une situation d'urgence absolue concernant la productivité canadienne. Et pourtant, personne n'a pris les devants; personne ne s'est attaqué à ce problème.

Pouvez-vous nous donner quelques suggestions à cet égard?

• (1915)

Alan Arcand: Nous soutenons ce que le gouvernement a fait jusqu'à présent au niveau fédéral en ce qui concerne le bureau de réduction des formalités administratives et l'examen de la réglementation.

Nous sommes d'avis que les choses évoluent dans la bonne direction, mais il nous semble que l'on pourrait faire plus, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire.

Même si le gouvernement applique la règle du « un pour un », le nombre de règlements continue d'augmenter à l'échelon fédéral. C'est également un problème à l'échelon provincial, bien sûr. Ce n'est pas un problème exclusivement fédéral. Je crois en outre que le gouvernement fédéral pourrait exercer un leadership plus soutenu en la matière.

Tout le temps que les entreprises consacrent à se conformer aux règlements est du temps qu'elles ne consacrent pas à leurs activités principales. C'est vraiment là le nœud du problème. Au fil du temps, les règlements tendent à s'accumuler et cela n'a pas de fin. Je pense qu'il est grand temps de prendre des mesures supplémentaires à ce chapitre.

Pat Kelly: Disposez-vous de renseignements précis au sujet de ce qu'il en coûte aux entreprises pour se conformer?

Alan Arcand: Je n'ai pas de chiffres précis pour le moment.

Nous avons mené une enquête auprès de nos membres sur certaines questions qui touchent réellement les fabricants au Canada, mais je n'ai pas de chiffres précis à vous donner.

Pat Kelly: Si vous disposez d'éléments susceptibles d'aider le Comité à cet égard, vous pouvez les lui transmettre.

Je vais consacrer le temps qu'il me reste à Mme Holtby, car j'aimerais aborder la question du droit de réparer.

Vous avez évoqué la possibilité de permettre aux Canadiens de réparer eux-mêmes leurs véhicules afin de réduire les coûts et de garantir que les gens puissent entretenir ce qui leur appartient.

Plusieurs projets de loi ont été présentés à la Chambre des communes à ce sujet, notamment celui de mon collègue Jeremy Patzer, député de Swift Current—Grasslands—Kindersley.

Pourriez-vous nous en dire plus sur vos recommandations concernant le droit de réparer?

Emily Holtby: Nous sommes particulièrement satisfaits du projet de loi C-244 et du projet de loi C-294, celui du député Patzer. Ils ont constitué un excellent premier pas en faveur du droit de réparer. En substance, ces modifications de la Loi sur le droit d'auteur étaient nécessaires avant que les provinces puissent adopter leurs propres mesures législatives sur le droit de réparer. Malheureusement, ils ne vont pas assez loin, car ils ne forcent pas les fabricants à fournir directement l'accès aux données aux prestataires de services indépendants, et ils ne créent pas de mécanisme d'application ni de contrôle réglementaire en cas de non-respect. Bien qu'ils permettent à un atelier indépendant de contourner le verrouillage numérique afin de diagnostiquer et de réparer, ils ne touchent pas à la question de l'accès proprement dit — ni, bien sûr, à celle d'une surveillance adéquate.

Pat Kelly: Merci.

Monsieur Gleeson, il ne me reste que quelques secondes. Si vous souhaitez ajouter quelque chose que vous n'avez pas eu l'occasion

de dire dans votre déclaration liminaire, vous disposez d'environ 20 secondes, je crois.

Daniel Gleeson: La seule chose sur laquelle je voulais insister, c'est que l'intention du gouvernement était juste lorsqu'il a inclus le phosphate dans la stratégie sur les minéraux critiques. Ce qui n'a pas suivi, c'est la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui exclut les gisements stratifiés et, par le fait même, le phosphate sédimentaire. Le phosphate sédimentaire est à la base de 90 % des engrais mondiaux.

La présidente: Merci, monsieur Gleeson. Nous allons devoir nous arrêter là.

Merci beaucoup, monsieur Kelly.

M. Sawatzky me permet généreusement de poser une brève question avant que je ne lui cède la parole.

Monsieur Arcand, ma question s'adresse en fait à vous.

Dans votre exposé, vous avez déclaré que, depuis janvier dernier, le Canada a perdu plus de 57 200 emplois dans le secteur industriel. Pouvez-vous brièvement nous donner une vue d'ensemble des régions où ces pertes d'emplois se sont produites et des secteurs qui ont été les plus touchés?

Merci.

Alan Arcand: La plupart de ces suppressions d'emplois ont eu lieu en Ontario. Les trois provinces qui ont enregistré les baisses les plus importantes sont l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. Le fait que le choc se soit principalement produit dans le centre du Canada n'a rien de surprenant. C'est là où se concentrent les industries visées par les droits de douane imposés au titre de l'article 232, c'est-à-dire la sidérurgie, l'aluminium et l'automobile. Les effets de ces droits de douane concernent avant tout le centre du Canada.

Bien sûr, parallèlement, les droits de douane sur le bois d'œuvre résineux ont augmenté. C'est un autre sujet dont on parle moins, mais qui a lui aussi une incidence sur le marché de l'emploi en Colombie-Britannique.

La présidente: Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole à M. Sawatzky.

• (1920)

Jake Sawatzky: Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins de leur présence.

Monsieur Gleeson, j'ai quelques questions à vous poser.

Étant donné les perturbations mondiales que l'on connaît, le renforcement des chaînes d'approvisionnement nationales a pris de plus en plus d'importance dans plusieurs secteurs de l'économie. En quoi une industrie nationale du phosphate plus forte profite-t-elle aux agriculteurs canadiens? Quel impact cela pourrait-il avoir sur l'abordabilité des engrais, la fiabilité de l'approvisionnement et la compétitivité de notre secteur agricole?

Daniel Gleeson: Je crois que la première chose qu'il faut souligner, c'est que le Canada est totalement autosuffisant en azote, en calcium et en soufre, et que le seul produit pour lequel nous dépendons à 100 % des importations, c'est le phosphate. Le fait de disposer d'une source nationale d'engrais phosphatés permettra de proposer un produit plus économique, disponible en continu et fiable, tout cela en dollars canadiens. Cela aidera les agriculteurs à éviter les hausses vertigineuses de prix résultant de conflits politiques et de conjonctures mondiales qu'ils semblent devoir absorber sans fin. Le fait de disposer d'un accès à des engrais économiques leur donnera l'assurance qu'ils peuvent cultiver leurs terres de façon soutenue avec des rendements adéquats et la rentabilité appropriée, ce qui, en fin de compte, profitera au consommateur. En fin de compte, la régularité de l'approvisionnement et cet accès économique aux engrais sont des moyens supplémentaires de réduire les risques auxquels les agriculteurs doivent faire face au jour le jour dans le cadre de leur travail.

Jake Sawatzky: Merci.

Dans votre introduction, vous avez évoqué des facteurs mondiaux — peut-être la fermeture du détroit d'Ormuz et d'autres facteurs internationaux. Pouvez-vous nous en dire plus sur la façon dont ces facteurs se répercutent présentement sur la situation?

Daniel Gleeson: Je pense qu'il s'agit d'une situation qui s'aggrave et dont les origines remontent essentiellement à la Chine, qui produit 40 % du phosphate mondial. Au cours des cinq dernières années, la Chine n'a cessé de restreindre ses exportations jusqu'à les réduire pratiquement à néant. À cela s'ajoute la situation en Russie, qui fournit elle aussi des engrais phosphatés. Cela dit, la goutte qui a fait déborder le vase, c'est le conflit entre l'Iran et les États-Unis. Cette impasse n'a fait que continuer à faire grimper les coûts de manière spectaculaire. Cela touche non seulement les agriculteurs, mais aussi les distributeurs d'engrais, qui tentent de se protéger des risques de fluctuation de ces matières premières mondiales en ayant recours à la devise américaine. Cette situation ne va pas se résorber de sitôt. Fondamentalement, 70 % des réserves mondiales de phosphate sédimentaire se trouvent au Maroc. Les ressources mondiales de phosphate sont très concentrées, et le Canada a ici une occasion d'exploiter le phosphate sédimentaire présent dans l'ouest du pays, en Colombie-Britannique.

Jake Sawatzky: Je vous remercie.

Bien sûr, beaucoup de gens peinent à se procurer des denrées alimentaires à un prix abordable, et j'imagine que dans le secteur agricole, le prix des engrais destinés à la culture des denrées... Tout cela a une incidence sur ce secteur. Pouvez-vous développer ce point également, s'il vous plaît?

Daniel Gleeson: Je pense que, fondamentalement, lorsque l'on examine la situation des engrais, il s'agit d'une combinaison de facteurs: les prix du soufre, la logistique et les coûts de transport. Du point de vue de la production d'engrais à base de phosphate, l'ouest du Canada est très bien structuré et bien adapté. Nous disposons de phosphate dans l'Ouest canadien, et nous avons accès à l'acide sulfurique et au gaz naturel — ce sont les trois principaux ingrédients. Une fois ce processus achevé et le produit obtenu, nous disposons d'une infrastructure ferroviaire et logistique qui nous permettra d'acheminer ces engrais aux agriculteurs de façon rentable.

En tirant parti de tous ces avantages, nous serons en mesure de mettre sur le marché un produit bien plus concurrentiel. Les fondements de notre activité et de notre stratégie reposent toujours sur la production d'un produit à moindre coût pour l'agriculteur canadien.

Jake Sawatzky: Merci.

Pourriez-vous nous en dire plus sur les retombées économiques que cette proposition pourrait générer et sur ce qu'elle pourrait signifier pour l'emploi ou le développement dans cette région?

Daniel Gleeson: Fondamentalement, tout le développement sera régional et dépendra de l'emplacement de nos activités. Comme je l'ai mentionné, au cours de la première phase, nous prévoyons de générer 34 millions de dollars de PIB par an, mais avec la ferme intention d'élargir nos activités en doublant, puis en triplant la taille de nos usines de transformation, afin de répondre à la demande du marché. Nous offrirons 200 emplois bien rémunérés dès la première phase, puis 200 emplois de plus, qui seront suivis par 200 autres emplois. Nous devons nous implanter à deux endroits afin de préserver notre avantage économique et de garantir aux agriculteurs un rapport coûts-bénéfices favorable d'un point de vue logistique.

Jake Sawatzky: Ces deux emplacements sont en Colombie-Britannique, n'est-ce pas?

• (1925)

Daniel Gleeson: L'exploitation minière se situe en Colombie-Britannique. L'emplacement de l'usine de transformation reste à déterminer.

La présidente: Je vous remercie.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Comme d'habitude, je veux remercier tous les témoins qui sont parmi nous aujourd'hui. Leurs témoignages sont importants.

Professeur Pineault, bonjour. J'ai reçu le document que vous nous avez transmis et je vous en remercie. Vous soumettez une idée intéressante, et votre mémoire est le seul que nous avons obtenu sur ce sujet. C'est une idée qui circule. Il y a un réel débat en cours.

Vous parlez des surprofits d'entreprises pétrolières. Pouvez-vous nous expliquer rapidement et simplement la différence entre du profit et du surprofit. Quelle est la définition?

Éric Pineault: Absolument. Un profit, c'est le taux de rendement moyen, compte tenu du capital et de la productivité. C'est ce qui est attendu d'une activité qui peut varier en fonction de la stratégie de l'entreprise et de la qualité de sa gestion.

Un surprofit, ça n'a rien à voir avec ça. C'est une rente, en fait. Dans ce cas-ci, c'est une rente géopolitique, donc c'est un taux de profit anormal, qui est créé par une situation complètement extérieure aux opérations de l'entreprise et qui n'a pas la même légitimité sociale ou économique qu'un profit normal.

Jean-Denis Garon: Au fond, ce que vous nous dites essentiellement, c'est que, quand une société pétrolière fait un profit en raison de circonstances particulières, comme les circonstances actuelles, par exemple, c'est un coup de chance qui n'a rien à voir avec les décisions prises par l'entreprise.

Éric Pineault: Exactement. Par contre, c'est quelque chose qui se paye, c'est-à-dire que des gens doivent payer. Ça vient de la poche de quelqu'un. Aucun profit n'apparaît de nulle part. Dans ce cas-ci, ce sont les ménages et les entreprises de l'Amérique du Nord qui sont en train de financer cette manne temporaire, qui est rattachée à la guerre.

Jean-Denis Garon: Je comprends.

Le fédéral participe aux activités du secteur pétrolier. On finance des pipelines, il y a des crédits d'impôt, et ainsi de suite. Considérez-vous que toute l'aide fédérale aux pétrolières est de nature à gonfler ces surprofits lorsqu'ils sont générés?

Éric Pineault: Il est clair que, dans la mesure où ces surprofits ne seront pas réinvestis et que les entreprises n'ont pas à investir parce qu'il y a justement ce soutien de l'État canadien, oui, il y a une contribution indirecte. Cependant, on est vraiment dans une situation où il y a un choc exogène temporaire.

Évidemment, le gouvernement fédéral pourrait revoir temporairement certaines formes d'aide et dire aux entreprises qu'elles peuvent se servir des profits pour faire autre chose que de les donner aux actionnaires. Ce serait une décision possible.

Jean-Denis Garon: On a manifestement une avenue politique. De notre côté, au Bloc québécois, nous avons toujours été clairs en ce qui concerne les subventions et l'aide aux pétrolières.

Cela étant dit, je m'interroge sur la propriété des surprofits et des profits.

Mon collègue albertain M. Kelly y a fait allusion, à savoir que les rentes de ressources naturelles, qu'elles soient géopolitiques ou autres, peu importe comment on les définit, sont exclusivement provinciales en vertu des articles 91 et 92 de la Constitution.

Je ne dis pas nécessairement que j'aime la façon dont l'Alberta les prélève ou ne les prélève pas. Ce n'est pas un jugement de valeur, mais ça demeure le dernier essai fiscal, probablement avec la taxation foncière, dans lequel le fédéral n'est pas allé se mettre les pattes.

Je vais faire un jeu d'esprit. Je ne veux pas que ce soit pris comme un argument.

Prenons l'exemple d'Hydro-Québec. Disons que, certaines années, il y avait eu une rente géopolitique aux États-Unis et que, tout à coup, le prix de l'électricité qu'on exporte avait explosé, qu'Hydro-Québec faisait un profit monstre une certaine année et que le fédéral arrivait et disait qu'il pourrait aller chercher 10 à 20 milliards de dollars avec ça et qu'il devrait le faire. Moi, comme bloquiste, comme indépendantiste, comme Québécois, je serais profondément heurté. Je comprends que ce n'est pas une politique environnementale en soi, que c'est une façon d'aller chercher un revenu sans créer de distorsion dans l'économie.

Là, vous allez me dire que la taxation des profits relève du fédéral. Toutefois, même en taxant les profits, ne serait-ce pas une façon indirecte de faire ce qu'on n'a pas droit de faire directement?

Éric Pineault: Premièrement, je ne suis pas constitutionnaliste, je suis économiste, alors, c'est une question complexe.

Par contre, en réponse à la question, je pourrais dire que l'idée d'une taxe sur les surprofits, c'est quelque chose qui passe après les redevances; c'est quelque chose qui passe après que les provinces ont pris ce qu'elles ont pu prendre. Là, il va rester un montant de 90 milliards de dollars, qui va sortir de l'Alberta. Ce n'est pas vrai que cet argent va rester en Alberta. En effet, Tourmaline, Suncor et Cenovus Energy ont tous dit qu'ils allaient envoyer ça aux actionnaires. Les actionnaires sont administrés en grande partie...

Jean-Denis Garon: Je vais vous presser parce qu'il ne me reste qu'une minute quelques secondes. Ne le prenez pas comme un manque de courtoisie.

La redevance albertaine augmente avec le prix du baril de pétrole. C'est une redevance en escalier...

● (1930)

Éric Pineault: Voilà. C'est mécanique. Exactement.

Jean-Denis Garon: Ce que vous êtes un peu en train de me dire, c'est que si l'Alberta taxait correctement le pétrole par l'entremise de son système de redevances, il n'y aurait pas de surprofits que le fédéral pourrait ramasser. Est-ce bien ça?

Éric Pineault: Probablement.

Jean-Denis Garon: D'accord. Ça revient un peu à ça.

Moi, comme économiste, je suis d'accord avec vous. Le fait de taxer des surprofits ne change pas les décisions de consommation, d'investissements et ainsi de suite, sauf dans un État unitaire.

Encore une fois, je reviens toujours exactement à la question suivante: est-ce que ça revient à dire qu'on n'est pas d'accord sur la façon dont on conçoit les redevances en Alberta? Comprenez-vous un peu ce que je veux dire?

Éric Pineault: Oui.

Jean-Denis Garon: Je n'ai pas la réponse, mais je m'interroge sur les compétences. Je me dis que, moi, comme Québécois, je ne suis pas certain que je l'accepterais avec nos propres ressources.

Éric Pineault: Je ne veux pas me positionner dans un débat entre l'Alberta et le Québec. Toutefois, je peux dire que, historiquement, c'est connu, c'est documenté: le Canada, intégralement, est un pays dont les redevances pétrolières sont faibles par rapport à d'autres pays, que ce soit la Norvège, le Royaume-Uni ou autre.

Premièrement, à Terre-Neuve et en Alberta, elles sont faibles.

Deuxièmement, ici, nous avons des surprofits. Les entreprises, le secteur privé dit qu'il ne les investit pas...

Jean-Denis Garon: Je vois que la présidente est sur le point de vous couper la parole, mais nous y reviendrons à mon prochain tour.

Éric Pineault: Parfait.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous allons poursuivre en donnant la parole à M. Genuis pendant cinq minutes.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur Pineault, vous avez plaidé en faveur d'un « impôt sur les bénéfices excédentaires », comme vous l'avez appelé, qui ciblerait un secteur d'activité particulier. Je me demande si vous estimez que le Canada devrait prélever un impôt sur les bénéfices excédentaires ou un impôt sur les bénéfices exceptionnels qui s'appliquerait de manière générale à tous les secteurs d'activité, ou si vous ne préconisez cet impôt que dans ce cas particulier.

Éric Pineault: D'un point de vue général, je pense qu'un impôt sur les bénéfices excédentaires pourrait être intéressant, mais il risquerait d'entraîner des distorsions dans l'économie, étant donné que les entreprises chercheraient à le contourner et à ne pas déclarer ces bénéfices. C'est là que réside la difficulté.

Garnett Genuis: Vous craignez...

Éric Pineault: En ce moment, nous avons la possibilité...

Garnett Genuis: ... qu'un impôt sur les bénéfices excédentaires qui viserait des secteurs d'activité importants en Ontario et au Québec puisse avoir des effets de distorsion, mais vous vous inquiétez moins des effets que pourrait avoir un impôt sur les bénéfices excédentaires ou exceptionnels appliqué à un secteur d'activité en Alberta. Est-ce exact?

Éric Pineault: Non, ce n'est pas exact. Je m'intéresse à un secteur, pas à une province, et j'étudie une conjoncture très précise.

Garnett Genuis: C'est vrai, mais on ne peut pas vraiment ignorer ces conséquences, n'est-ce pas? Il existe des chocs et des événements mondiaux susceptibles d'avoir des répercussions sur d'autres secteurs. Nous avons bien sûr constaté que la pandémie de COVID a eu une incidence considérable sur l'industrie pharmaceutique et sur diverses entreprises technologiques. Certaines personnes s'en sont très bien sorties, tandis que d'autres ont beaucoup moins bénéficié des changements radicaux qui ont découlé d'un événement que personne n'avait vraiment prévu.

À l'époque, avez-vous préconisé l'instauration d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels visant certaines plateformes technologiques ou certaines entreprises pharmaceutiques, monsieur?

Éric Pineault: Il y a deux points à souligner à cet égard. Premièrement, le gouvernement canadien avait effectivement mis en place, à cette époque, un impôt sur les bénéfices exceptionnels visant le secteur de l'assurance et le secteur bancaire. Deuxièmement, c'est l'ampleur de ces bénéfices exceptionnels qui importe dans le cas présent, car elle représente environ 4 % du PIB. Si des bénéfices correspondant à 4 % du PIB sont enregistrés, je plaiderai en faveur d'un impôt sur les bénéfices exceptionnels...

Garnett Genuis: Monsieur, vous êtes venu témoigner devant notre comité, et vous avez plaidé en faveur d'une taxe qui vise un secteur d'activité particulier. Vous n'avez pas plaidé en faveur d'une politique générale relative aux bénéfices exceptionnels. Vous en avez préconisé une pour un secteur particulier. Vous ne nous avez pas parlé des plateformes technologiques ni des laboratoires pharmaceutiques. Vous avez utilisé un exemple lié à des circonstances assez particulières concernant le secteur financier qui relève du gouvernement fédéral. Quoi qu'il en soit, je parle de vos positions. Vous avez choisi de venir témoigner devant nous aujourd'hui en ciblant un secteur particulier, plutôt que de défendre un principe économique général. Pourquoi l'avez-vous fait?

Éric Pineault: C'est en raison de l'ampleur de ces bénéfices, soit 4 % du PIB, et du refus de cette industrie d'investir ces recettes exceptionnelles dans l'innovation, la création d'emplois ou l'augmentation de la production, ce que font pourtant les secteurs pharmaceutique et technologique.

Garnett Genuis: Vous préconisez un impôt sur les bénéfices exceptionnels que vous considérez comme un moyen de réagir à des décisions particulières en matière d'investissement.

Pensez-vous que les décisions relatives aux investissements dans ce secteur sont liées aux politiques fédérales, notamment le genre de politiques que vous défendez? Pensez-vous que les investissements seraient plus importants si le gouvernement actuel ne favorisait pas ce type de politiques anti-énergie promues que vous défendez vous-même et qui découragent les investissements?

Éric Pineault: La décision d'investir dans les sables bitumineux dépend de la structure du secteur, du coût d'extraction de ce pétrole, des caractéristiques physiques propres à ce pétrole et des conditions générales du marché. Ce n'est pas quelque chose qui...

• (1935)

Garnett Genuis: La situation générale du marché se caractérise par des fluctuations des cours, qui tantôt montent, tantôt baissent. Le problème réside dans le fait que les investisseurs prennent le risque de voir les cours tantôt monter, tantôt baisser. Lorsque les cours sont à la hausse, si l'on prône la mise en place d'impôts qui ciblent certains secteurs d'activité, cela aura évidemment une incidence sur les décisions d'investissement.

Monsieur, permettez-moi de vous poser une autre question. Si vous êtes favorable à un impôt sur les bénéfices exceptionnels, puis-je en déduire que vous seriez également favorable à une subvention exceptionnelle pour ce même secteur? Supposons qu'un choc mondial entraîne une chute importante du prix du pétrole. Imaginons que de nouvelles sources d'approvisionnement soient soudainement disponibles en raison d'avancements technologiques ou d'événements géopolitiques. En réponse à ces événements, préconiserez-vous qu'une subvention exceptionnelle soit accordée à ce même secteur auquel vous souhaitez imposer un impôt sur les bénéfices exceptionnels?

Éric Pineault: Compte tenu des problèmes de productivité et de compétitivité de notre secteur pétrolier, nous lui accordons déjà des subventions assez importantes...

Garnett Genuis: En fin de compte, vous n'aimez tout simplement pas ce secteur.

Éric Pineault: Non, pas du tout. Il s'agit d'un secteur particulier de notre économie...

Garnett Genuis: Vous vous opposez à une subvention, mais vous êtes favorable à un impôt sur les bénéfices exceptionnels. Si vous justifiez l'un, vous devriez justifier l'autre, si votre argument reposait sur les bénéfices exceptionnels; or, ce n'est pas le cas, car les bénéfices exceptionnels ont des répercussions sur tous les autres secteurs.

Franchement, c'est pour cette raison que les Albertains sont généralement mécontents du gouvernement fédéral. Ce qui frustre les gens, c'est ce genre de discours et le fait de pointer du doigt un secteur qui revêt une telle importance pour notre économie en Alberta. C'est la façon arbitraire avec laquelle vous trouvez un prétexte pour justifier ce genre d'attaques contre notre secteur et notre économie.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Genuis. Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons poursuivre en donnant la parole à M. MacDonald pendant cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Je vais m'adresser de nouveau à M. Gleeson.

Ma question concerne votre argument relatif à la création d'une usine de transformation d'engrais phosphatés en Colombie-Britannique. Je viens du secteur agricole, et je suis d'accord avec vous. Il est grand temps que nous disposions d'un approvisionnement national. Comme vous l'avez évoqué, nous disposons d'un approvisionnement en azote et en potasse, mais c'est là une occasion pour l'agriculture canadienne d'atteindre une véritable autosuffisance en matière de production d'engrais. Il est grand temps que nous y parvenions.

Pourriez-vous résumer brièvement ce que vous attendriez du gouvernement concernant le développement de cette production d'engrais?

Daniel Gleeson: Oui, nous demandons simplement que la Loi de l'impôt sur le revenu reconnaisse le phosphate sédimentaire comme une exception aux gisements lités. Cela a déjà été fait pour la potasse, le gypse et le charbon, mais pas pour la roche phosphatée sédimentaire. Il s'agit d'un seul changement à apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Kent MacDonald: Votre entreprise participe-t-elle à la production de batteries au phosphate?

Daniel Gleeson: Non. Fondamentalement, nos activités reposent sur les engrais. C'est notre priorité pour trois raisons. Premièrement, la technologie existe déjà. Deuxièmement, la demande du marché est très claire et évidente. Troisièmement, nous disposons de la forme de phosphate qui est adaptée à la production d'engrais.

Grâce à une nouvelle technologie que nous étudions en ce moment en Floride, il est possible que nous puissions produire indirectement du phosphate pour les batteries. Ce n'est toutefois pas notre priorité, pour les raisons que j'ai évoquées et, en particulier, parce que cette technologie n'a pas encore fait ses preuves à grande échelle. Si elle venait à le faire, ses principaux produits seraient de l'engrais phosphaté liquide et de l'acide phosphorique pour les batteries. Cependant, nous sommes avant tout une entreprise spécialisée dans les engrais.

Kent MacDonald: Merci.

Je vais adresser ma deuxième question à M. Arcand.

Dans le budget de 2025, nous avons instauré la superdéduction et le crédit d'impôt pour l'investissement accéléré. J'aimerais connaître votre avis sur l'efficacité de ces mesures, car, lorsque nous étudions la situation en 2026, nous constatons qu'elle est assombrie par les problèmes liés au commerce et aux droits de douane.

Alan Arcand: Oui, nous avons soutenu la superdéduction pour la productivité. L'une des demandes formulées par les manufacturiers et exportateurs du Canada concerne la prolongation de la déduction pour amortissement accéléré. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, cela signifie certes que le Canada affiche le taux effectif marginal d'imposition sur les capitaux le plus faible, ce qui constitue un véritable atout, mais notre taux d'imposition reste supérieur à la moyenne. Le taux d'imposition moyen continue d'influencer les décisions d'investissement des entreprises, et pas seulement le taux marginal.

Autrefois, nous étions plus compétitifs, mais nous n'avons pas vraiment modifié notre taux d'imposition des sociétés depuis plusieurs années, alors que d'autres pays, notamment les États-Unis, ont réduit le leur. C'est un domaine dans lequel nous accusons un certain retard.

● (1940)

Kent MacDonald: Quelle évolution souhaiteriez-vous voir au niveau du taux d'imposition des sociétés? Un témoin précédent nous a indiqué tout à l'heure qu'aux États-Unis, ce taux s'élevait à environ 21 % à l'échelle fédérale.

Alan Arcand: Nous ne sommes pas très loin de ce taux. Je crois que notre moyenne se situe aux environs de 26 % à l'heure actuelle. La moyenne de l'OCDE s'élève à 24 %. De légères modifications suffiraient, mais il est évident que plus on se rapproche de ce taux, plus le Canada devient attractif pour les investisseurs.

Kent MacDonald: Une baisse de 1 % du taux de l'impôt sur les revenus des sociétés, combinée à quelles autres mesures, permet-

trait-elle de stimuler les investissements dans le secteur manufacturier que votre association souhaite voir se concrétiser?

Alan Arcand: C'est la principale mesure recherchée, à savoir une réduction de l'impôt sur les revenus des sociétés afin de rendre notre pays plus attractif pour les investissements. Ce taux devrait être aussi faible que possible. J'ai évoqué tout à l'heure la possibilité de réduire également l'impôt sur le revenu des particuliers. Les talents vont de pair avec les capitaux. Les talents sont également mobiles. Ils se dirigent vers les endroits où les impôts sont les plus faibles. Tout comme notre taux d'imposition des sociétés, notre impôt sur le revenu est supérieur à la moyenne de l'OCDE. Nous avons également un niveau assez bas...

La présidente: Je vous remercie, monsieur Arcand. Nous allons devoir nous arrêter là.

Je vous remercie, monsieur MacDonald.

[Français]

Nous allons conclure cette réunion avec M. Garon.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Professeur Pineault, je vais reprendre notre discussion là où je l'ai laissée. Je comprends que ça soulève des passions. Les débats parlementaires existent pour ça. Donc, ça rend la chose d'autant plus intéressante.

Quand vous parlez de cette taxe sur les profits excédentaires des pétrolières, je comprends que c'est circonstanciel. Par exemple, certaines compagnies font beaucoup de profits pour des raisons géopolitiques. Ça va rebaisser. Donc, ce que vous nous dites, c'est que, s'il n'était pas arrivé ce qui est arrivé dans le détroit d'Ormuz, nous ne serions peut-être pas en train de parler de ça, aujourd'hui dans le cadre des discussions prébudgétaires.

Donc, j'imagine que vous avez réfléchi à un mécanisme de lancement et de retrait progressif, de déclenchement, notamment. Est-ce un mécanisme qui serait tout simplement fonction de la valeur du baril de pétrole, par exemple?

Éric Pineault: Le plus simple, ce serait de le lier à la valeur du baril. Cependant, ce n'est pas tant un plafond maximum ou un écart qui est important, c'est la vitesse, l'accélération de l'écart. C'est ce qui crée la distorsion en ce moment. Si c'était une montée graduelle, les entreprises, les structures de coût, les salaires et l'économie entière s'adapteraient. Toutefois, on a un choc temporaire, créé par des facteurs géopolitiques, qui engendre ce volume de surprofits considérable. On parle de 4 % du produit intérieur brut.

Jean-Denis Garon: Je comprends.

Nous avons des conversations de caucus, et ça fait partie des sujets dont parfois nous discutons dans les corridors avec certains collègues. On m'a donné des exemples, que je n'ai pas en tête, mais qui, je pense, concernent des pays européens qui songent à mettre en place une politique comme ça ou qui l'ont déjà fait. Il m'apparaît que les pays qui l'ont fait, selon les exemples que j'ai vus, sont des importateurs nets de pétrole.

Comment fonctionne une telle taxe, lorsqu'on n'est pas un exportateur net de pétrole et qu'on en importe?

Éric Pineault: Il y a deux choses.

Premièrement, quand un pays importe, est-ce qu'il importe du produit raffiné? Il se peut que ce soit simple dans ce cas.

Deuxièmement, certains pays ne sont pas des exportateurs, mais ont des entreprises qui ont l'habitude de faire de l'exportation. On pense à TotalEnergies, à Shell ou à BP qui, historiquement, viennent du Royaume-Uni, des Pays-Bas ou de la France.

Jean-Denis Garon: Je comprends.

En 20 secondes, quelle est la méthode simple pour calculer le surprofit en une équation?

Éric Pineault: La méthode simple, c'est de se donner un barème de prix moyen historique et de dire que ça va décrocher dans un nombre X de semaines. Après ça, on regarde le différentiel, tout simplement.

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

Je remercie l'ensemble des témoins d'avoir été ici aujourd'hui.

Je vous repasse le micro, madame la présidente.

Éric Pineault: Je vous remercie aussi de m'avoir écouté.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Au nom du Comité, je tiens à remercier tous les témoins du temps qu'ils nous ont consacré et des réflexions dont ils nous ont fait part.

Cela dit, je vais lever la séance.

Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>